



ÉTUDE D'ÉLABORATION DU SAGE RUPT DE MAD-ESCH-TREY SCÉNARIO TENDANCIEL, SCÉNARIOS ALTERNATIFS ET STRATÉGIE DU SAGE



Trois scénarios stratégiques possibles pour le SAGE

**Note préparatoire à la réunion
de la Commission Locale de l'Eau du 27 février 2026**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES PASSAGES OBLIGÉS : LE « SOCLE » DU SAGE	5
Quatre ambitions incontournables et complémentaires	6
Des objets d’actions centraux pour le SAGE	7
Des grands principes pour orienter l’action du SAGE	8
Quatre fonctions transversales pour le SAGE	9
Estimation des efforts financiers relatifs au socle par thème et répartition des responsabilités	13
Les choix ouverts pour la Commission Locale de l’Eau : les « dimensions stratégiques » du SAGE	14
SCENARIO 1 – UN SAGE QUI CONFORTE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR DES HYDROSYSTEMES FONCTIONNELS ET PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE	16
Les choix sur les dimensions stratégiques	16
Philosophie d’ensemble et positionnement stratégique du SAGE	16
Les objectifs et actions clés	18
Les partenariats et l’organisation	20
Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie	21
Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 1	22
SCENARIO 2 – UN SAGE QUI CONFORTE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR LES FILIERES ET LES ATTACHEMENTS	25
Les choix sur les dimensions stratégiques	25
Philosophie d’ensemble et positionnement stratégique du SAGE	25
Objectifs et actions clés	28
Partenariats et organisation	31
Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie	32
Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 2	34
SCENARIO 3 : UN SAGE QUI CONSOLIDE L’ALLIANCE ENTRE FILIERES ET PAYSAGES DE L’EAU	36
Les choix sur les dimensions stratégiques	36
Philosophie d’ensemble et positionnement stratégique du SAGE	36
Objectifs et actions clés	38
Partenariats et organisation	39
Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie	41
Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 3	43
COMPARAISON ECONOMIQUE DES TROIS SCENARIOS STRATEGIQUES	45
Principes méthodologiques	45
Poursuivre le niveau d’effort historique pour mettre en œuvre les nouveaux chantiers	45
Un poids important des actions du « socle » quel que soit le scénario	47
Une répartition des thématiques et des responsabilités de mise en œuvre entre scénarios peu discriminante	47
Conclusion de la comparaison économique	49
SYNTHESE DES TROIS SCENARIOS STRATEGIQUES	50
ANNEXE 1 : HYPOTHESES RETENUES POUR LES ESTIMATIONS ECONOMIQUES	54

INTRODUCTION

La prochaine réunion de la **Commission Locale de l'Eau du 27 février 2026** marque une étape importante dans le processus d'élaboration du SAGE. **Les membres de la Commission Locale de l'Eau vont, en effet, être invités à choisir la stratégie du SAGE parmi trois scénarios stratégiques.** Ceux-ci ont été élaborés dans le cadre d'une démarche participative impliquant les commissions thématiques et le Bureau de la CLE, qui s'est déroulée de mars 2025 à février 2026.

Rappel des temps forts de l'élaboration des 3 scénarios stratégiques

1) La première étape a consisté à construire un **scénario « sans SAGE »**, à partir de l'hypothèse théorique d'absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur les bassins versants au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario « sans SAGE », présenté en Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 2 juin 2025 puis en Commission Locale de l'Eau le 25 juin 2025, est un scénario global, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des thèmes de l'eau et des milieux aquatiques. Il débouche sur une image projetée en 2045 illustrant *a contrario* les raisons qui justifient l'existence d'un SAGE.

2) Munie de cette précieuse référence « sans SAGE », l'étape suivante, plus proactive et plus participative, a mobilisé **les trois Commissions Thématiques du SAGE (Milieux naturels, Usages, et Qualité)** qui ont constitué la véritable cheville ouvrière de cette réflexion stratégique. Ainsi, chaque Commission s'est réunie une première fois sur une demi-journée (juillet 2025) et une deuxième fois sur une journée entière (septembre 2025) afin d'élaborer des hypothèses contrastées thématiques puis des scénarios contrastés thématiques pour chacun des enjeux du SAGE, considérés à l'horizon 2045. Rappelons que ces enjeux ont été validés par la Commission Locale de l'Eau en 2023.

3) Le **Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 21 octobre 2025**, sur la base des enseignements des commissions thématiques, a ensuite choisi de proposer de travailler sur trois trames de scénarios stratégiques contrastés, chacun devant être défendable, plausible et distinct, qui ont été présentées à la **Commission Locale de l'Eau du 21 novembre 2025**.

4) Ces trames ont ensuite été déclinées en **3 stratégies contrastées qui sont l'objet de la présente note**. Celles-ci ont été présentées et discutées au **Bureau du 9 janvier 2026**.

5) Pour éclairer le choix de la CLE, les **trois Commissions Thématiques** ont à nouveau été réunies le 27 et 31 janvier 2026 afin d'analyser les atouts, risques et faiblesses de chacune de ces stratégies du point de vue de leurs thématiques.

6) Enfin, un dernier **Bureau de CLE a eu lieu le 13 février 2026** pour présenter les enseignements des travaux des Commissions Thématiques et préparer les modalités de choix d'une stratégie pour le SAGE par la Commission Locale de l'Eau du 27 février 2026.

Les 5 enjeux non hiérarchisés du SAGE Rupt de Mad Esch Trey dans le contexte du changement climatique

Enjeu : ce que l'on peut gagner ou perdre dans la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE dans les années à venir.



Enjeu Qualité :

Une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour le maintien de la biodiversité et des usages.



Enjeu Quantité :

Un équilibre quantitatif durable des ressources en eau souterraines et superficielles satisfaisant les besoins pour les milieux et les usages notamment en période d'étiage.



Enjeu Milieux/Biodiversité :

La résilience et la fonctionnalité des milieux naturels.



Enjeu Usages/Attractivité/Aménagement du Territoire :

Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.



Enjeu Gouvernance/Communication :

Une organisation permettant une implication solidaire et durable des acteurs, et une sensibilisation des usagers.

Schéma d'ensemble de la démarche d'élaboration des scénarios stratégiques contrastés du SAGE

Bureau 2/06/2025

CLE 25/06/2025

→ Présentation et validation du scénario « sans SAGE »

Commissions thématiques
Juillet 2025

→ Préoccupations et solutions envisageables

Commissions thématiques
Septembre 2025

→ Déclinaison des hypothèses thématiques en trames de scénarios thématiques

Analyse transversale

« Socle » du SAGE

Dimensions stratégiques et leurs options

DS1 : Posture du SAGE/aménagement du territoire

DS2 : Philosophie mobilisation de la ressource

DS3 : Approche de la participation

Bureau 21/10/2025

→ Choix de 3 combinaisons d'options (trames de scénarios stratégiques)

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les usages de l'eau	Excellence technique articulée à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes	Option 1 : accompagnement économique eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement économies eau
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social, autonomie, dimension sensible, culturelle et patrimoniale	

CLE 21/11/2025

→ Validation des trames de scénarios stratégiques

Bureau 9/01/2026

→ Présentation des 3 scénarios stratégiques

Commissions thématiques
Janvier 2026

→ Analyse atouts/risques des 3 scénarios stratégiques

Bureau 13/02/2026

→ Préparation modalités choix d'une stratégie par la CLE

CLE 27/02/2026

→ **Choix d'une stratégie pour le SAGE**

La réunion de la **Commission Locale de l'Eau du 27 février** prochain sera consacrée aux échanges autour des 3 scénarios stratégiques et au choix collectif d'une stratégie. Elle sera organisée pour cela en trois temps :

1. Présentation des 3 scénarios stratégiques :

- leur philosophie d'action, actions phare et partenariats ;
- leurs atouts, faiblesses et risques ;
- une comparaison économique des trois scénarios stratégiques.

2. Échanges autour des préférences exprimées et de la capacité de mobilisation collective de chaque scénario. Il sera proposé à chaque participant de remplir le tableau suivant (une pastille par ligne) :

	Cette stratégie est celle que je privilégie	Ce n'est pas la stratégie que je privilégie mais si elle est retenue je m'y engagerai pleinement	Ce n'est pas la stratégie que je privilégie et si elle est retenue je serai en difficulté pour la soutenir
Stratégie 1			
Stratégie 2			
Stratégie 3			

3. Choix collectif d'une stratégie pour le SAGE (vote)

La présente note vous permet de prendre connaissance en amont et de manière détaillée, des trois scénarios stratégiques et de leur comparaison économique.

• **La première partie de la note présente le « socle » du SAGE**, c'est-à-dire les éléments qui ont été jugés incontournables pour le SAGE, les passages obligés, et qui s'imposent donc, quelle que soit la stratégie qui sera retenue.

• **Les parties suivantes exposent les 3 trois scénarios stratégiques, en déclinant pour chacun d'entre eux :**

- 1) la philosophie d'ensemble et le positionnement du SAGE,
- 2) les objectifs et actions clé,
- 3) les partenariats et l'organisation (dont le rôle de la Commission Locale de l'Eau),
- 4) les forces, faiblesses et risques de la stratégie,
- 5) une analyse économique des coûts associés.

• **La dernière partie présente la comparaison économique des scénarios stratégiques.**

• **Enfin, une synthèse des trois scénarios stratégiques** conclut la présente note

LES PASSAGES OBLIGÉS : LE « SOCLE » DU SAGE

Le socle rassemble les éléments **incontournables** pour le SAGE, qui devront figurer dans le SAGE, quelle que soit la stratégie globale que la Commission Locale de l'Eau choisira. Il s'agit ainsi d'**objectifs à atteindre, d'actions techniques à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser** qui figureront forcément dans les orientations et les actions du SAGE. Ces « passages obligés » s'imposent en effet à la délibération au sein de la Commission Locale de l'Eau pour les raisons suivantes :

- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils correspondent à des impératifs réglementaires ;
- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils engagent directement la crédibilité du SAGE sur un plan politique – ne pas les retenir reviendrait à priver celui-ci d'une partie importante de sa raison d'être ;
- dès lors, pour atteindre ces objectifs incontournables, des actions doivent impérativement être conduites, des moyens mobilisés, des fonctions assurées par la Commission Locale de l'Eau et/ou la structure d'animation du SAGE.

Ce socle ne constitue pas pour autant une stratégie en soi, qui ne saurait se résumer à une liste d'objectifs et d'actions. C'est bien la combinaison des éléments du socle et d'options choisies pour chaque dimension stratégique qui constituera au final une stratégie pour le SAGE.

On présente ci-après ces grands éléments constitutifs du « socle » du SAGE qui, s'ils s'imposent et ne débouchent donc pas sur des choix ouverts pour la Commission Locale de l'Eau, sont néanmoins très importants pour elle en ce qu'ils engagent largement son rôle et sa responsabilité futurs. **Dans le cas du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey, ce socle est relativement consistant, ce qui révèle une certaine maturité de la démarche collective engagée et doit être une source de fierté à valoriser.**

La mobilisation déjà effective des acteurs, notamment depuis la démarche Mad'in L'Eau Reine, que cela soit au travers des démarches mises en place — en particulier, le Contrat de Territoire Eau et Climat-Plan herbe et le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), tous deux ne concernant cependant que le bassin versant du Rupt de Mad — ou au travers de la mobilisation de la Commission Locale de l'Eau sur certains sujets — par exemple, la Commission Locale de l'Eau donne des avis sur les projets de méthanisation en s'appuyant sur l'étude menée par le Parc¹ — justifie en effet que certaines orientations stratégiques puissent être déjà considérées comme acquises et devant faire partie de tous les scénarios stratégiques. Autrement dit, l'élaboration de la stratégie du SAGE s'inscrit dans une

¹ Étude d'élaboration d'une stratégie de méthanisation durable sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine - 2022

dynamique d'acteurs déjà bien engagée, et l'une des plus-values transversales du SAGE attendue est de maintenir cette dynamique et de l'élargir aux territoires des bassins versants de l'Esch et du Trey.

Quatre ambitions incontournables et complémentaires

Défendre des paysages fonctionnels pour l'eau

La question de l'attractivité du territoire constitue un enjeu transversal, que cela soit pour soutenir le développement des filières à bas niveau d'impact (BNI) nécessaires pour assurer la bonne qualité de l'eau, ou pour mieux valoriser le territoire d'un point de vue socio-économique, au profit des habitants et acteurs locaux. Cette attractivité repose avant tout sur un des atouts du territoire, à savoir ses paysages, pour beaucoup liés à la présence de l'eau. La défense des paysages fonctionnels pour l'eau est ainsi apparue comme une ambition globale incontournable pour le SAGE.

Restaurer et maintenir une qualité de la ressource en eau brute pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable

Cette ambition découle d'un impératif qui a mobilisé historiquement les acteurs sur le bassin du Rupt de Mad : la nécessité de **restaurer et maintenir une qualité de la ressource en eau brute**, issue des eaux superficielles, **pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable**. Le Rupt de Mad est en effet un bassin d'alimentation important pour les habitants du territoire mais également pour ceux de la région messine, dont l'agglomération de Metz Métropole. Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) prélève ainsi en moyenne 11 Mm³/an exportés en dehors du territoire du SAGE pour alimenter en direct environ 200 000 personnes. Sur les bassins du Trey et de l'Esch, la qualité de la ressource en eau brute est aussi un enjeu mais elle renvoie ici plutôt au maintien d'un équilibre qui est fragile au contraire d'une véritable reconquête comme sur le Rupt de Mad.

Renforcer la solidarité entre le territoire du SAGE et le bassin de consommation situé en dehors du SAGE

De cette situation globalement exportatrice du territoire du SAGE découle un deuxième impératif. Quelle que soit la stratégie retenue, la question de **la solidarité entre le territoire du SAGE**, producteur d'eau brute pour l'AEP (sur le bassin versant du Rupt de Mad) **et les bassins de consommation, situés en dehors du territoire du SAGE** (la région messine), est **un enjeu incontournable pour la crédibilité politique du SAGE**. Dans la suite de la démarche Mad'in l'Eau Reine, des premières actions traduisant concrètement cette solidarité recherchée ont déjà été mises en place. La plus emblématique est l'instauration d'un PSE² sur le bassin du Rupt de Mad financé par le SERM et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au profit des agriculteurs du territoire du bassin versant du Rupt de Mad. Le SERM s'implique également dans diverses manifestations notamment autour du lac de Madine et dans la recherche de débouchés, notamment au sein de l'agglomération messine, pour les filières agricoles du territoire.

L'enjeu est ici de **consolider et renforcer cette solidarité afin qu'elle profite plus globalement à l'attractivité du territoire**, au-delà des agriculteurs, dans la globalité et dans la durée.

Respecter les volumes prélevables définis dans l'étude ressource et validés par la Commission Locale de l'Eau le 22/11/2024

L'étude « ressources » a permis à la Commission Locale de l'Eau de se positionner sur des objectifs de gestion quantitative, sur la base d'un diagnostic quantitatif partagé basé sur la période actuelle (2001-2020), et de scénarios

² Le PSE Rupt de Mad rémunère les agriculteurs qui préservent leurs prairies permanentes et les gèrent de manière extensive, qui mettent en place des cultures à bas niveau d'impact et diminuent les traitements aux herbicides, dans un objectif de préservation de la ressource en eau.

prospectifs à l'horizon 2050. Cette étude porte sur la gestion quantitative en période de basses eaux (d'avril à novembre). Plusieurs choix de la Commission Locale de l'Eau sont ainsi d'ores et déjà actés et sont donc à inscrire dans le socle.

- La Commission Locale de l'Eau a notamment acté le **respect des objectifs d'étiage et des volumes prélevables, répartis entre usages et fixés à l'échelle des 7 unités de gestion du territoire du SAGE**.
- L'étude a mis par ailleurs en avant des **volumes prélevables résiduels actuels** potentiellement mobilisables, sur certaines unités de gestion et à certains mois de la période des basses eaux. Ces volumes résiduels correspondent à une situation où les volumes prélevables calculés sont supérieurs aux volumes prélevés historiquement. **La Commission Locale de l'Eau a un rôle à jouer dans le pilotage de l'utilisation potentielle de ces volumes prélevables résiduels actuels**. Elle a, à ce sujet, déjà exprimé, lors des discussions des résultats de l'étude ressource, que, pour les unités de gestion où les volumes résiduels n'étaient effectifs que quelques mois dans l'année, le reste du temps la situation étant déficitaire, le développement de nouveaux usages sur des secteurs en déficit ne paraissait pas approprié.
- Enfin, la Commission Locale de l'Eau a également acté **un scénario d'économie d'eau** à un niveau équivalent à celui défini dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) du bassin Rhin-Meuse, validé par le comité de bassin, soit **des économies à hauteur de de 11% pour l'usage AEP et 10% pour les autres usages³** (tourisme, industrie) par rapport aux volumes prélevés sur la période 2018-2020. Ces économies d'eau permettraient de dégager des volumes prélevables résiduels supplémentaires par rapport à ceux actuels. Il a cependant été considéré que **l'utilisation de ces volumes résiduels futurs ne devra être envisagée uniquement qu'une fois les économies d'eau réalisées et constatées**, soit probablement à un horizon de 5 à 10 ans, afin de s'assurer que les milieux ne deviennent pas la variable d'ajustement. En fonction des efforts réalisés, du suivi des milieux, la Commission Locale de l'Eau pourra alors mettre à l'agenda, la mobilisation de ces volumes résiduels supplémentaires, selon la logique définie dans la Dimension Stratégique 2.

La stratégie de la Commission Locale de l'Eau sur la gestion quantitative est ainsi déjà bien balisée pour la période des basses eaux. Cependant, **le Bureau a jugé qu'il était peu pertinent d'avoir une approche différenciée basses eaux / hautes eaux de la gestion quantitative** (hiver où les flux hivernaux sont a priori plus importants et pourraient être en partie stockés ; période de basses eaux avec dans certains secteurs des volumes résiduels potentiellement mobilisables), **les décisions à prendre en matière d'utilisation potentielle de nouveaux volumes d'eau nécessitant une approche globale**. Les flux hivernaux conditionnent, en effet, la ressource en basses eaux et ils sont également importants, en tant que tels, pour le fonctionnement global de l'hydrosystème. Il a été ainsi décidé de choisir une philosophie globale sur la question de la gestion quantitative, dès le stade de la stratégie. Celle-ci renvoie ainsi à des choix qui ont été formalisés dans la Dimension Stratégique 2 « Quelle philosophie de la mobilisation de la ressource en eau ? »

Des objets d'actions centraux pour le SAGE

Sur le territoire du SAGE, les paysages fonctionnels de l'eau et participant à la préservation de la ressource s'incarnent concrètement dans des éléments spécifiques qui sont au cœur de l'action du SAGE.

- D'une part, les **infrastructures agroécologiques** et en premier lieu les prairies et les haies. Les prairies en particulier renvoient à **une stratégie d'alliance du SAGE avec l'élevage herbager** qui était déjà centrale dans les réflexions de la démarche Mad In L'Eau Reine, sur le bassin versant Rupt de Mad. Mais l'intérêt de **cette alliance vaut aussi pour l'ensemble du territoire, y compris sur les bassins versants de l'Esch et du Trey**. Le soutien à l'élevage herbager, seule activité qui peut garantir à long terme la pérennité des surfaces en herbe, peut se décliner selon différentes modalités qui font l'objet d'un choix à opérer pour la Commission Locale de l'Eau (cf. DS 1). Mais quel que soit ce choix, un sujet est apparu emblématique de cette alliance : la question de **l'abreuvement des bêtes**, considéré comme critique lors des périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes. Faciliter l'accès à la ressource pour les éleveurs pour l'abreuvement des animaux d'élevage est une voie de soutien à la filière sur laquelle le SAGE peut se positionner quelle que soit la stratégie qui sera retenue. L'abreuvement des animaux d'élevage n'est bien sûr pas le seul problème qui fragilise l'activité d'élevage mais il participe à complexifier le métier et, dans un

³ L'agriculture n'est pas concernée par les efforts d'économie d'eau inscrits dans le PACC.

contexte actuel plutôt favorable à l'extensification de l'élevage (viande notamment), il peut devenir un élément limitant. Le Bureau a également souhaité que l'alliance avec le monde agricole se traduise par un soutien aux activités de **maraichage en agriculture biologique**, en facilitant l'accès à l'eau à ces activités, si les conditions écologiques le permettent. Le SAGE entend ce faisant ne pas être un frein au respect de la loi Egalim qui impose 20% de produits biologiques dans la restauration collective.

- D'autre part, **les cours d'eau et leurs végétations rivulaires** (ripisylves ou bandes rivulaires), **les zones humides** (y compris forestières) et **les étangs patrimoniaux** constituent également, avec les prairies et les haies, des éléments constitutifs des paysages fonctionnels de l'eau et de la biodiversité associée, supports de l'attractivité des territoires du SAGE. Il est question ici des trames vertes et bleues et du développement des réservoirs et corridors au sein du territoire agricole notamment. Ces éléments renvoient aux Solutions fondées sur la Nature considérées comme une orientation forte du SAGE⁴, soit en tant que condition pour envisager de mobiliser de nouvelles ressources en eau, soit comme une logique technique centrale à promouvoir pour les actions GEMAPI. Ainsi, les Solutions fondées sur la Nature sont à considérer dans la stratégie du SAGE quels que soient les choix qui seront faits sur les différentes dimensions stratégiques. Ces solutions renvoient à un champ d'actions multiples dont on pourra retenir, selon la définition de l'UICN (2016) qu'elles doivent satisfaire à 3 exigences principales :
 - Contribuer de façon directe à un défi de société identifié, autre que celui de la conservation de la biodiversité → dans le cadre du SAGE il s'agit de la préservation des paysages fonctionnels de l'eau et de la qualité de la ressource en eau ;
 - S'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes ;
 - Présenter des bénéfices pour la biodiversité⁵.

Ces objets renvoient à des actions très concrètes incluses dans le Socle et relevant globalement de la GEMAPI : la restauration de cours d'eau, la préservation et restauration des zones humides et des ripisylves, le rétablissement de la continuité écologique, la gestion des étangs, la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour lutter contre l'érosion (haies, ...), la déconnection des drains agricoles des cours d'eau, etc.

Des grands principes pour orienter l'action du SAGE

Deux grands principes ont été identifiés pour guider l'ambition du SAGE, dont il n'y a pas de raison de considérer qu'ils ne s'imposent pas quelle que soit la stratégie du SAGE.

1) Depuis plusieurs années des efforts et des actions sont mises en place par les acteurs locaux pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec un certain résultat notamment sur la qualité de l'eau. Il a été considéré, lors de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 21 octobre 2025, que le SAGE ne pouvait pas, cependant, se contenter de simplement maintenir et conforter ces résultats et qu'il était difficilement assumable politiquement pour la Commission Locale de l'Eau de ne pas s'inscrire dans **une logique d'amélioration**. — « *le SAGE est là pour améliorer la situation mais aussi pour éviter sa dégradation* ». Sa plus-value est ainsi d'engager les acteurs dans une dynamique de progrès en particulier, pour éviter « l'essoufflement » pointé dans le scénario « sans SAGE ». Le Bureau a ainsi proposé que cette logique d'amélioration ne fasse pas l'objet d'un choix : la dimension stratégique n°4 intitulée « quel niveau d'ambition de protection/restauration des infrastructures agroécologiques ? », initialement proposée a

⁴ On englobe ici sous ce terme également les approches dites d'« hydrologie régénérative » qui recoupent le même type d'actions que les Solutions Fondées sur la Nature.

⁵ Par exemple, selon cette définition, les solutions s'inspirant de la nature (comme le biomimétisme) ou utilisant la nature sans bénéfices pour la biodiversité (comme l'hydroélectricité) ne sont pas des Solutions fondées sur la Nature (SfN). Ainsi la création d'un réservoir d'eau végétalisé avec des espèces ornementales (potentiellement exotiques) permettant de stocker l'eau en cas d'inondation sans bénéfices directs pour la biodiversité et ne s'appuyant pas directement sur le fonctionnement des écosystèmes ne sera pas considérée comme une SfN. De même, l'utilisation de revêtements perméables pour la construction d'un parking n'est pas une SfN (UICN Comité français (2019). Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France). En matière agricole, on peut définir les SfN, favorisant une meilleure adaptation au changement climatique, comme les pratiques agricoles qui, en étant favorables à la biodiversité, permettent d'améliorer la résilience du secteur agricole. De nombreuses pratiques relevant de l'agroécologie, en particulier celles relevant de l'agriculture biologique, peuvent être ainsi considérées comme des SfN. (ADEME, OFB (2024). S'adapter au changement climatique dans les filières agricoles : un défi à relever avec les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature— Life Artisan).

donc été intégrée dans le socle. Il s'agit bien au total d'avoir un SAGE ambitieux qui ne se satisfasse pas de la situation actuelle.

Sur le territoire du SAGE, ce principe s'incarne a minima dans trois orientations :

- Afficher des **objectifs quantifiés d'augmentation des surfaces à bas niveau d'impact et développement des infrastructures agro écologiques**. Ces objectifs doivent être mis en perspective, autant que possible, avec la situation de référence (la situation actuelle) afin de rendre compte du chemin à parcourir, en précisant une temporalité réaliste et en les déclinant géographiquement. Cette ambition s'inscrit dans une dynamique souhaitée par le territoire que le SAGE entend ici poursuivre et consolider.
- Inscrire dans les documents du SAGE **des dispositions et des règles ambitieuses pour protéger les zones humides et les haies dans les documents d'urbanisme**.
- Traduire dans les documents du SAGE (PAGD et règlement), **les principes défendus par la Commission Locale de l'Eau pour encadrer la méthanisation agricole** en s'appuyant notamment sur l'étude d'élaboration d'une stratégie de méthanisation durable sur le territoire du PnrL.

Au total, ces orientations/objectifs servent l'enjeu d'amélioration la qualité de la ressource en eau et la biodiversité associée.

2) D'autre part, le SAGE affiche également un principe de **sobriété en eau des usages**, en cohérence avec ses objectifs d'économie d'eau, dans un contexte où le changement climatique, provoque des situations tendues sur la ressource en eau, les années de sécheresse. Ce principe se traduit par la promotion de mesures d'économies d'eau à mener par les collectivités, les activités économiques et les habitants qui, quelle que soit la stratégie retenue, sont considérées comme des mesures sans regret.

Quatre fonctions transversales pour le SAGE

4 fonctions transversales pour le SAGE sont nécessaires en soutien à ses ambitions incontournables explicitées plus haut.

Fonction de suivi et d'évaluation

Une première fonction structurante pour le SAGE est de **poser un cadre, un référentiel**, sur lequel le SAGE et ses partenaires peuvent s'appuyer pour orienter et prioriser leurs actions et à partir duquel le SAGE pourra évaluer les progrès réalisés dans les actions mises en œuvre.

Ce référentiel concerne en premier lieu l'action des acteurs porteurs de la GEMAPI en cohérence avec les objets d'actions centraux du SAGE décrits plus haut (zones humides, étangs, cours d'eau et ripisylves). Le SAGE est en effet la bonne échelle (bassin versant) pour proposer une vision globale et hiérarchisée des actions à mener en matière de préservation et restauration des milieux aquatiques. Cette vision globale doit également intégrer **les infrastructures agroécologiques**, également objets centraux du SAGE, qui concernent des partenaires plus larges que les gemapiens et notamment les partenaires agricoles.

Ce travail, tout en étant technique, est assez engageant pour les acteurs de l'eau et nécessite donc des débats et délibérations. Il s'agit en effet, par exemple, de choisir les indicateurs qui feront référence pour évaluer l'efficacité des actions menées, les secteurs prioritaires qui vont orienter l'attribution des aides financières et des efforts d'ingénierie et d'animation. Certains secteurs sont déjà identifiés comme prioritaires : **les têtes de bassins versants**, particulièrement dégradées et qui ont un impact fort sur la qualité des cours d'eau mais également **les secteurs « en déséquilibre quantitatif »** sur lesquels le développement des Solutions fondées sur la Nature est un gage de meilleure résilience face aux sécheresses.

Parmi les indicateurs, on retiendra les suivants, en lien avec les ambitions incontournables du SAGE :

- Le **suivi des surfaces BNI⁶ et des infrastructures agroécologiques**, en lien avec les objectifs quantifiés retenus,
- Le suivi de la **prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et des zones humides dans les documents d'urbanisme**,
- Le suivi des **conséquences du relèvement du débit réservé sur Madine**,
- Le suivi des **économies d'eau, en particulier dans les unités en déséquilibre quantitatif ou à risque**.

Ces indicateurs doivent enfin être mis en regard des ambitions du SAGE et en particulier de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité associée (par exemple, quels seraient les effets d'une augmentation des surfaces BNI sur la qualité de l'eau ?). Ils doivent également être adaptés à la stratégie retenue. Par exemple, si on est dans les scénarios 2 ou 3, des indicateurs permettant de mesurer les progrès en matière de déploiement des filières « alliées » de l'eau devront être intégrés ; dans le scénario 3 des indicateurs sur les paysages de l'eau seront pertinents pour suivre la stratégie alors que dans le scénario 1, les indicateurs plus classiques de suivi et d'évaluation des actions techniques de l'eau seront centraux.

C'est au total **une véritable feuille de route qui doit ainsi être discutée au sein des instances du SAGE** avec l'ensemble des partenaires et notamment les collectivités gemapiennes, les partenaires agricoles et les financeurs institutionnels. Une bonne occasion de mener cette réflexion est l'élaboration des Contrats de Territoire Eau et Climat-Plan herbe (en cours d'élaboration sur les bassins versants de l'Esch et du Trey) qui donnent un cadre de planification pour construire cette vision globale.

Dans cette fonction de suivi-évaluation, le rôle de la Commission Locale de l'Eau est central. C'est au sein de cette instance que la feuille de route et ses indicateurs sont débattus. Y sont aussi menées les discussions sur le suivi et le bilan du SAGE et des outils qui le déclinent d'un point de vue opérationnel (notamment les contrats, les démarches agro-environnementales comme les Paiements pour Services Environnementaux, etc.). Ces discussions peuvent amener la Commission Locale de l'Eau, le cas échéant, à pointer des difficultés sur certains sujets particuliers qui nécessitent une conciliation/médiation (par exemple, le suivi des conséquences des débits réservés sur les milieux aquatiques de Madine peut amener la Commission Locale de l'Eau à organiser une médiation pour que des ajustements soient identifiés).

Par ailleurs, plusieurs groupes ont associé cette fonction de suivi et évaluation à un rôle important du SAGE dans la **valorisation des données et études existantes pour animer les débats**. Ils font en effet le constat qu'aujourd'hui certaines données sur la qualité de l'eau ou certaines études (par exemple l'étude ressources) sont peu valorisées pour alimenter des débats au sein des instances du SAGE.

Enfin, cette fonction de suivi/évaluation se traduit également par **un rôle d'alerte des services de l'État ou des collectivités**, en cas d'identification de problèmes sur le territoire qui serait signalés à la Commission Locale de l'Eau (par exemple, des épandages problématiques, des pollutions récurrentes, etc.). Un des sujets d'ores et déjà identifié est celui des dérogations récurrentes autorisant les épandages (en particulier l'épandage des digestats des méthaniseurs) à des périodes non favorables aux milieux. Ces dérogations menacent les effets sur la qualité de l'eau des dispositifs soutenus par le SAGE comme les Paiements pour Services Environnementaux. Sur ce sujet, la Commission Locale de l'Eau interpelle les services de l'État et accompagne les agriculteurs pour trouver des solutions satisfaisantes. Pour aller plus loin, une réflexion est menée pour inscrire dans les documents du SAGE, des principes, zonages, qui faciliteraient le travail des services de l'État pour satisfaire ou non aux demandes de dérogations.

Fonction d'animation et de coordination

Dans la continuité du travail déjà engagé sur le territoire du SAGE, et en lien avec l'ambition globale de développer des Solutions fondées sur la Nature, le SAGE assure une **fonction de coordination et d'animation des acteurs gemapiens, en particulier des techniciens**. Dans le socle, cette fonction est assurée « *a minima* » via une mise en réseau des techniciens et l'organisation d'échanges réguliers sur les actions mises en œuvre. Plus largement, le SAGE assure un rôle dans **la mise en relation des différents acteurs du territoire agissant dans le domaine de l'eau**, comme l'a souligné la commission Usages ***a minima* pour partager la connaissance**.

⁶ Bas Niveau d'Impact.

Cependant, selon les options envisagées pour la DS1 (cf. DS1 - Quelle posture du SAGE vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?), cette fonction d'animation et de coordination pourra être largement renforcée et enrichie.

Fonction de vigilance/veille sur les sujets émergents

Le SAGE se doit d'assurer une veille active quant aux sujets et usages émergents. Si, pour l'instant, ceux-ci ne concernent pas ou très peu son territoire, ils pourraient, avoir des impacts sur les différents objets qui sont au cœur de sa stratégie (prairies, zones humides, etc.), dès lors qu'ils viendraient à se développer, même si on n'en mesure pas encore toute la portée.

Cette veille vise ainsi à **mettre à l'agenda de la Commission Locale de l'Eau ces sujets jugés potentiellement problématiques pour tenir les ambitions incontournables du SAGE et ce suffisamment tôt pour éviter les « coups partis »**.

Afin d'éclairer les débats de la Commission Locale de l'Eau, la mise à l'agenda peut concrètement s'accompagner d'un travail de :

- retours d'expériences (que se passe-t-il sur les territoires où le sujet n'est déjà plus émergent) ;
- expérimentations sur des sites choisis avec un suivi de la qualité des milieux pour mieux appréhender les impacts potentiels ;
- études spécifiques par exemple sur le potentiel de développement d'activités émergentes sur le territoire du SAGE afin de qualifier l'ampleur potentielle des impacts ;
- etc.

Ces travaux doivent permettre à la Commission Locale de l'Eau de **se construire une doctrine partagée** sur les sujets émergents qui lui paraissent les plus problématiques au regard de l'ambition du SAGE (à l'image de ce qui a été fait sur la méthanisation). Celle-ci pouvant aller de simples recommandations à un encadrement plus ou moins fort du développement des usages concernés. Selon les sujets, il s'agira ensuite de diffuser voire de défendre cette doctrine auprès en particulier des services de l'État, des collectivités et plus globalement des partenaires pouvant jouer sur le développement des usages concernés.

L'identification des sujets émergents est un travail à mener par la cellule d'animation et la structure porteuse en collaboration avec les différents acteurs de la Commission Locale de l'Eau et ses partenaires, chacun jouant un rôle d'alerte, dont peut se saisir collectivement la Commission Locale de l'Eau. Certains de ces sujets sont déjà d'ailleurs bien identifiés :

- le développement des panneaux photovoltaïques sur les étangs,
- la valorisation de la biomasse des ripisylves,
- l'agrivoltaïsme.

Fonction de communication et de sensibilisation

La sensibilisation aux enjeux de l'eau est un levier primordial pour faire évoluer les comportements et mieux faire connaître le cycle de l'eau, mais aussi, plus globalement, les enjeux de l'eau et les orientations et règles inscrites dans les documents du SAGE. Sur ce dernier point, le SAGE assure, comme tout SAGE, un porter à connaissance auprès des instances de planification afin de les inciter à bien prendre en compte les règles et orientations du SAGE dans leurs documents respectifs. Ceux-ci doivent en effet être compatibles voire conformes avec les documents du SAGE⁷. Mais au-delà de la portée juridique des documents du SAGE, le SAGE défend la voix de l'eau et ses règles dans

⁷ Les documents de planification tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) y compris intercommunaux, les Cartes Communales (CC) et les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du SAGE. Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD dans un délai de six ans à compter de la date d'approbation du SAGE. Les projets (IOTA - Installations Ouvrages Travaux Activités) relevant de la « nomenclature eau » doivent être conformes. Ils doivent respecter scrupuleusement toutes les prescriptions du règlement du SAGE.

ces instances, en s'appuyant plus largement sur une légitimité qu'il se construit en lien avec le choix opéré sur la DS1 (Cf. DS1 - Quelle posture du SAGE vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?).

Cette fonction de communication et de sensibilisation peut prendre cependant différentes formes qui ont justifié de proposer une dimension stratégique spécifique sur cette question avec différentes options possibles pour le SAGE (cf. DS3 – quelles approches de la participation pour donner du sens à l'action du SAGE auprès du grand public ?).

Le socle du SAGE : les passages obligés

Des ambitions incontournables

- Défendre des **paysages fonctionnels pour l'eau**
 - Restaurer et maintenir une **qualité de la ressource en eau brute** pour assurer la pérennité de l'AEP
 - Renforcer la **solidarité** entre le territoire du SAGE et le bassin de consommation situé en dehors du SAGE
 - Respecter les **volumes prélevables** (étude ressource) déjà validés par la CLE
- Un objectif validé attaché à cette ambition : **10% d'économie d'eau**

→ Une philosophie globale de mobilisation de la ressource à choisir → cf. scénario

Deux principes pour orienter l'action du SAGE

1. Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux (ne pas se contenter de maintenir les résultats actuels)

→ **Objectifs quantifiés d'augmentation des surfaces à bas niveau d'impact et des infrastructures agroécologiques**

→ **Dispositions et règles ambitieuses pour protéger les zones humides et les haies** dans les documents d'urbanisme, pour traduire la doctrine de la CLE d'**encadrement de la méthanisation**

2. Sobriété en eau des usages

→ La promotion des économies d'eau

Des objets d'actions centraux pour le SAGE

- **Prairies et haies, surfaces BNI**

→ Faciliter l'**accès à l'eau pour l'abreuvement en soutien à l'élevage herbager et pour le maraîchage biologique** (loi Egalim), généraliser les PSE

- **Cours d'eau, ripisylves, zones humides y compris forestières, étangs**

→ Actions de préservations/restauration (dont les **actions GEMAPI**)

Quatre fonctions transversales pour le SAGE

1. Fonction de suivi et d'évaluation

- Elaboration et mise en débat de la feuille de route
- Suivi et mise en débat des résultats dont
 - suivi des surfaces BNI et infrastructures agroécologiques
 - suivi de la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme ;
 - suivi des conséquences des débits réservés sur Madine
 - suivi des économies d'eau
- Rôle d'alerte (pollutions récurrentes, épandages problématiques, etc.)

2. Fonction d'animation et de coordination → Se décline différemment selon les scénarios

3. Fonction de vigilance/veille sur les sujets émergents

- Identification et priorisation de la mise à l'agenda des sujets potentiellement problématiques. Éviter les « coups partis ».
- Retours d'expériences, études spécifiques, expérimentations pour éclairer les débats
- Des sujets déjà identifiés : panneaux photovoltaïques sur les étangs, valorisation de la biomasse des ripisylves, agrivoltaïsme

4. Fonction de communication et de sensibilisation → Se décline différemment selon les scénarios

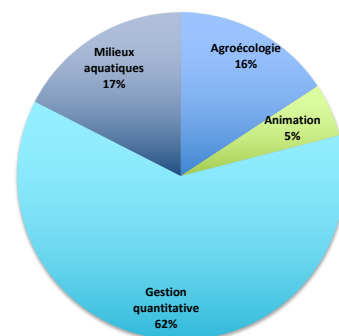
- Une communication a minima sur les enjeux de l'eau, le cycle de l'eau, les orientations et règles du SAGE

Estimation des efforts financiers relatifs au socle par thème et répartition des responsabilités⁸

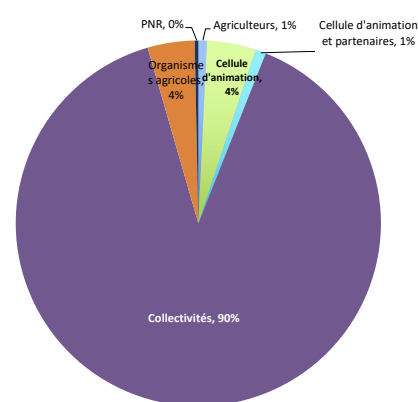
Les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle ont trait :

- **aux économies d'eau** — l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et dans une moindre mesure les dispositifs hydro-économiques — soit 61% des dépenses estimées du socle,
- **à la restauration des milieux aquatiques et des versants** (17%),
- **à la mise en œuvre d'actions agroécologiques** à travers les paiements pour services environnementaux (11%),
- **au travail de la cellule d'animation.**

Répartition des dépenses par thème — socle



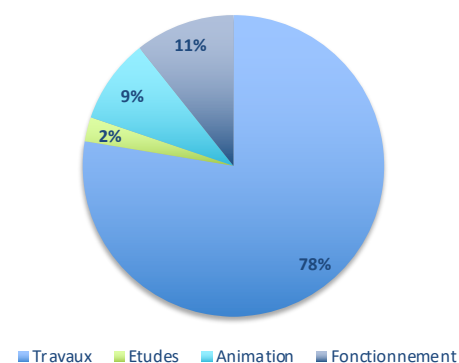
Répartition par type de porteur — socle



Les collectivités ressortent logiquement comme les porteuses très majoritaires des actions du socle (à hauteur de 90% des dépenses), en cohérence avec le type d'actions et leurs compétences.

En termes de type de dépenses, le socle prévoit essentiellement des travaux (78%). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11%, correspondant essentiellement à la mise en œuvre des PSE. L'animation représente quant à elle 9%, aussi bien pour la cellule d'animation du SAGE que pour l'animation des actions agro-environnementales (réduction des traitements phytosanitaires, création de mares...).

Répartition par type de dépenses — socle



Notons que le socle nécessite une cellule d'animation avec deux équivalents temps plein (ETP), comme aujourd'hui. Si les tâches relatives à l'animation de la Commission Locale de l'Eau, au référentiel du SAGE, à la veille sur les sujets émergents, à la communication, etc. sont valables pour l'ensemble des scénarios, une partie du temps de la cellule d'animation sera allouée à des missions différentes selon les scénarios.

⁸ Le détail des actions prises en compte pour les estimations des dépenses sont détaillées en annexe.

Les choix ouverts pour la Commission Locale de l'Eau : les « dimensions stratégiques » du SAGE

Les travaux des instances du SAGE ont permis d'identifier, outre les éléments incontournables pour le SAGE qui viennent d'être détaillés, des degrés de liberté où peuvent s'exercer les choix de la Commission Locale de l'Eau, ce que nous proposons d'appeler les « Dimensions Stratégiques » (DS) du SAGE. **Ce sont sur elles que doit se concentrer la délibération locale pour choisir la stratégie future du SAGE** : le « socle » étant de toute façon inclus dans cette future stratégie, c'est en effet sur ces dimensions que les choix se posent réellement pour fonder des stratégies contrastées pour le SAGE.

Trois dimensions stratégiques, renvoyant chacune à deux ou trois options contrastées, ont été identifiées⁹

DS1 – Quelle posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?

La question qui se pose est la suivante : de quelle manière le SAGE – c'est-à-dire la Commission Locale de l'Eau et le Pnrl en tant que structure porteuse du SAGE – doit-il s'investir de manière spécifique pour contribuer à faire vivre le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire afin d'éviter l'essoufflement de la dynamique d'acteurs mise en place depuis quelques années autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

1. Un SAGE qui maximise l'excellence technique des acteurs de l'eau pour contribuer à la qualité du territoire
2. Un SAGE qui promeut et accompagne le développement des filières soutenant et valorisant les paysages de l'eau
3. Un SAGE centré sur l'excellence technique tout en s'investissant dans le développement d'une filière particulièrement synergique avec ses actions

DS2 – Quelle philosophie de la mobilisation de la ressource en eau ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

1. Priorité aux milieux, une mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes d'eau
2. Option 1 + accompagnement des acteurs pour mettre en œuvre des économies ciblées sur les secteurs en déséquilibre quantitatif
3. Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement des acteurs pour mettre en œuvre des économies ciblées sur les secteurs en déséquilibre quantitatif

DS3 – Quelle approche de la participation pour donner du sens à l'action du SAGE auprès du grand public ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

1. Un SAGE qui forme, sensibilise et consulte activement les habitants autour des enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques
2. Un SAGE catalyseur de lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

Les choix opérés par les instances du SAGE sur ces dimensions stratégiques ont abouti à proposer 3 combinaisons possibles des dimensions stratégiques entre elles et avec le Socle fondant les 3 scénarios stratégiques contrastés qui sont décrits dans les parties suivantes.

⁹ Ces dimensions stratégiques et leurs options ont été détaillées dans la note préparatoire au Bureau du 21/10/2025 et à la Commission Locale de l'Eau du 21/11/2025.

Schéma de synthèse des trois combinaisons choisies par le Bureau et la Commission Locale de l'Eau.

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les paysages de l'eau	Excellence technique articulée à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes	Option 1 : accompagnement économies eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement économies eau
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social autour des dimensions sensible, culturelle et patrimoniale	
	Combinaison 1	Combinaison 2	Combinaison 3

SCENARIO 1 – UN SAGE QUI CONFORTE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR DES HYDROSYSTEMES FONCTIONNELS ET PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les paysages de l'eau	Excellence technique articulé à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes	Option 1 + accompagnement économies eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement économies eau
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social autour des dimensions sensible, culturelle et patrimoniale	

Philosophie d'ensemble et positionnement stratégique du SAGE

Le choix stratégique structurant : rester ancré dans le monde de l'eau pour y fédérer et amplifier les dynamiques existantes

Ce scénario part du constat que, sur le territoire du SAGE Rupt de Mad-Esch-Trey, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est loin d'être orpheline et fait l'objet, depuis longtemps, de nombreuses actions de la part des acteurs locaux. Ici plus que dans bien d'autres territoires, c'est bien cette dynamique locale, associant administrations et services techniques des collectivités, élus locaux et représentants de la société civile, qui a suscité l'émergence d'un SAGE, avec notamment la démarche Mad'in L'Eau Reine. Les moyens et compétences techniques dédiés à l'eau et aux milieux aquatiques présents sur le territoire, portés par des institutions spécialisées et des circuits de financement spécifiques, constituent un précieux capital qu'il faut continuer de faire fructifier. La vocation du SAGE est donc de s'inscrire dans cette histoire déjà longue de prise en charge locale de l'eau et des milieux aquatiques, en prolongeant et en amplifiant cette dynamique.

C'est en effet pour faire face au risque d'essoufflement à long terme de cette dynamique, pointé dans le scénario « sans SAGE », que la Commission Locale de l'Eau fait ici le choix d'une stratégie qui reste ancrée dans le monde de l'eau, « en terrain connu » : il s'agit d'y jouer **un rôle de fédérateur et d'aiguillon**, qui tire vers le haut l'ensemble des acteurs. Pour cela, elle entend jouer un rôle **d'ensemblier de la planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatique**, et s'appuie de manière centrale sur la fonction de **suivi et d'évaluation** inscrite dans le socle du SAGE pour aiguillonner autant que de besoin ses partenaires. Une partie essentielle du travail de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE est donc ici d'investir ces deux fonctions pour constituer un référentiel d'objectifs et de priorités commun à l'ensemble des acteurs de l'eau dans le territoire, autour duquel il s'agit de les réunir régulièrement afin de faire le point des avancées et difficultés et de maintenir dans la durée une dynamique collective de progrès. **Cette**

fonction constante d'aiguillon est complétée par une fonction d'animation des réseaux techniques qui peuplent le monde de l'eau, autour de formations et d'échanges d'expériences (rencontres régulières, sessions de formations thématiques, visites de terrain, valorisation de projets « vitrines », etc.).

La participation citoyenne comme moteur politique de l'action technique

Cependant, cet ancrage dans les réseaux techniques de l'eau et ces fonctions de planification, d'évaluation et d'animation exercées auprès d'eux ne signifient pas que le SAGE, en visant ainsi l'excellence technique, n'est pas doté d'une épaisseur politique. La cohérence globale de cette stratégie réside au contraire dans le fait de coupler à ces fonctions organisationnelles un investissement conséquent dans la **participation citoyenne**, afin de contribuer à la visibilité des actions conduites dans le territoire, de susciter et formaliser une attente à leur égard et, in fine, de leur fournir **un appui politique qui constitue l'autre grande plus-value du SAGE** dans cette stratégie.

Ainsi, l'action du SAGE vis-à-vis du grand public dépasse largement ici les fonctions de communication et de sensibilisation inscrites à son socle. Il s'agit faire de la participation citoyenne un axe structurant de son action, afin de faire en sorte que les publics saisissent pleinement la nature des efforts engagés et le sens qu'ils ont pour ce territoire. Pour ce faire, le SAGE initie et anime des dispositifs participatifs ambitieux ayant vocation à former et mobiliser des citoyens autour de la cause de l'eau et des milieux aquatiques, afin d'en faire de véritables relais capables de promouvoir et d'appuyer l'action technique dans le territoire, voire pourquoi pas d'en enrichir le contenu par des propositions éclairées.

Les services écosystémiques : une contribution spécifique à l'attractivité et la résilience du territoire à faire valoir

Enfin, ce positionnement résolument ancré dans le monde de l'eau ne doit pas non plus laisser croire que cette stratégie se désintéresse du lien entre politiques de l'eau et développement territorial. En se centrant sur l'optimisation et le soutien politique aux actions conduites sur l'eau et les milieux aquatiques, le SAGE entend ici faire valoir sa contribution spécifique à la qualité du territoire. La fonction d'évaluation, dont on a souligné le caractère central pour mobiliser les acteurs, est également mise à profit pour **valoriser les objets au cœur de l'action SAGE, en tant qu'éléments constitutifs de l'attractivité du territoire** pour les populations et activités qu'il abrite, **et de sa résilience** face au changement climatique. Les infrastructures agroécologiques telles que les prairies et les haies, les cours d'eau et leur végétation rivulaire, les zones humides ou les étangs patrimoniaux, sont ainsi progressivement inscrits dans **un récit partagé au sein de la Commission Locale de l'Eau et relayé par ses outils de communication** (lettre du SAGE, communiqués de presse, ...) en tant qu'éléments essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et donc à la qualité du territoire. La construction d'un tel discours et son partage au sein de la Commission Locale de l'Eau est particulièrement utile pour permettre de **porter la voix de l'eau et les dispositions voire les règles du SAGE dans les instances de planification territoriale** (SCoT, PLU, etc.).

Une gestion quantitative « prudente »

En faisant des services écosystémiques la pierre angulaire de la contribution du SAGE au développement territorial, le SAGE est naturellement conduit à promouvoir une approche prudente quant aux effets du changement climatique sur les milieux aquatiques. Pour préserver la cohérence de son positionnement, il donne ainsi la **priorité aux milieux dans l'affectation d'éventuels nouveaux volumes prélevables** — les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, les flux hivernaux qui pourraient être stockés (uniquement à partir des eaux superficielles¹⁰), les volumes dégagées par les économies d'eau si elles sont effectives — afin de renforcer la **robustesse** de leur bon fonctionnement.

- Pour les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, l'étude de référence en la matière, dite étude « ressource »¹¹ montre, en effet, que la plupart des unités de gestion du périmètre du SAGE sont en déséquilibre quantitatif au moins certains mois de l'année, en période de basses eaux. Dans ces conditions, même si l'analyse

¹⁰ On considère qu'il n'est jamais envisageable de stocker l'eau à partir de ressources souterraines.

¹¹ Gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey. Pnrl. 2024

technique identifie quelques marges de manœuvre certains mois de l'année —les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux — la situation reste globalement déficitaire dans la plupart des cas¹² et n'est pas propice à une mobilisation de ces volumes qui restent dans tous les cas marginaux¹³. Il a donc été choisi, dans ce scénario, que **la mobilisation des volumes d'eau prélevables résiduels ne pourra être qu'exceptionnelle et uniquement sur les unités de gestion non déficitaires, avec un examen au cas par cas des projets**, en s'assurant que ces projets soient compatibles avec les ambitions du SAGE et que les bénéficiaires aient fourni des efforts sur les économies d'eau et/ou que des Solutions fondées sur la Nature aient été mises en œuvre.

- Les volumes d'eau supplémentaires qui pourraient être dégagés, compte tenu des objectifs d'économie d'eau validées par la Commission Locale de l'Eau et affichés dans le socle du SAGE, restent quant à elles des promesses tant que ces économies ne sont pas mises concrètement en œuvre.
- Pour le stockage des flux hivernaux, les incertitudes demeurent quant aux volumes qui pourraient être stockés sans impact sur le fonctionnement de l'hydrosystème. Il a donc été jugé **peu cohérent d'envisager la création de stockage hivernal même de manière exceptionnelle**.

Rappelons que cette logique globale de gestion quantitative qui donne la priorité aux milieux ne remet pas en cause l'engagement du SAGE inscrit dans le socle de :

- faciliter l'accès à la ressource eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage en particulier au travers d'une politique d'aménagement de mares adaptée ;
- soutenir l'accès à la ressource eau, dans les situations où les conditions écologiques le permettent, pour le développement du maraîchage biologique, afin de ne pas pénaliser le développement d'une filière compatible avec les enjeux de l'eau et permettant de respecter les objectifs de la loi Egalim (20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective).

Les objectifs et actions clés

La finalité globale : améliorer l'effectivité de l'ambition technique inscrite dans le socle du SAGE

Sur un plan technique, la plus-value du SAGE dans cette stratégie n'est pas d'afficher une ambition plus élevée que celle affichée dans son socle, en prévoyant par exemple des actions fortes qui n'y seraient pas déjà inscrites. Plutôt qu'une ambition plus élevée, cette stratégie privilégie une ambition plus *effective* : il s'agit de réduire l'écart, hélas couramment constaté en matière de politiques publiques, entre ce qui est annoncé et ce qui est fait, entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

Les actions techniques dont cette stratégie vise à renforcer l'effectivité sont avant tout celles qui traitent des deux types d'objets centraux structurant le socle du SAGE : les infrastructures agroécologiques (fossés et haies, prairies, amélioration de l'infiltration à la parcelle, ...) d'une part, les milieux aquatiques (restauration de cours d'eau, de zones humides y compris forestières, gestion des étangs) d'autre part. Pour ce faire, le SAGE ne cherche donc pas tant à enrichir le contenu de la planification qu'à :

- renforcer la dynamique qui préside à sa mise en œuvre, et en premier lieu celle des contrats territoriaux eau et climat (CTEC-Plan herbe) présents sur son territoire ;
- définir des secteurs prioritaires pour orienter les maîtres d'ouvrages en charge de leur mise en œuvre sur le terrain (en pointant par exemple l'importance des têtes de bassin ou des zones d'érosion).

¹² D'autant plus que, sur certains secteurs, des ajustements ont été faits dans le calcul des volumes prélevables, au détriment des milieux, afin d'assurer l'alimentation en eau potable.

¹³ Précisons de plus que l'estimation de ces volumes dans l'étude ressource, malgré l'apparence d'un calcul très précis (les volumes sont précisément quantifiés), reste empreint en fait d'incertitude et, plus que les valeurs indiquées, ce sont les tendances qui sont à retenir.

Loin de se substituer aux acteurs déjà présents et compétents sur son territoire, **les actions qu'il porte en propre sont donc essentiellement organisationnelles plutôt que strictement techniques.** Ainsi :

- **En matière d'infrastructures agroécologiques**, il s'efforce de **renforcer le conseil agricole et les démarches volontaires** de contractualisations en cherchant à mettre en synergie les réseaux existants et les différents intervenants (conseillers agricoles de divers organismes, équipes du PnrL, porteurs de PSE, etc.) : organisation de rencontres régulières, définition et partage de références techniques adaptées au contexte local (pratiques BNI, entretien de haies, etc.), expérimentations/test de dispositifs techniques sur des problématiques spécifiques que le réseau ferait remonter (ex : amélioration des drains agricoles et espaces tampons associés), ... Il s'agit également d'apporter un **soutien au montage administratif et financier de projets partenariaux** (de type PSE). L'implication du SAGE pour faire émerger et faciliter le montage de ces projets multi partenariaux constitue d'ailleurs une occasion d'opérationnaliser la solidarité territoriale à animer autour de l'eau entre bassins de consommation et bassins versants, entre territoires urbains et ruraux, ambition inscrite dans son « socle ».
- **Concernant les milieux aquatiques**, sa plus-value relève ici aussi de la mise en synergie **des réseaux des acteurs techniques** mobilisés sur ces objets (structures GEMAPI, CEN, PnrL, etc.) par des rencontres régulières, des échanges d'expérience et des partage d'expérimentation, mais comprend également une implication forte dans la définition et le suivi d'une **programmation partagée** se voulant plus ciselée et hiérarchisée, orientant l'action vers les thématiques spécifiques défendues par le SAGE – c'est ici que le rôle d'ensemblier de la planification, évoqué plus haut, est le plus affirmé.

Pour ces deux thématiques, le SAGE, et plus précisément **la Commission Locale de l'Eau, s'organise pour fournir un soutien politique** afin d'aider les techniciens dans leur travail de sensibilisation, de conviction et de négociation qu'ils ont à conduire de manière récurrente pour assurer leurs missions techniques, auprès de publics divers aussi bien dans l'exercice de la GEMAPI (propriétaires riverains, élus locaux, etc.) que du conseil agricole (exploitants, prescripteurs techniques, etc.). Il s'agit ici d'appuyer telle ou telle opération locale en donnant à voir son inscription dans un cadre plus large – celui du SAGE et de sa stratégie – dont la dimension collective et politique gagne à être incarnée par des élus plutôt que par des seuls techniciens. On peut ainsi imaginer que la Commission Locale de l'Eau désigne des **élus référents** par secteur géographique et/ou par thématique pour assurer ce travail d'appui politique de terrain.

Des dispositifs de participation citoyenne ambitieux

Comme évoqué plus haut, afin de donner à l'action technique conduite sur le terrain une visibilité dans le territoire et un appui politique, cette stratégie se distingue également par la mise en place de dispositifs de participation citoyenne ambitieux, allant au-delà de la sensibilisation pour alimenter une véritable dynamique de mobilisation sur le terrain. On peut ainsi imaginer la mise en place dans cette stratégie :

- d'un **réseau d'ambassadeurs de l'eau**, consistant à sensibiliser et former des personnes susceptibles, ensuite, de relayer et diffuser auprès de publics dont elles sont proches les connaissances et argumentaires qui leur auront été transmis. Ces relais à former et sur lesquels s'appuyer ensuite peuvent être de différentes natures – élus de la Commission Locale de l'Eau et/ou des structures portant les politiques de l'eau (collectivités dotées de la compétence GEMAPI, syndicats d'eau potable, etc.), panel de citoyens associés de manière durable à la Commission Locale de l'Eau (cf. infra), instance équivalente réunissant des jeunes, professionnels du tourisme et des loisirs au contact du public – et donnent donc lieu à des sessions de formation (de types « classes d'eau ») différenciées. Formés aux enjeux techniques traités par le SAGE (gestion de la ressource, enjeux liés aux usages et notamment à l'eau potable, fonctionnalités et enjeux de gestion des milieux aquatiques, etc.), ces « ambassadeurs » sont alors, dans leur diversité, susceptibles de pouvoir toucher des publics eux aussi variés, notamment parmi ceux qu'il s'agit de convaincre pour pouvoir agir (propriétaires riverains, agriculteurs, élus attentifs aux dépenses induites, etc.) ou plus largement qu'il est nécessaire de sensibiliser de proche en proche pour que la pertinence du SAGE soit bien saisie au sein des habitants du territoire (parents, collègues élus, journalistes locaux, etc.) ;
- d'événements visibles, supports de communication auprès du grand public, telle que par exemple des « **fêtes de l'eau** », que le SAGE peut mettre en place de manière récurrente et itinérante au sein de son territoire de compétence, voire au-delà pour toucher les publics de consommateurs de l'eau qu'il abrite. Outre une action au quotidien auprès de ces différents publics, les ambassadeurs sont aussi mobilisés à ces occasions ;
- d'un **panel de citoyens associé à la Commission Locale de l'Eau**, représentatif de la diversité géographique et sociologique du territoire, complété éventuellement d'une instance participative du même type dédiée aux jeunes

(sur le modèle des « conseils municipaux des jeunes »). Outre que les participants à ces instances sont formés spécifiquement aux enjeux traités par le SAGE (amenés ainsi à compter parmi les ambassadeurs de l'eau), le rôle de ces instances est, au fur et à mesure qu'elles montent en compétences, de se réunir régulièrement pour assurer un rôle de propositions auprès de la Commission Locale de l'Eau et de ses membres pour conduire des actions que les « professionnels » n'auraient pas identifiées, ou pour être consultés sur certains choix que ces derniers auraient laissés ouverts. Leur rôle d'ambassadeurs de l'eau tenu par ailleurs leur permet, pour remplir cette fonction de proposition, de s'appuyer sur d'éventuelles remontées du terrain ;

- d'un ou plusieurs **dispositifs de consultation directe**, telles que par exemple des « boîtes bleues » placées dans chaque commune pour faire remonter des suggestions d'action, qui viendrait(en)t compléter les dispositifs de représentation (panel) venant d'être évoqués ;
- de **chantiers participatifs** (chantiers d'entretien et de restauration de rivière, de zones humides, mise en place de sentiers thématiques de vulgarisation et d'observation, etc.), sous l'encadrement technique des structures dotées de la GEMAPI et de leurs techniciens ou d'autres partenaires déjà impliqués dans ce type d'action à l'image par exemple des Amis du Parc.

Une animation dédiée à l'interface eau/aménagement du territoire

Enfin, pour opérationnaliser la mise en avant de sa contribution spécifique à la qualité et la résilience du territoire, mais aussi pour garantir la bonne intégration de ses enjeux, orientations et règles dans la planification territoriale et les projets d'aménagement, le SAGE prévoit également l'animation d'un réseau spécifiquement dédié à cette interface entre eau et aménagement du territoire.

En complément de la présence d'élus de la Commission Locale de l'Eau jouant un rôle d'ambassadeurs de l'eau dans les instances de planification territoriale, il s'agit ainsi de **réunir régulièrement les personnels techniques travaillant dans les services en charge de l'urbanisme et du développement territorial** au sein des collectivités, afin de les tenir informés du contenu du SAGE et des avancées de sa mise en œuvre, mais surtout d'animer en leur sein un échange d'expérience quant aux bonnes pratiques en matière d'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents de planification et projets d'aménagement (conception, instruction, ...). Cette fonction du SAGE serait très cohérente avec une démarche de la Commission Locale de l'Eau pour demander aux collectivités et aux services de l'État à être systématiquement associée et consultée à l'élaboration des documents d'urbanisme¹⁴. Par ailleurs, ce travail doit également permettre en retour aux acteurs de la Commission Locale de l'Eau de mieux appréhender les enjeux d'aménagement urbains afin de mieux défendre les ambitions du SAGE dans les documents de planification.

Les partenariats et l'organisation

La Commission Locale de l'Eau : un rôle crucial d'instance d'évaluation, un vivier d'ambassadeurs de l'eau

Le rôle que joue le SAGE dans cette stratégie, consistant à fédérer et aiguillonner les actions conduites par les acteurs du monde de l'eau, de l'agroécologie et de l'urbanisme afin d'améliorer l'effectivité de l'ambition qu'il porte, s'incarne pour l'essentiel dans le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau. Une fois le SAGE adopté, le rôle principal de celle-ci est en effet de constituer **l'instance d'évaluation de l'ensemble des actions conduites dans le domaine de l'eau** sur son territoire de compétence – tout particulièrement en matière d'infrastructures agroécologiques et de milieux aquatiques, les objets centraux du socle, dont il s'agit de suivre l'évolution, les actions qui y sont dédiées et la contribution que l'on peut leur reconnaître à la qualité du territoire. Ce rôle particulier dévolu à la Commission Locale de l'Eau

¹⁴ La loi actuelle ne permet pas à la Commission Locale de l'Eau d'être reconnue comme Personne Publique Associée mais il est possible d'inscrire dans le PAGD, une disposition pour assoir une demande d'association à l'élaboration des documents d'urbanisme (ex : SAGE Nappes profondes de Gironde).

implique alors de **formaliser les documents du SAGE (PAGD et règlement) en véritable référentiel d'évaluation** (grandes questions évaluatives à instruire, critères et indicateurs associés) à même de structurer de manière stabilisée les échanges au sein de la Commission Locale de l'Eau, notamment lors de bilans d'étape réguliers qui jalonnent la vie du SAGE (suivi des contrats territoriaux-plan herbe, des surfaces à Bas Niveau d'Impact, etc.). Outre ce versant assez technique de l'évaluation assurée par la Commission Locale de l'Eau, il s'agit aussi à partir de cette évaluation de mettre en relation les progrès réalisés quant au fonctionnement des écosystèmes avec la qualité et la résilience du territoire, de façon à **bâtir le discours partagé** évoqué plus haut **argumentant la contribution du SAGE à l'attractivité territoriale**, et soutenant sa bonne prise en compte dans les instances de planification territoriale.

Moins structurante pour son animation mais non moins importante pour la plus-value politique du SAGE dans cette stratégie, une autre fonction de la Commission Locale de l'Eau est ici de fournir, par exemple par la désignation de membres-référents « ambassadeurs de l'eau » par secteurs géographiques, le **soutien politique** que le SAGE entend ici apporter **aux actions techniques de terrain**.

La cellule d'animation du SAGE : entre pilotage et co-pilotage, une implication différenciée selon les dispositifs et réseaux d'acteurs à animer

Dans cette stratégie, la cellule d'animation du SAGE apporte pour l'essentiel **une plus-value organisationnelle** à ses partenaires/maîtres d'ouvrage **qui conduisent des actions techniques** dans le territoire, afin d'en faciliter la mise en œuvre et ainsi améliorer l'effectivité de la planification d'ensemble portée par le SAGE. Elle assure également la **mise en place et l'animation des dispositifs de participation citoyenne**, qui constitue l'autre grand volet de cette stratégie et une plus-value totalement nouvelle pour les acteurs locaux de l'eau. Cependant, selon les thématiques d'action et les dispositifs, la légitimité de la cellule d'animation du SAGE et ses compétences, relativement à celles de ses partenaires, est susceptible de varier et peut donc induire une position plus ou moins centrale. On peut globalement distinguer **deux cas de figure** :

- La cellule d'animation du SAGE est en position de **pilotage principal**. C'est le cas pour l'animation des réseaux thématiques dédiés aux **milieux aquatiques**, pour lesquels le SAGE est légitime à revendiquer un rôle d'ensemblier de la programmation et d'animateur de réseau (échanges d'expérience, formation, etc.) auprès des acteurs opérationnels. C'est également le cas pour la mise en place et l'animation des **dispositifs de participation** associés à la Commission Locale de l'Eau (réseau des ambassadeurs de l'eau, panel de citoyens, de jeunes, dispositifs de consultation direct de type « boîte bleue », chantiers participatifs...), même si cette fonction de pilotage n'exclut nullement des partenariats avec des collectivités pour appuyer (voire à qui déléguer) l'organisation et l'animation de dispositifs locaux. C'est enfin le cas pour **l'appui administratif et financier au montage de projets** contractuels, dans le domaine agroécologique notamment, justifiés et soutenus financièrement au titre du SAGE (comme les PSE).
- La cellule d'animation du SAGE est en position de **co-pilotage** avec un ou plusieurs partenaires, dont la légitimité et les compétences appellent ce fonctionnement « en tandem ». C'est en particulier le cas pour l'animation des réseaux thématiques liés aux **infrastructures agroécologiques**, pour lesquels des compétences reconnues dont d'ores et déjà fortement impliqués (chambres d'agriculture, PnrL, autres organismes agricoles spécialisés, ...). C'est aussi le cas pour **l'animation de l'interface eau/aménagement du territoire**, pour laquelle un copilotage cellule d'animation du SAGE/PnrL semble particulièrement opportun.

Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie

La force de cette stratégie, qui fonde toute sa cohérence, est de s'inscrire dans le cadre préexistant des politiques de l'eau du territoire, et de se placer à leur service. **Le SAGE se positionne donc sur un terrain où sa légitimité n'est pas questionnée – au cœur de son domaine de compétence : l'eau – et cherche à apporter une plus-value avant tout organisationnelle, par l'amélioration de l'efficacité et de l'effectivité des actions planifiées** et conduites pour l'essentiel par ses partenaires. Cela passe, notamment par un soutien technique et politique de terrain mais également par une planification à l'échelle des bassins renforçant la cohérence globale des actions GEMAPI sur le territoire du SAGE. Se situer ainsi là où on l'attend, sans bousculer les logiques et modes d'action des uns et des autres, en s'appuyant sur des habitudes de travail déjà ancrées, lui permet de jouer son rôle d'aiguillon sans pour autant apparaître comme porteur d'une volonté de rupture ni de charge conflictuelle. Ce positionnement permet en outre de

positionner très clairement la cellule d'animation du SAGE au sein des équipes du PnRL, en la concentrant sur un domaine de compétence que celui-ci n'a pas encore investi.

Cette stratégie a également comme intérêt de ne pas dépendre d'un contexte et de choix politiques externes au territoire, contrairement aux deux autres scénarios stratégiques. Au total, elle apparaît ainsi plus sécurisante en termes d'effectivité des actions de préservation et restauration des milieux et par conséquent de la résilience du territoire et du cadre de vie offert par les paysages fonctionnels de l'eau.

Enfin, la mise en place d'un panel de citoyen associé à la Commission Locale de l'Eau est considérée comme un atout pour faire perdurer une dynamique locale autour des enjeux de l'eau, indépendamment de l'agenda électoral.

Cependant, le **caractère « raisonnable »** qui fait la force de cette stratégie peut aussi se muer en faiblesse :

1) Le risque existe en effet que les efforts du SAGE, en étant principalement orientés vers une plus-value organisationnelle à des actions de fond conduites par d'autres, ne le cantonne à un rôle d'accompagnement voire d'intendance qui l'empêche d'acquérir une lisibilité politique suffisante pour que son rôle d'ensemblier et d'évaluateur lui soit pleinement reconnu. Pour pallier ce risque et ainsi garantir la dose de leadership que cette stratégie suppose, **le volet participation citoyenne de cette stratégie apparaît alors essentiel**. Sur un plan politique, c'est bien ce volet qui fournit au SAGE à la fois la caisse de résonance et les relais dans le territoire nécessaires à sa fonction d'aiguillon vis-à-vis de ses partenaires techniques, sous condition d'un maillage territoriale suffisant des « ambassadeurs » de l'eau.

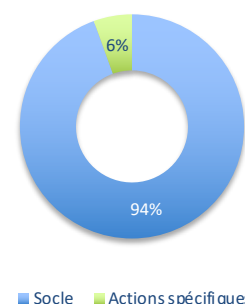
2) Notons que certains ont pointé le risque que le panel de citoyen, envisagé dans le cadre de cette participation citoyenne, ne soit pas aligné avec la doctrine du SAGE. Ils soulignent l'importance, pour éviter cela, de se doter de compétences d'organisation de la participation dans la durée et de prévoir des programmes de formation des citoyens.

3) Par ailleurs, rester ancré dans le domaine de l'eau présente le **risque d'un « entre soi »** avec un SAGE qui serait peu tourné vers le développement de liens avec les collectivités et, au final, une solidarité entre les consommateurs d'eau et le territoire du SAGE affaiblie.

Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 1¹⁵

Dans ce scénario, **94% des dépenses estimées renvoient aux actions du socle** (cf. partie socle). La part restante renvoie à des actions spécifiques du scénario 1.

Répartition socle / actions spécifiques — scénario 1

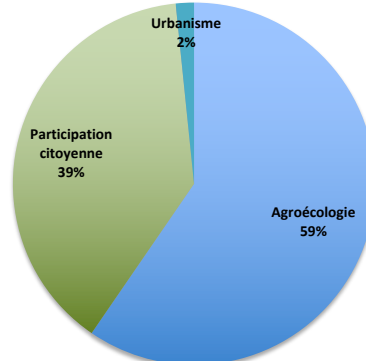


¹⁵ Le détail des actions prises en compte pour les estimations des dépenses sont détaillées en annexe.

Celles-ci concernent les thématiques suivantes :

- **Agroécologie** : mise en synergie des intervenants en matière de conseil agricole afin d'orienter ce conseil en fonction des objectifs du SAGE et élaboration de références agroécologiques locales ;
- **Participation citoyenne** : montage et animation d'un dispositif participatif de type panel de citoyens pour associer durablement les citoyens à la Commission Locale de l'Eau. L'association des citoyens passe aussi par l'organisation de « fêtes de l'eau », événements festifs, récurrents et itinérants sur le territoire, pour valoriser l'eau, les milieux aquatiques et les paysages associés, et par la réalisation de chantiers participatifs de restauration écologique
- **Urbanisme** : mise en réseau des services en charge de l'urbanisme, pour faire connaître et exister les dispositions du SAGE.

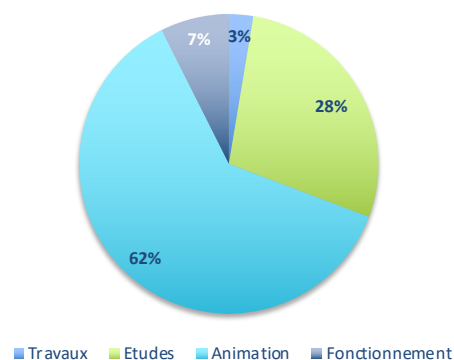
Répartition des dépenses par thème — actions spécifiques du scénario 1



Rappelons que l'animation des réseaux de gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques est au cœur de ce scénario, elle est comprise dans les missions de la cellule d'animation (2ETP) dont le coût est intégré au socle. De même, les actions de **restauration des milieux aquatiques et des versants sont déjà comprises dans le socle** et n'apparaissent donc pas ici en tant qu'actions spécifiques de ce scénario. La plus-value du SAGE, dans ce scénario 1, est d'animer différents réseaux et notamment celui des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de proposer une feuille de route globale de mise en œuvre des actions, afin d'améliorer l'effectivité de leur mise en œuvre.

En termes de type de dépenses, les actions spécifiques du scénario 1 renvoient principalement à de l'animation (62%) en particulier pour déployer les dispositifs de participation citoyenne qui peuvent s'accompagner de prestations (classées dans étude). Les dépenses classées dans la catégorie travaux correspondent aux chantiers participatifs.

Répartition par type de dépenses — actions spécifiques du scénario 1

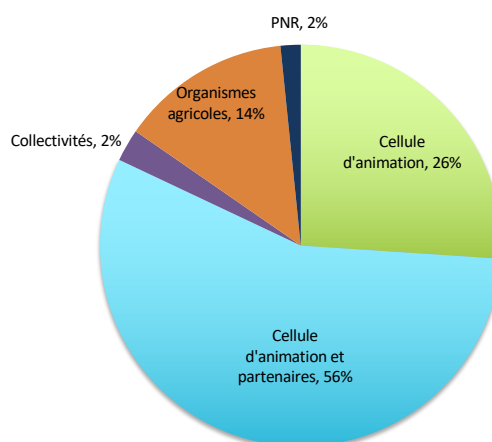


Zoom sur la cellule d'animation

Dans ce scénario, les moyens de la cellule d'animation du SAGE sont calés à 2 ETP permettant d'assurer, en plus des missions de base décrites dans le socle, l'animation du réseau des acteurs dédiés aux milieux aquatiques, la co-animation du réseau des intervenants agricoles, la co-animation du réseau des services en charge de l'urbanisme, d'accompagner l'élaboration de références agroécologiques locales ou encore de former les élus et les citoyens pour qu'ils deviennent des ambassadeurs du SAGE. Les autres missions d'animation reposent essentiellement sur les partenaires du SAGE, en particulier les organismes agricoles et le PnrL sur les questions relatives à l'agroécologie ou à l'urbanisme.

La mise en place et l'animation du panel citoyen, au cœur du dispositif participatif de ce scénario, nécessite quant à elle des moyens d'animation supplémentaires aux 2 ETP de la cellule d'animation, estimés à 0,3 ETP par an mais dont la montée en puissance se fera progressivement, avec un pic de travail à envisager lors de sa mise en place voire de son renouvellement et une charge moindre en phase de

Répartition par type de porteur — actions spécifiques du scénario 1



« croisière ». Il est donc envisageable d'assurer ce travail dans le cadre des 2 ETP de la cellule d'animation sous condition d'une planification dans le temps des différentes missions de la cellule d'animation. En si la cellule d'animation est impliquée dans l'organisation des fêtes de l'eau et des chantiers participatifs de restauration des milieux aquatiques, ceux-ci sont cependant largement portés par les partenaires du SAGE, notamment les collectivités locales et le PnrL, tant dans la mise à disposition de moyens humains que de relais logistiques.

Soulignons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs, notamment de l'Agence de l'eau) n'est pas abordée ici.

SCENARIO 2 – UN SAGE QUI CONFORTE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR LES FILIERES ET LES ATTACHEMENTS

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les paysages de l'eau	Excellence technique articulé à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes	Option 1 + accompagnement économies eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement économies eau
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social autour des dimensions sensible, culturelle et patrimoniale	

Philosophie d'ensemble et positionnement stratégique du SAGE

Le choix stratégique structurant : un positionnement innovant complémentaire des dynamiques ancrées dans le monde de l'eau pour préserver la ressource en eau et les milieux

Comme dans le scénario 1, **la finalité générale du SAGE, son souci central, est la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour conforter la résilience du territoire, en particulier face au changement climatique**. La préoccupation du SAGE reste ainsi centrée sur les infrastructures agroécologiques (prairie, haie), les cours d'eau et leur végétation rivulaire, les zones humides, les étangs patrimoniaux.

Cependant, partant du constat que :

- d'une part, l'expertise technique eau et milieux est déjà bien mise en réseau et prise en charge sur le territoire du SAGE, notamment via les structures gemapiennes ou les acteurs du monde agricole qui se mobilisent sur les dispositifs agroécologiques,
- d'autre part, la pérennité des actions techniques engagées par les acteurs locaux pour préserver et restaurer les paysages fonctionnels de l'eau dépendent pour beaucoup des solutions de valorisation territoriale et économique des activités qui soutiennent ces paysages (élevage herbager en premier lieu),

le SAGE choisit de se positionner sur des logiques d'actions innovantes, complémentaires aux actions techniques menées, par ailleurs, dans le domaine de l'eau par les acteurs locaux. Ce positionnement innovant se traduit par deux grandes finalités.

→ Soutenir les filières économiques qui maintiennent ou valorisent les milieux fonctionnels pour l'eau

En premier lieu, le SAGE oriente ses efforts pour renforcer/développer et défendre certaines filières économiques qui intrinsèquement soutiennent les enjeux de l'eau et/ou valorisent économiquement les cours d'eau, les zones humides, les étangs, ainsi que pour soutenir l'animation des acteurs qui s'impliquent déjà dans la mise en place de ces filières.

Les filières concernées touchent à la fois **des filières agricoles** (filières alimentaires — l'élevage herbager, les cultures à bas niveau d'impact dont la filière bio — et filières de valorisation de la biomasse — en particulier la filière haie) et **la filière tourisme**, en ce qu'elle valorise les milieux naturels. **Le champ précis de ces filières reste cependant à préciser, dans le détail, afin de s'assurer d'une réelle compatibilité avec les enjeux du SAGE.**

Investir la question des filières correspond à une façon particulière de faire vivre l'alliance, inscrite au socle du SAGE, entre l'eau et l'élevage autour de la thématique des prairies : non pas en assurant l'excellence technique de la gestion de celles-ci par le conseil agricole comme dans le scénario précédent, mais en contribuant activement à développer davantage de débouchés économiques pour l'élevage herbager afin de consolider cette filière « alliée » de l'eau. Cet investissement du SAGE dans le développement de filières alimentaires, orientées vers le lait et/ou la viande, a son équivalent sur des filières non alimentaires, elles aussi en synergie avec l'eau :

- dans le domaine agricole, afin d'assurer la sauvegarde et le développement des haies (filières bois-énergie, litière, etc.), investissement pouvant également s'appliquer au développement de cultures à bas niveau d'impact (ex miscanthus, chanvre, ...) ou encore à la filière piscicole en étangs;
- dans le domaine du tourisme et des loisirs, afin de rendre le territoire plus attractif tant pour la clientèle touristique que pour les habitants, en développant des activités valorisant les milieux aquatiques.

Ce positionnement conduit le SAGE à **envisager son action à une échelle territoriale plus large** que le périmètre classique de l'action d'un SAGE, les enjeux de filières se jouant le plus souvent à une échelle supra.

→ Catalyser le lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

En second lieu, le SAGE entend donner du sens à son action dans le territoire, en faisant de l'eau et des milieux aquatiques un support de lien social. Dans un climat social jugé de plus en plus clivé, cette approche, innovante dans le monde de l'eau, a été jugée prometteuse par les membres du Bureau.

En ce sens, la philosophie participative de ce scénario se distingue clairement de celle du scénario 1. Là où le scénario 1 envisage une mobilisation active des citoyens pour défendre les enjeux du SAGE, au travers d'une démarche visant à faire monter en compétence les citoyens sur les enjeux de l'eau afin de susciter leur adhésion à la politique menée, le scénario 2 s'inscrit dans une tout autre logique participative, cherchant à **valoriser les milieux aquatiques dans des dimensions directement accessibles pour les habitants du territoire, car fondées sur le « sensible » et l'expérience vécue au quotidien.**

Porter un discours en matière de développement territorial dans les instances de planification territoriale

Soutenir des filières économiques locales et assurer un rôle dans la création de lien social conduit le SAGE à revendiquer une certaine légitimité pour **porter un discours en matière de développement territorial**. Là où dans le scénario 1, il mettait en avant son expertise dans le domaine de l'eau **pour être entendu dans les instances de planification territoriale, il s'agit ici** d'orienter et d'influencer les orientations qui y sont prises de telle sorte qu'elles soient compatibles et synergiques avec les filières qu'il défend et les objets qui y sont attachés (prairie, haie, ...).

Au total, ce scénario se distingue ainsi clairement de la stratégie 1 qui s'inscrit, elle, dans une logique d'action plus classique, ancrée dans le monde de l'eau, pour tenir son ambition de préservation et restauration de la ressource et des milieux aquatiques. Le SAGE reste cependant présent sur les enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques via son rôle de suivi/évaluation, inscrit dans le socle, qui rend compte des efforts réalisés par les différents acteurs en charge de ces enjeux.

Une approche prudente dans la mobilisation de la ressource en eau

Comme pour le scénario 1, face aux incertitudes du changement climatique et en cohérence avec son ambition de préserver les milieux, **le SAGE se montre prudent dans la possibilité de mobiliser de nouveaux volumes d'eau pour les usages** — les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, les flux hivernaux qui pourraient être stockés (uniquement à partir des eaux superficielles¹⁶), les volumes dégagées par les économies d'eau si elles sont effectives. Il donne ainsi la **priorité aux milieux** afin de renforcer la **robustesse** de leur bon fonctionnement – la mobilisation des volumes résiduels pour les usages n'étant envisagée que de manière exceptionnelle et le stockage des flux hivernaux apparaissant peu cohérent avec le positionnement du SAGE.

- Pour les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, l'étude de référence en la matière, dite étude « ressource »¹⁷ montre, en effet, que la plupart des unités de gestion du périmètre du SAGE sont en déséquilibre quantitatif, certains mois de l'année, en période de basses eaux. Dans ces conditions, même si l'analyse technique identifie quelques marges de manœuvre certains mois de l'année — les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux — la situation reste globalement déficitaire dans la plupart des cas¹⁸ et n'est pas propice à une mobilisation de ces volumes qui restent dans tous les cas marginaux¹⁹. Il a donc été choisi, dans ce scénario, que **la mobilisation des volumes d'eau prélevables résiduels ne pourra être qu'exceptionnelle et uniquement sur les unités de gestion non déficitaires, avec un examen au cas par cas des projets**, en s'assurant que ces projets soient compatibles avec les ambitions du SAGE et que les bénéficiaires aient fourni des efforts sur les économies d'eau et/ou que des Solutions fondées sur la Nature aient été mises en œuvre.
- Les volumes d'eau supplémentaires qui pourraient être dégagés, compte tenu des objectifs d'économie d'eau validées par la Commission Locale de l'Eau et affichés dans le socle du SAGE, restent quant à elles des promesses tant que ces économies ne sont pas mises concrètement en œuvre.
- Pour le stockage des flux hivernaux, les incertitudes demeurent quant aux volumes qui pourraient être stockés sans impact sur le fonctionnement de l'hydrosystème et plus généralement des écosystèmes. Il a donc été jugé **peu cohérent d'envisager la création de stockage hivernal, et ce même de manière exceptionnelle**.

Rappelons que cette logique globale de gestion quantitative qui donne la priorité aux milieux ne remet pas en cause l'engagement du SAGE inscrit dans le socle de :

- faciliter l'accès à la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage, en particulier au travers d'une politique d'aménagement de mares adaptée ;
- soutenir l'accès à la ressource en eau, dans les situations où les conditions écologiques le permettent, pour le développement du maraîchage biologique, afin de ne pas pénaliser le développement d'une filière compatible avec les enjeux de l'eau et permettant de respecter les objectifs de la loi Egalim (20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective).

Dans ce scénario, le SAGE choisit par ailleurs **d'accompagner les acteurs dans leurs efforts pour atteindre les objectifs d'économie d'eau fixés par le SAGE**, afin de conserver le plus possible de marges de manœuvre pour que les usages actuellement préleveurs (AEP essentiellement) soient satisfaits sans nuire au bon fonctionnement des hydrosystèmes.

¹⁶ Dans toute la réflexion qui suit sur le stockage éventuel des flux hivernaux, on considère qu'il n'est jamais envisageable de stocker l'eau à partir de ressources souterraines.

¹⁷ Gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey. PnRL. 2024

¹⁸ D'autant plus que, sur certains secteurs, des compromis ont été faits dans le calcul des volumes prélevables, au détriment des milieux, afin d'assurer l'alimentation en eau potable.

¹⁹ Précisons de plus que l'estimation de ces volumes dans l'étude ressource, malgré l'apparence d'un calcul très précis (les volumes sont précisément quantifiés), reste empreint en fait d'incertitude et, plus que les valeurs indiquées, ce sont les tendances qui sont à retenir.

Objectifs et actions clés

La finalité globale : développer davantage de débouchés économiques pour les filières « alliées » de l'eau

Concrètement trois types d'actions sont mises en œuvre pour soutenir les filières « alliées » de l'eau.

L'animation de projets de filières auprès des acteurs qui les portent

Il s'agit ici pour le SAGE d'accompagner voire d'impulser des dynamiques collectives mettant en relation l'ensemble des opérateurs d'une filière donnée, avec un accent particulier sur la consolidation de sa partie aval.

- **Pour les filières alimentaires**, en soutien des travaux du groupe « filières du Rupt de Mad » et des initiatives du PnrL (marque Valeurs Parc pour la viande bovine et le blé-farine-pain bio notamment, l'opération un bon repas avec le Parc) il peut s'agir de connecter la production locale (viande/lait/agriculture biologique) aux circuits de la restauration hors domicile (restauration collective scolaire, d'administrations ou d'entreprises), en s'appuyant sur les cuisines centrales notamment des collectivités voisines, ou encore en démarchant les établissements de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) du territoire ou à proximité, pour les inciter à valoriser ces produits dans leurs rayons. Ceci nécessite le déploiement de véritables compétences en marketing, valorisant les produits concernés dans leurs rapports au territoire : paysages de l'eau, qualité de l'eau et des milieux, etc. Ce travail se fait à, l'échelle globale du SAGE, élargissant les dynamiques en cours sur le Rupt de Mad aux bassins de l'Esch et du Trey.

Pour les filières non alimentaires agricoles, il peut s'agir de manière similaire d'initier et d'appuyer la mise en place d'infrastructures collectives telles que les chaufferies (écoles, EHPAD, etc.), ce qui implique là aussi d'assurer un travail de conviction auprès des décideurs concernés (élus locaux, direction d'établissements, etc.). Dans cette animation, le SAGE joue également un rôle central pour mettre en relation les acteurs amont et aval de la filière, pour aider à la recherche des financements en organisant, par exemple, des réponses collectives aux appels à projets de la Région Grand Est sur les filières BNI, en se rapprochant des initiatives et réseaux existants (le GIEE Valoris'haie créé en avril 2025 ou le Réseau Haie Grand Est mis en place également récemment en novembre 2025) et en recherchant des partenariats avec d'autres démarches similaires en dehors de son territoire.

- **Pour le développement d'un tourisme valorisant les milieux aquatiques et la biodiversité**, l'enjeu est en particulier de mettre sur pied un réseau d'acteurs touristiques (au premier rang desquels ceux au contact des visiteurs et susceptibles de les orienter : offices du tourisme, hôtels, prestataires de services, etc.) agissant aujourd'hui de manière insuffisamment coordonnée, capable d'assurer un tourisme plus diffus complémentaire des activités touristiques du site de Madine, orienté vers d'autres secteurs et activités, méritant eux-aussi d'être mis en lumière, notamment dans leurs rapports aux milieux aquatiques. Il s'agit, notamment, d'anticiper des difficultés de remplissage de la retenue de Madine, lors des années sèches, qui risquent de fragiliser à termes la filière touristique du territoire, comme le souligne le scénario sans SAGE. Pour animer ce réseau, un travail de recensement pourrait être impulsé par le SAGE à la fois des offres touristiques existantes entretenant un rapport positif à l'eau, mais aussi des secteurs géographiques et sites susceptibles d'accueillir des activités valorisant les milieux et la biodiversité aquatique, qu'elles existent ou qu'elles restent à développer (par exemple, le site Ramsar des étangs de la Petite Woèvre dont l'extension à Madine et la forêt de la Reine est envisagée, est un des exemples pouvant se prêter à une telle approche). Celui-ci pourrait donner lieu à une valorisation le cas échéant autour d'un outil commun permettant d'opérationnaliser cette réorientation du tourisme local de manière plus diffuse dans le territoire (ex : indicateur de saturation de la fréquentation sur Madine en lien avec sa qualité de l'eau, conduisant les opérateurs à proposer des activités alternatives de « délestage »). Enfin, cette structuration d'une véritable filière touristique valorisant les milieux et paysages de l'eau n'est pas indépendante de celle conduite dans le secteur agricole évoquée plus haut : elle gagne à intégrer, dans les offres touristiques consolidées ou créées, la mise en avant de produits alimentaires issus de l'élevage herbager local.

L'animation de ces différents réseaux comprend aussi, pour le SAGE, des fonctions tournées au-delà de son propre territoire. Outre les actions de « lobbying » vers l'aval des filières évoquées ci-après, il s'agit ainsi d'assurer un travail de

benchmark pour apporter aux réseaux animés des expériences inspirantes (dans les domaines agricoles²⁰ comme touristiques), organiser éventuellement des échanges avec leurs porteurs (pouvant prendre la forme de voyages d'étude), ainsi que de tisser des liens récurrents avec d'autres porteurs de SAGE engagés dans des stratégies d'alliance similaires avec des filières économiques sur leurs propres territoires ou avec les territoires ayant développé des plans herbe à proximité (cf. le futur plan herbe du Grand Nancy).

La communication et la sensibilisation des consommateurs

Dans cette option, le SAGE est particulièrement bien placé pour faire de cette alliance, entre certaines filières agricoles et touristiques d'une part et l'eau d'autre part, un objet de communication auprès des cibles finales des filières concernées : les consommateurs. Cette fonction peut bien sûr s'exercer auprès du grand public dans le cadre d'une communication institutionnelle impulsée par le SAGE avec l'appui de sa structure porteuse, le PnrL, mais, de manière plus ciblée et ciselée, être déployée auprès des publics spécifiques touchés par les dispositifs mis en place dans le développement de ces filières (ex : sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre d'une restauration collective valorisant les produits l'élevage local ou encore valorisation de ces produits dans les offres touristiques).

Le « lobbying » politique nécessaire à l'activation de ces filières et à leur visibilité dans la planification territoriale

Enfin, cette option nécessite également que le SAGE assure un travail de sensibilisation et de mobilisation politique, auprès des grands décideurs, dont l'appui est indispensable à l'émergence et au développement des filières promues. Il s'agit notamment de soutenir et d'amplifier les actions filières portées par le PnrL. Ce travail de lobbying politique s'exerce en particulier auprès des élus de grandes collectivités (agglomérations de Metz, et de Nancy, ainsi que Toul, Pont-à-Mousson, etc.), ayant potentiellement un rôle structurant pour l'aval des filières agricoles, afin de connecter les producteurs à des bassins de consommation importants (cuisines centrales, chaufferies collectives, etc.) : sur un mode plus politique que dans l'option précédente, il s'agit là d'une façon de faire vivre l'ambition inscrite au socle du SAGE d'animer une solidarité territoriale entre bassins de consommation et bassins versants, entre territoires urbains et ruraux.

Ce « lobbying » politique consiste également à porter les initiatives du SAGE en matière de développement économique dans les instances de la planification territoriale, de telle sorte qu'elles les prennent en compte et les épaulent dans les orientations retenues (SCoT, PLU, PCAET, etc.) pour défendre les paysages de l'eau et ceux associés à l'élevage herbager.

²⁰ Par exemple, l'Union laitière de la Meuse est engagée, au sein d'un groupement de 7 structures, dans un appel à projet de filière BNI de l'agence Seine-Normandie. Or cette coopérative a également des adhérents sur la plaine de la Woëvre, le SAGE pourrait explorer la piste d'un partenariat similaire avec cette coopérative.

Une perspective en point de mire : une structure porteuse des démarches filières sur le modèle de la SCIC Terres de Sources

Pour les filières agricoles et notamment les filières alimentaires, l'expérience d'autres territoires souligne la plus-value qu'il y aurait à mettre en place une structure porteuse ad hoc rassemblant l'ensemble des acteurs filières de l'aval à l'amont, inspirée par exemple du modèle de la SCIC²¹ Terres de Sources du bassin rennais. Une telle structure serait en effet plus à même de porter, d'organiser les filières, de développer des compétences en marketing, de mettre en place le cas échéant un label spécifique, etc.

L'émergence d'une telle structure nécessite cependant un engagement politique des collectivités du territoire mais également des collectivités du bassin de consommation visé, hors territoire (Metz, Nancy) ainsi que l'implication de différents acteurs (producteurs, transformateurs, financeurs, etc.). Il s'agit donc de mener une véritable entreprise d'intéressement et de lobbying pour rassembler les différents acteurs autour de ce projet collectif. Cette idée n'est pas nouvelle, elle était déjà présente dans la feuille de route Mad'in L'Eau Reine. La stratégie du SAGE ici est de la remettre à l'agenda afin d'être prêt à saisir les opportunités politiques et économiques qui pourraient soutenir une telle démarche.

La démarche « Terres de Sources »

La démarche « Terres de Sources » est l'aboutissement d'un projet initié en 2012 par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR). Sa finalité était de mobiliser le levier de la commande publique pour la restauration scolaire, au service de la protection de la ressource en eau de la ville de Rennes.

Elle est aujourd'hui structurée autour de la CEBR et d'une SCIC constituée de 70 producteurs, 18 transformateurs, 7 collectivités territoriales, 7 associations. La démarche a permis de développer des modalités de marchés publics innovantes permettant d'alimenter la restauration collective publique avec des produits labellisés « Terres de Sources », issus d'exploitations situées sur les aires d'alimentation de captage.

Des dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique

Comme évoqué plus haut, le SAGE adopte un positionnement innovant en matière de stratégie de participation citoyenne en s'aventurant au-delà de l'univers technique propre aux politiques de l'eau afin de donner **du sens à l'action du SAGE dans son territoire, en faisant de l'eau et des milieux aquatiques un support de lien social.**

Pour cela, il mobilise tout un éventail de **dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique, et déclinés sur l'eau et les milieux aquatiques**²² : ateliers d'expression artistiques en bord de cours d'eau ou en salle conduits auprès de différentes classes d'âges, cartographie participative visant la production de « cartes sensibles » (cartographiant l'espace vécu par les personnes, y compris sur un plan émotionnel), « traversées » et autres balades commentées ou contées le long d'une rivière ou à travers une zone humide, veillées, résidences artistiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques mobilisant les habitants, etc.

Comme dans le scénario 1, des **chantiers participatifs** peuvent ici aussi être mis en place, mais leur finalité est davantage orientée vers la **valorisation des milieux en tant que patrimoine** (à la fois naturel et culturel) que vers leur restauration écologique : création ou restauration d'accès et de cheminements, restauration d'éléments de patrimoine bâti, mise en place de sentiers thématiques dédiés à l'histoire des lieux et au petit patrimoine de l'eau, etc. De même, des éléments festifs peuvent être organisés dans cette option, mais là encore davantage tournés vers la célébration des dimensions culturelles et patrimoniales de l'eau plutôt que vers la sensibilisation du public aux enjeux et connaissances techniques liés au thème de l'eau (le SAGE peut ainsi organiser de manière récurrente et itinérante dans le territoire des « journées de l'eau et du patrimoine »).

Au travers de ces dispositifs, il s'agit de développer des liens de proximité autour de l'eau et des milieux aquatiques : liens noués entre des habitants et un éleveur par leur participation commune à un chantier participatif aménageant l'accès à

²¹ Société Coopérative d'Intérêt Collectif

²² Il peut s'inspirer des territoires qui explorent déjà depuis quelques années ces nouvelles approches dans le domaine de l'eau. On peut penser par exemple aux différents dispositifs réunis au sein des atlas socioculturels des rivières de Bretagne, ou soutenus au travers de l'appel à projets « eau et patrimoines » de la région Bretagne de 2022.

une mare restaurée, émotion partagée lors d'une restitution de résidence artistique, échanges de souvenirs personnels autour d'une rivière fréquentée par diverses personnes, etc. autant de liens établis sur le terrain qui, s'ils n'effacent pas les divergences d'intérêts et de postures d'usagers que l'on rencontre classiquement dans les instances des politiques de l'eau, permettent de se lier autrement. *In fine*, l'enjeu est bien de catalyser une appropriation sociale collective de l'eau et des milieux aquatiques dans le territoire du SAGE.

La promotion et l'accompagnement des économies d'eau

Enfin, le SAGE accompagne les acteurs dans leurs efforts pour atteindre les objectifs d'économie d'eau fixés par le SAGE. Cet accompagnement peut prendre différentes formes : mutualisation des moyens entre collectivités, défense des dossiers de demande d'aides, etc. Il s'agit en particulier d'aiguillonner les syndicats d'eau potable dans leurs efforts pour limiter les fuites de leurs réseaux voire travailler sur des projets d'interconnexion, en ciblant les moyens d'accompagnement sur les secteurs en déséquilibre quantitatif.

Partenariats et organisation

La Commission Locale de l'Eau : un rôle de lobbying politique pour soutenir et impulser des filières « alliées » de l'eau

Dans ce scénario le rôle de la Commission Locale de l'Eau est primordial pour soutenir les acteurs filières dans leur démarche de négociation notamment pour trouver et organiser des débouchés aval. Forte du poids politique du SAGE, la Commission Locale de l'Eau suscite des rencontres, accompagne les acteurs filières pour nouer des partenariats, y compris hors du territoire du SAGE. Elle joue principalement ce rôle à l'échelle des acteurs politiques en particulier ceux des grandes collectivités de Metz et Nancy qui représentent des bassins de consommation essentiels pour développer/renforcer les filières agroécologiques du territoire. Elle peut le cas échéant se mobiliser également pour renforcer, orienter les partenariats avec les organismes agricoles (chambres d'agriculture, organismes bio) autour de filières spécifiques. Pour incarner ce rôle tenu par Commission Locale de l'Eau, celle-ci peut désigner en son sein une commission dédiée et reflétant l'alliance entre eau et filières agroécologiques, chargée de conduire ce travail.

La Commission Locale de l'Eau a également pour rôle de promouvoir les paysages de l'eau et les filières soutenues dans les instances territoriales afin qu'ils soient bien pris en compte dans la planification territoriale.

Des partenaires diversifiés à impliquer dans le soutien ou le montage des filières agroécologiques et tourisme

Certains sont historiquement déjà impliqués. C'est le cas notamment :

- **Du groupe filière, collectif animé par la Chambre d'agriculture.** Ce collectif issu de la démarche Mad'in L'Eau Reine est un point d'appui important pour mettre en œuvre la stratégie du SAGE ;
- **Du PnrL, acteur central en tant que structure porteuse du SAGE et acteur historiquement impliqué dans les filières agroécologiques et tourisme.** La stratégie du SAGE s'inscrit en effet pleinement dans la continuité de ses politiques de développement de filières agroécologiques et d'animation touristique qu'il mène depuis plusieurs années. Soutenu politiquement par la Commission Locale de l'Eau et aiguillonné et accompagné par la cellule d'animation, il joue, dans ce scénario, un rôle important ;
- **Des institutionnels comme l'agence de l'eau, la Région ou les services de l'État qui suivent, financent et participent au collectif impulsé par la démarche mad'in L'Eau Reine, notamment à travers la CLE.**

Ces acteurs s'investissent au côté de la Commission Locale de l'Eau dans le montage d'une structure ad hoc pour porter l'organisation des filières « alliées » de l'eau (cf. ci-dessus). A moyen terme, cette structure permettrait notamment de développer et sécuriser les compétences en marketing nécessaires pour tenir l'ambition du SAGE sur le déploiement des filières agroécologiques.

Mais la stratégie du SAGE nécessite également d'aller mobiliser d'autres acteurs : les collectivités locales du territoire mais également à l'extérieur du périmètre du SAGE et en premier lieu les agglomérations de Metz et de Nancy, des opérateurs de filières amont et aval (coopératives agricoles, cantines collectives, etc.), des partenaires agricoles

diversifiés (chambres d'agriculture mais également organismes d'agriculture biologique, etc.), les acteurs touristiques, etc.

La cellule d'animation : accompagner et animer

→ Le soutien des acteurs filières pour porter la cause de l'eau

La cellule d'animation du SAGE joue un rôle particulier. D'une part elle fait le lien entre les actions filières agroécologiques portées par le Parc, les organismes agricoles et autres partenaires et la mobilisation politique de la Commission Locale de l'Eau afin d'assurer une bonne efficacité du lobbying politique. D'autre part, elle participe, en soutien des acteurs filières (Parc, collectivités, organismes agricoles), aux réseaux mis en place autour des filières afin de porter la cause de l'eau dans leur conception et leur développement.

→ L'animation de démarches participatives innovantes

La cellule d'animation joue également un rôle important pour **fédérer des politiques généralement séparées : celle de l'eau et de la culture**. Elle cherche ainsi à impulser des partenariats avec le monde culturel et artistique afin de concevoir et mettre en place des dispositifs de participation tels que décrits ci-dessus.

Elle doit pour cela se doter de compétences situées à cette interface eau/culture. Elle peut, en la matière, s'appuyer sur les compétences d'animation du PnrL en matière de valorisation des patrimoines et d'organisation d'événements, en les réorientant vers les objets du SAGE, les milieux aquatiques, les zones humides, les haies, les ripisylves, Elle cherche également à élargir les partenariats en identifiant des acteurs culturels, artistiques (association culturelle, artiste, radio locale, service culturel/touristique des collectivités, etc.) à aller démarcher pour monter des projets participatifs, répondre à des appels à projets dans le domaine de la culture, etc. Pour organiser ces partenariats, atypiques dans le monde de l'eau, elle peut mettre en place un appel à manifestation d'intérêt lui permettant d'identifier les volontés locales, de favoriser des coopérations entre acteurs des différents mondes (patrimoine, culture, artiste, biodiversité/eau)²³ et s'inspirer, par un travail de benchmark, des initiatives menées en la matière sur d'autres territoires. Elle cherche également à mobiliser des dispositifs de financements propres au politiques culturelles, publics (dispositifs du ministère de la culture, fonds régionaux, etc.) comme privés (mécénat).

Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie

La force de cette stratégie repose sur la capacité du SAGE à **se positionner sur des dimensions complémentaires (filières alliées de l'eau et attachements) à celles déjà investies (eau/milieux et communication) par les acteurs de l'eau** sur le territoire. Ce faisant, cette stratégie permet une approche très complète des problématiques de l'eau associant des actions de restauration et gestion des milieux et des actions jouant sur les déterminants des pressions (les filières économiques). Elle positionne de plus le SAGE en contributeur direct à une économie locale plus résiliente.

La **complémentarité se joue également entre les politiques menées par le PnrL, et le SAGE, en matière de développement de filières agroécologiques et touristique** : le PnrL apporte son savoir-faire pour mettre en œuvre concrètement le SAGE tandis que le SAGE apporte un supplément de légitimité et de sens à l'action générale du Parc.

Ce positionnement s'inscrit, par ailleurs, plus directement que le scénario 1 dans la lignée de la feuille de route Mad'in L'Eau Reine, démarche qui a montré sa capacité à rassembler et motiver les acteurs pour agir collectivement. **La philosophie du SAGE est donc propice à soutenir et amplifier cette mobilisation collective qui profiterait ici aussi aux bassins de l'Esch et du Trey**. Un des intérêts de ce scénario est ainsi de créer du lien entre différents mondes eau/agriculture/culture, collectivités, acteurs économiques, populations et agriculteurs

Enfin, l'approche participative adoptée constitue **une opportunité** potentiellement prometteuse dans la capacité à **mobiliser des moyens supplémentaires** car intéressant d'autres politiques publiques (culture, patrimoine, animation artistique) que les politiques de l'eau. Par ailleurs, cette approche ciblée sur la valorisation des attachements est jugée

²³ Voir par exemple l'appel à projet lancé en 2022 de la Région Bretagne « Eau et Patrimoine »

très synergique avec le soutien à un tourisme mettant en valeur les paysages fonctionnels de l'eau et particulièrement intéressante pour développer le sentiment d'appartenance au territoire.

Cette stratégie n'est pas cependant sans risque.

1) En choisissant de sortir du cadre des politiques de l'eau, pour agir sur le développement économique agricole, **le SAGE se positionne dans un domaine qui n'est pas au cœur de ses compétences — l'eau — avec le risque que sa légitimité soit questionnée.** Ce risque vaut tout autant pour la Commission Locale de l'Eau que pour la cellule d'animation :

- Pour assurer son rôle de lobbying, en soutien au développement des filières agroécologiques, y compris à l'extérieur de son périmètre, la Commission Locale de l'Eau ne peut compter que sur une mobilisation politique de ses membres et notamment de ses élus. Le SAGE en tant que document n'offre pas réellement, en effet, de prise réglementaire pour appuyer des filières économiques même favorables à l'eau. **La capacité d'influence et de négociation de la Commission Locale de l'Eau dépend ainsi pour beaucoup du contexte politique plus global, plus ou moins propice aux partenariats notamment avec les acteurs externes au territoire.**
- La cellule d'animation va devoir **acquérir de nouvelles compétences et une légitimité qui sortent du champ classique des politiques de l'eau.** En ce qui concerne les filières, le rôle qu'elle entend jouer nécessite de trouver une place au sein des équipes du PnRL, qui assure déjà un travail de développement de filières agroécologiques. Pour le volet concertation, la marche à franchir pour créer des partenariats avec le monde culturel et artistique, est élevée au regard de la culture des acteurs de l'eau.

2) Ce scénario entend explorer potentiellement de nombreuses filières qui pourraient soutenir les objectifs du SAGE qu'elles soient agricoles alimentaires ou non alimentaires, piscicoles ou encore touristiques voir énergétiques. Ce scénario nécessite ainsi d'être vigilant quant au risque de dispersion des efforts à mener pour soutenir ces filières, en considérant bien que la stratégie du SAGE se conçoit de manière progressive : tout ne pourra pas être mené de front. À l'inverse, certains ont pointé le risque d'une forme d'homogénéisation du paysage si une seule filière était soutenue par le SAGE.

3) Cet investissement politique et d'animation fort dans les filières pourrait, par ailleurs, se faire au détriment des fonctions et actions inscrites dans le socle et participer à éloigner les gemapiens (en charge des actions de restauration des milieux) du public.

4) Enfin, certaines filières agroécologiques pourraient rencontrer des difficultés à se développer sans un accès à l'eau.

Pour faire face à ces risques, quelques conditions de succès ont été identifiées :

- Donner une assise formelle au contrat moral entre les territoires de production et les agglomérations consommatrices pour sécuriser le lancement des filières (contrat de réciprocité) ;
- S'appuyer sur une expertise pour identifier les filières « alliées de l'eau » que le SAGE choisira de soutenir ;
- Développer des outils de transformation pour structurer les filières soutenues ;
- S'assurer d'une ingénierie technique pour garantir le lien entre le développement des filières et des surfaces BNI associées et la qualité eau ;
- Impliquer les gemapiens dans l'animation socio-culturel pour éviter un éloignement entre le public et les techniciens.

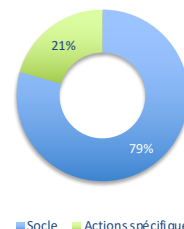
Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 2²⁴

Dans ce scénario, **79% des dépenses estimées renvoient aux actions du socle** (cf. partie socle). La part restante renvoie à des actions spécifiques du scénario 2.

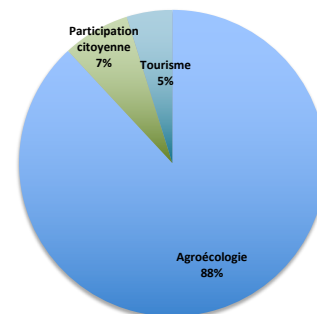
Celles-ci concernent les thématiques suivantes :

- **Agroécologie** : développement et renforcement de filières agroécologiques synergiques avec les objectifs du SAGE, à travers la création d'une structure dédiée, la mise en réseau des acteurs, des investissements industriels, la plantation de haies, etc.
- **Tourisme** : mise en réseau de la filière tourisme durable autour de la valorisation des paysages de l'eau.
- **Participation citoyenne** : soutien de dispositifs de participation culturels et artistiques pour renforcer les attachements des populations aux milieux aquatiques, en valorisant le lien social.
- **Gestion quantitative** : renforcement des économies d'eau sur le territoire grâce à un accompagnement du SAGE, avec éventuellement à terme la réalisation d'interconnexions avec des ressources externes au territoire du SAGE (non chiffrées faute de références en la matière adaptées au territoire)

Répartition socle / actions spécifiques — scénario 2

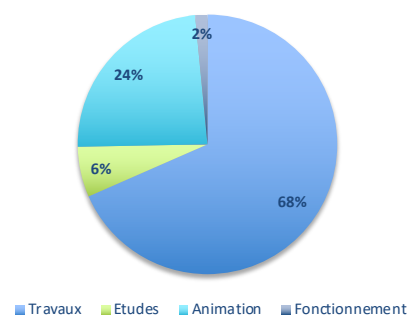


Répartition des dépenses par thème — actions spécifiques du scénario 2



En termes de type de dépenses, les actions spécifiques du scénario 2 renvoient principalement à des travaux (68% des dépenses spécifiques), en lien avec la structuration de filières agroécologiques (plantation de haies, création de chaufferies bois, création de séchoirs à fourrages, création d'un site de nettoyage et de stockage de céréales bio, création d'un atelier de transformation en viande hachée²⁵). Les actions classées dans la catégorie « Animation » représentent, quant à elles, un quart des dépenses spécifiques. Elles ont trait notamment à l'accompagnement de l'émergence, du montage et du fonctionnement d'une SCIC ou autre type de structure dédiée pour structurer les filières agroécologiques, à l'animation de ces filières (y compris tourisme durable) et, dans une moindre mesure, à l'animation des démarches participatives citoyennes visant à renforcer les attachements aux milieux aquatiques.

Répartition par type de dépenses — actions spécifiques du scénario 2



²⁴ Le détail des actions prises en compte pour les estimations des dépenses sont détaillées en annexe.

²⁵ Les actions énumérées ici sont indiquées à titre illustratif. La logique a été d'identifier quelques actions type possible par filière mais sans préjuger de la pertinence de ces actions (parmi d'autres possibles) ni du choix des filières à privilégier. L'idée étant simplement à ce stade de montrer qu'il faut prévoir des coûts d'investissement pour structurer les filières qui seront soutenues par le SAGE

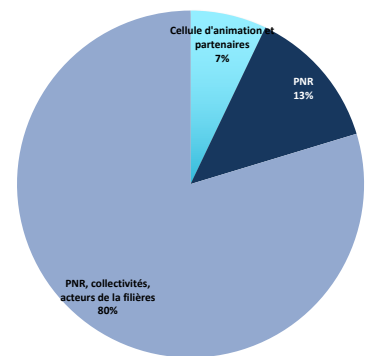
Le portage des actions spécifiques du scénario 2 repose largement sur les partenaires qui mettront en œuvre concrètement les projets filières ainsi que sur le PnrL pour son rôle dans la filière tourisme et le montage d'une SCIC.

Zoom sur la cellule d'animation du SAGE

Dans ce scénario, les moyens de la cellule d'animation du SAGE sont calés à 2 ETP permettant d'assurer, en plus des missions de base décrites dans le socle, l'accompagnement du développement des filières agroécologiques et de tourisme durable afin de porter et faire entendre la voix du SAGE dans ces développements, y compris en appuyant les élus et les membres de la Commission Locale de l'Eau dans leur travail de lobbying pour faciliter la structuration de ces filières.

En sus de ces moyens, en partenariat avec le PnrL, des moyens humains supplémentaires sont à prévoir pour mettre en place les dispositifs participatifs tels qu'envisagés dans ce scénario. Ces moyens sont estimés à environ 0,3 ETP/an (ex : élaboration et suivi d'un appel à projet pour initier des dispositifs participatifs culturels, artistiques, etc). Comme pour le scénario 1, ces moyens peuvent être envisagés avec une montée en puissance progressive et en s'appuyant et réorientant des moyens déjà existants notamment au sein du PnrL et des collectivités locales.

Répartition par type de porteur — actions spécifiques du scénario 2



SCENARIO 3 : UN SAGE QUI CONSOLIDE L'ALLIANCE ENTRE FILIERES ET PAYSAGES DE L'EAU

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les paysages de l'eau	Excellence technique articulé à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouveaux volumes	Option 1 + accompagnement économies eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire + accompagnement économies eau
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social autour des dimensions sensible, culturelle et patrimoniale	

Philosophie d'ensemble et positionnement stratégique du SAGE

Le choix stratégique structurant : un positionnement innovant ancré dans le développement territorial pour préserver les paysages agroécologiques favorables à l'eau

Ce scénario part du même constat que le scénario 2 qui considère que la plus-value du SAGE n'est pas de mettre en avant, ni de renforcer l'expertise technique eau et milieux. Mais ici **le SAGE choisit de jouer la carte d'une alliance renforcée avec le monde agricole en se positionnant sur une logique d'action résolument axée sur les paysages agroécologiques favorables à l'eau et le soutien aux filières qui en sont à l'origine**. Dans une perspective donnant-donnant, le SAGE s'engage ainsi à soutenir ces filières, en échange d'un soutien politique affirmé des instances agricoles à la stratégie du SAGE.

Cette alliance se traduit concrètement par deux grandes finalités.

- **Assurer la résilience des filières agricoles qui intrinsèquement préservent les paysages favorables à l'eau y compris le cas échéant en améliorant leur accès à l'eau**

Dans ce scénario, le SAGE se pose en **partenaire et aiguillon des filières agroécologiques alliées des paysages de l'eau**. Sont particulièrement visées, dans ce scénario, les **filières d'élevage herbager extensif** pour leur rôle dans le maintien de prairies, éléments structurant des paysages, les **filières BNI dont celles issues de l'agriculture biologique**, dès lors qu'elles participent à la diversité des parcelles culturales (rotation plus longue, parcelles souvent plus petites) ainsi que la **filière haie** (pour le bois-énergie notamment) et la **filière piscicole** attachée aux étangs, autres élément structurant des paysages du territoire. **Le champ précis de ces filières reste cependant à préciser, dans le détail**, afin de s'assurer d'une réelle compatibilité avec les paysages de l'eau défendus. **En complément, le SAGE**

promeut et soutient les actions touristiques qui mettent en valeur les productions agricoles et les paysages associés aux filières qu'il défend.

Comme pour le scénario 2, investir la question des filières correspond à une façon particulière de faire vivre l'alliance, inscrite au socle du SAGE : non pas en assurant l'excellence technique des pratiques agroécologiques par le conseil agricole comme dans le scénario 1, mais en contribuant activement à développer davantage de débouchés économiques pour les filières que l'on entend soutenir.

Dans le scénario 3, cette alliance au cœur de la stratégie, est, par ailleurs, renforcée par la possibilité, sous certaines conditions, de **permettre un accès à l'eau aux exploitations agricoles impliquées dans ces filières**, s'il est démontré que cela participe à leur résilience face au changement climatique. Il s'agit ici d'élargir l'engagement du SAGE en faveur d'un accès à la ressource pour l'abreuvement des animaux d'élevage ou pour le maraîchage biologique (en lien avec la loi Egalim) déjà inscrit dans le socle, à d'autres filières agroécologiques, alliées de l'eau, que le SAGE entend soutenir. Ce scénario fait donc un choix très différent en matière de gestion quantitative par rapport aux deux scénarios précédents qui renvoie à une autre manière de gérer l'incertitude face aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Là où les scénarios précédents misent sur la résilience des milieux pour préserver la ressource en eau et ses usages, et en conséquence accordent clairement la priorité des éventuels nouveaux volumes prélevables à la fonctionnalité des milieux, le scénario 3 adopte une tout autre logique en n'excluant pas en particulier d'avoir recours à des équipements de stockage. Cette possibilité offerte par le scénario 3 constitue un geste de bonne volonté du SAGE pour consolider son alliance avec les filières agroécologiques, précisément ciblées, qu'il entend soutenir. Il ne s'agit cependant pas d'une promesse d'accès à l'eau pour ces filières, tant les incertitudes demeurent sur la réelle disponibilité de ces nouveaux volumes d'eau. Cette promesse ne pourra s'opérationnaliser que dans le cadre d'une démarche exploratoire s'assurant que cela ne nuise pas à la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Enfin, comme dans le scénario 2, ce positionnement conduit le SAGE à **envisager son action à une échelle territoriale plus large** que le périmètre classique de l'action d'un SAGE, les enjeux de filières se jouant le plus souvent à une échelle supra.

→ Catalyser le lien social autour des paysages agroécologiques favorables à l'eau, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

Comme dans le scénario 2, l'approche retenue en matière de participation est innovante et se distingue du scénario 1, puisqu'il **choisit d'investir d'autres dimensions que la dimension technique, pour donner du sens à l'action du SAGE dans son territoire**. Cependant, s'il s'agit là aussi de créer du lien social, cette approche se distingue du scénario 2 par son objectif principal. En cohérence avec sa stratégie de soutien aux filières agricoles bénéfiques aux paysages agroécologiques, la participation vise à avant tout **à renforcer les attachements des populations à cette identité paysagère qui, dans ce territoire inclus les prairies, les haies mais également les cours d'eau et leur ripisylve, les prairies humides des fonds de vallée, qui dessinent également le paysage agraire. Ce faisant le SAGE contribue à rendre visible une demande sociale en faveur de ces filières agroécologiques**, là où dans le scénario 2, ce sont directement les zones humides, les cours d'eau, les étangs, ... qui sont au cœur des attachements à valoriser.

Porter un discours en matière de développement territorial dans les instances de planification territoriale

Enfin, comme dans le scénario 2, le SAGE porte **un discours en matière de développement territorial** dans les instances de planification territoriale, afin d'orienter et d'influencer les orientations d'aménagement qui y sont prises de telle sorte qu'elles soient compatibles et synergiques avec les filières agroécologiques qu'il défend.

Au total, ce scénario se distingue ainsi clairement du scénario 1 qui s'inscrit, elle, dans une logique d'action plus classique, ancrée dans le monde de l'eau, pour tenir son ambition de préservation et restauration de la ressource et des milieux aquatiques. Le SAGE reste cependant présent sur les enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques via son rôle d'évaluateur, inscrit dans le socle, qui rend compte des efforts réalisés par les différents acteurs en charge de ces enjeux et aiguillonne ce faisant leurs actions. Il se distingue également du scénario 2, car il s'engage davantage dans l'alliance avec les filières agricoles qui structurent les paysages agroécologiques, d'une part en accordant une possibilité

éventuelle aux exploitations agricoles d'avoir accès à la ressource, sous certaines conditions, d'autre part en centrant la participation sur les paysages agroécologiques et l'identité locale attachée à ces paysages.

Objectifs et actions clés

La finalité globale : développer davantage de débouchés économiques pour les filières préservant les paysages agroécologiques favorables à l'eau et soutenir la résilience des exploitations agricoles impliquées

Comme pour le scénario 2, plusieurs types d'actions pour soutenir les filières agroécologiques sont envisagées :

- **L'animation de projets de filières agroécologiques auprès des acteurs qui les portent.** Contrairement au scénario 2, cette animation concerne essentiellement, ici, des **filières agroécologiques**, celles considérées comme préservant les paysages agroécologiques favorables à l'eau (alimentaires ou non). La **filière tourisme durable** n'est pas absente cependant, le SAGE entend soutenir les initiatives des acteurs qui portent des démarches de valorisation touristique des produits agricoles issus des filières soutenues et des paysages associés. En préalable, une des premières actions à mener est de définir précisément quelles sont les filières agroécologiques que le SAGE entend soutenir
- **La communication et la sensibilisation des consommateurs ;**
- **Le « lobbying » politique nécessaire à l'activation de ces filières et à leur visibilité dans la planification territoriale ;**
- **L'émergence à moyen/long terme d'une structure porteuse, outillée pour prendre en charge l'organisation et le développement de ces filières** sur le modèle de la SCIC Terres de Sources.

En revanche, à la différence du scénario 2, le scénario 3 prévoit également la **possibilité, sous certaines conditions à préciser, de développer un accès à l'eau pour sécuriser les exploitations agricoles impliquées dans les filières agroécologiques soutenues.**

Dans ce scénario, le SAGE **s'autorise, en effet malgré les incertitudes climatiques, à permettre, dans une certaine mesure, un accès à l'eau pour ces exploitations agricoles, dont la viabilité serait menacée par le changement climatique, notamment au travers de petites retenues collinaires ou la mobilisation de la ressource en eau de certains étangs.** Il fait preuve ainsi d'une confiance plus forte envers la logique de mobilisation de la ressource pour adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

Cependant, il entend encadrer la mobilisation de cette ressource d'une part en analysant finement les impacts potentiels sur les milieux, d'autre part en ciblant uniquement les projets compatibles avec sa stratégie.

Pour cela, une déclinaison détaillée d'une doctrine de la Commission Locale de l'Eau en la matière doit préciser plusieurs points.

- En préalable, il s'agit de déterminer clairement les filières qui pourraient potentiellement bénéficier de cet accès à l'eau, sous certaines conditions, en définissant **les critères à prendre en compte pour cibler les exploitations agricoles** (par exemple part de prairies permanentes dans la SAU, etc.) afin de ne pas susciter des demandes d'accès à l'eau indues.
- **En cas de mobilisation des volumes prélevables résiduels**, la nécessité pour le porteur de projet d'analyser plus précisément la disponibilité effective de ces volumes et l'absence d'impact de leurs prélèvements sur le milieu. Rappelons cependant que, comme indiqué dans le Socle, la Commission Locale de l'Eau a déjà exprimé sur ce sujet une position, lors des discussions des résultats de l'étude ressource, indiquant que pour les unités de gestion où les volumes résiduels n'étaient effectifs que quelques mois dans l'année, le reste du temps la situation étant déficitaire, le développement de nouveaux usages sur des secteurs en déficit ne paraissait pas approprié.
- **En cas de création de retenues, stockant les flux hivernaux, ou d'utilisation des étangs existants**, la nécessité pour le porteur de projet d'analyser précisément l'absence d'impacts environnementaux des ouvrages (ex : retenue de stockage n'impactant pas les milieux naturels ou les prairies, à cibler sur des parcelles actuellement exploitées hors culture BNI, bio, maraîchage, prairie et élevage). Rappelons ici que les retenues ne pourront en aucun cas être alimentées par forage dans les eaux souterraines.

- La nécessité pour les exploitations agricoles ciblées au regard de la synergie avec les filières soutenues, de **démontrer leurs réels besoins en eau et les efforts menés pour explorer d'autres voies possibles** que la mobilisation de la ressource pour s'adapter (ex : évolution de la composition des prairies, augmentation des capacités de stockage de fourrage, etc.)
- **les garde-fous crédibles** (réglementaire, gouvernance, autre) pour assurer dans le temps que ces nouveaux volumes d'eau servent bien les ambitions du SAGE,
- **les conditions économiques des projets d'irrigation** pour en évaluer l'efficacité économique.

Pour cela des études (avec des données chiffrées) et des enquêtes indépendantes, voire des expérimentations doivent être menées au préalable pour éclairer les débats.

Par ailleurs, comme dans le scénario 2, le SAGE accompagne les acteurs dans leurs efforts pour atteindre les objectifs d'économie d'eau qu'il s'est fixé. La perspective est cependant différente. Dans ce scénario, le SAGE cherche à se donner les moyens de rendre effectives les économies d'eau qui pourraient permettre, à long terme, de dégager plus facilement des volumes d'eau supplémentaires pour les filières. Alors que le scénario 2 cherche à sécuriser les marges de manœuvre des usages actuels (AEP essentiellement).

Des dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique

Comme dans le scénario 2, tout un éventail de **dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique** sont mobilisés. Ceux-ci visent cependant, dans ce scénario, à **valoriser et rendre visible les attachements à l'identité rurale du territoire reposant sur les paysages agroécologiques** (paysages de prairies, haies bocagères, etc.) alors que dans le scénario 2, ils sont centrés sur les milieux fonctionnels pour l'eau. On notera que sur ce territoire, certaines filières sont en soi considérées comme patrimoniales et faisant partie de l'identité lorraine. C'est le cas en particulier de la filière piscicole, pour laquelle, le lien entre identité, paysage et filière est très direct.

Si cela ne change pas la nature des dispositifs (ateliers d'expression artistiques, cartographie participative, « traversées » et autres balades commentées ou contées, veillées, résidences artistiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques mobilisant les habitants, etc.), cela peut faire évoluer leur contenu. Par exemple, on cherchera à identifier les points de vue paysagers que les habitants plébiscitent, à récolter les souvenirs en lien avec l'évolution des paysages (à mettre en scène dans une résidence ou une production artistique, une cartographie collaborative, etc.). On cherchera également à valoriser les produits agricoles issus des filières soutenues, en tant qu'éléments de l'identité paysagère (marché des paysages, événement festif participatif comme une journée patrimoine et paysage, etc.) ou encore les exploitants impliqués non pas pour leur fonction productive mais pour leur attachement aux paysages (podcast radiophonique de parcours de vie, valorisation artistique, etc.). Des chantiers participatifs peuvent ici aussi être mis en place, avec une finalité davantage orientée vers la valorisation des paysagers agroécologiques (chantiers sur les éléments structurants des paysages -plantation de haie, remise en état d'un vieux verger, etc. ; création ou restauration de cheminements « paysagers »). Au travers ces dispositifs, comme dans le scénario 2, il s'agit de développer des liens entre les habitants avec ici un accent particulier sur les liens rapprochant les populations (y compris du bassin de consommation hors territoire SAGE) et les agriculteurs.

Partenariats et organisation

Les partenariats et l'organisation du SAGE sont assez similaires à ceux du scénario 2.

1) Comme dans le scénario 2, la **Commission Locale de l'Eau** assure un rôle de **lobbying politique pour soutenir et impulser les filières agricoles structurant les paysages agroécologiques**. Le rôle de la Commission Locale de l'Eau est primordial pour soutenir les acteurs filières dans leur démarche de négociation notamment pour trouver et organiser des débouchés aval. Forte du poids politique du SAGE, la Commission Locale de l'Eau suscite des rencontres, accompagne les acteurs filières pour nouer des partenariats, y compris hors du territoire du SAGE. Elle joue principalement ce rôle à l'échelle des acteurs politiques en particulier ceux des grandes collectivités de Metz et Nancy qui représentent des bassins de consommation essentiels pour développer/renforcer les filières agroécologiques du territoire. Elle peut le cas échéant se mobiliser également pour renforcer, orienter les partenariats avec les organismes agricoles (chambres d'agriculture, organismes bio) autour de filières spécifiques. Pour incarner ce rôle tenu par

Commission Locale de l'Eau, celle-ci peut désigner en son sein une commission dédiée et reflétant l'alliance entre eau et filières agroécologiques, chargée de conduire ce travail. La Commission Locale de l'Eau a également pour rôle de promouvoir les paysages de l'eau et les filières soutenues dans les instances territoriales afin qu'ils soient bien pris en compte dans la planification territoriale.

Mais au-delà, elle assure également un rôle spécifique à ce scénario, en tant **qu'instance où se discute l'alliance entre le monde agricole et les acteurs environnementaux**. En particulier, elle porte et anime l'élaboration d'une **doctrine précise sur les conditions à réunir pour favoriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles impliquées dans les filières soutenues**. Elle suit et évalue l'utilisation des ressources en eau nouvelles autorisées afin de vérifier la compatibilité avec la stratégie du SAGE.

2) Par ailleurs, comme dans le scénario 2, ce scénario nécessite de s'appuyer sur **des partenaires diversifiés à impliquer dans le soutien ou le montage des filières agroécologiques et d'agrotourisme**

Certains sont historiquement déjà impliqués. C'est le cas notamment :

- **Du groupe filière, collectif animé par la Chambre d'agriculture.** Ce collectif issu de la démarche Mad'in L'Eau Reine est un point d'appui important pour mettre en œuvre la stratégie du SAGE ;
- **Du PnrL, acteur central en tant que structure porteuse du SAGE et acteur historiquement impliqué dans les filières agroécologiques et tourisme.** La stratégie du SAGE s'inscrit en effet pleinement dans la continuité de ses politiques de développement de filières agroécologiques et d'animation touristique qu'il mène depuis plusieurs années. Soutenu politiquement par la Commission Locale de l'Eau et aiguillonné et accompagné par la cellule d'animation, il joue, dans ce scénario, un rôle important ;
- **Des institutionnels comme l'agence de l'eau, la Région ou les services de l'État qui suivent, financent et participent au collectif impulsé par la démarche mad'in L'Eau Reine, notamment à travers la CLE.**

Ces acteurs s'investissent au côté de la Commission Locale de l'Eau dans le montage d'une structure ad hoc pour porter l'organisation des filières « alliées » de l'eau (cf. ci-dessus). A moyen terme, cette structure permettrait notamment de développer et sécuriser les compétences en marketing nécessaires pour tenir l'ambition du SAGE sur le déploiement des filières agroécologiques.

Mais la stratégie du SAGE nécessite également d'aller mobiliser d'autres acteurs : les collectivités locales du territoire mais également à l'extérieur du périmètre du SAGE et en premier lieu les agglomérations de Metz et de Nancy, des opérateurs de filières amont et aval (coopératives agricoles, cantines collectives, etc.), des partenaires agricoles diversifiés (chambres d'agriculture mais également organismes d'agriculture biologique, etc.), les acteurs touristiques, etc.

3) Enfin, toujours comme dans le scénario 2, la **cellule d'animation a un rôle d'accompagnement et d'animation**.

- Elle **soutient des acteurs filières pour porter la cause de l'eau**. Elle joue ici un rôle particulier. D'une part elle fait le lien entre les actions filières agroécologiques portées par le Parc, les organismes agricoles et autres partenaires et la mobilisation politique de la Commission Locale de l'Eau afin d'assurer une bonne efficacité du lobbying politique. D'autre part, elle participe, en soutien des acteurs filières (Parc, collectivités, organismes agricoles), aux réseaux mis en place autour des filières afin de porter la cause de l'eau dans leur conception et leur développement.
- Elle **anime des démarches participatives innovantes**. La cellule d'animation joue également un rôle important pour **fédérer des politiques généralement séparées : celle de l'eau et de la culture**. Elle cherche ainsi à impulser des partenariats avec le monde culturel et artistique afin de concevoir et mettre en place des dispositifs de participation tels que décrits ci-dessus. Elle doit pour cela se doter de compétences situées à cette interface eau/culture. Elle peut, en la matière, s'appuyer sur les compétences d'animation du PnrL en matière de valorisation des patrimoines et d'organisation d'événements, en les réorientant vers les objets du SAGE, les milieux aquatiques, les zones humides, les haies, les ripisylves, Elle cherche également à élargir les partenariats en identifiant des acteurs culturels, artistiques (association culturelle, artiste, radio locale, service culturel/touristique des collectivités, etc.) à aller démarcher pour monter des projets participatifs, répondre à des appels à projets dans le domaine de la culture, etc. Pour organiser ces partenariats, atypiques dans le monde de l'eau, elle peut mettre en place un appel à manifestation d'intérêt lui permettant d'identifier les volontés locales, de favoriser des coopérations entre acteurs

des différents mondes (patrimoine, culture, artiste, biodiversité/eau)²⁶ et s'inspirer, par un travail de benchmark, des initiatives menées en la matière sur d'autres territoires. Elle cherche également à mobiliser des dispositifs de financements propres aux politiques culturelles, publics (dispositifs du ministère de la culture, fonds régionaux, etc.) comme privés (mécénat).

Les forces, faiblesses et risques de cette stratégie

La force de cette stratégie repose, comme pour le scénario 2, sur la capacité du SAGE à **se positionner sur des dimensions complémentaires (filiales alliées de l'eau et attachements) à celles déjà investies (eau/milieux et communication) par les acteurs de l'eau** sur le territoire. Ce faisant, cette stratégie permet une approche très complète des problématiques de l'eau associant des actions de restauration et gestion des milieux et des actions jouant sur les déterminants des pressions (les filiales économiques). La complémentarité se joue également entre les politiques menées par le PnrL, et le SAGE, en matière de développement de filiales agroécologiques, de tourisme durable et de valorisation des paysages : le PnrL apporte son savoir-faire pour mettre en œuvre concrètement le SAGE tandis que le SAGE apporte un supplément de légitimité et de sens à l'action générale du Parc.

A la différence du scénario 2, cependant, cette cohérence est également **confortée par une stratégie d'alliance avec le monde agricole renforcée**, négociée et discutée au sein de la Commission Locale de l'Eau, qui prend la forme d'un accès à l'eau facilité, sous certaines conditions, pour les filiales agroécologiques soutenues par la SAGE. Cette alliance doit permettre au SAGE de bénéficier d'un soutien fort de la part d'une partie du monde agricole, pour défendre ses ambitions environnementales, inscrites dans le socle. Elle est également confortée par un volet participation qui œuvre à soutenir une **demande sociale pour des paysages agroécologiques** et à créer des **liens entre les populations et le monde agricole** associé à ces filiales.

Comme pour le scénario 2, le positionnement du SAGE s'inscrit, par ailleurs, plus directement que le scénario 1 dans la lignée de la feuille de route Mad'in L'Eau Reine, démarche qui a montré sa capacité à rassembler et motiver les acteurs pour agir collectivement. **La philosophie de ce scénario est donc propice à soutenir et amplifier cette mobilisation collective qui profiterait ici aussi aux bassins de l'Esch et du Trey.** Un des intérêts de ce scénario est ainsi de créer du lien entre différents mondes eau/agriculture/culture, collectivités, acteurs économiques, populations et agriculteurs.

Enfin, l'approche participative adoptée constitue **une opportunité** potentiellement prometteuse dans la capacité à **mobiliser des moyens supplémentaires** car intéressant d'autres politiques publiques (culture, patrimoine, animation artistique) que les politiques de l'eau. Par ailleurs, cette approche ciblée sur la valorisation des attachements est jugée très synergique avec le soutien à un tourisme mettant en valeur les paysages fonctionnels de l'eau et particulièrement intéressante pour développer le sentiment d'appartenance au territoire.

Cette stratégie n'est cependant pas sans risque :

1) Comme pour le scénario 2, en choisissant de sortir du cadre des politiques de l'eau, pour agir sur le développement économique agricole et travailler sur les attachements, **le SAGE se positionne dans un domaine qui n'est pas au cœur de ses compétences avec le risque que sa légitimité soit questionnée et que la marche en termes de compétences soit trop importante.** Ce risque vaut tout autant pour la Commission Locale de l'Eau que pour la cellule d'animation.

- Pour assurer son rôle de lobbying, en soutien au développement des filiales agroécologiques, y compris à l'extérieur de son périmètre, la Commission Locale de l'Eau ne peut compter que sur une mobilisation politique de ses membres et notamment de ses élus. Le SAGE en tant que document n'offre pas réellement, en effet, de prise réglementaire pour appuyer des filiales économiques même favorables à l'eau. **La capacité d'influence et de négociation de la Commission Locale de l'Eau dépend ainsi pour beaucoup du contexte politique plus global, plus ou moins propice aux partenariats notamment avec les acteurs externes au territoire.**
- La cellule d'animation va devoir **acquérir de nouvelles compétences et une légitimité qui sortent du champ classique des politiques de l'eau.** En ce qui concerne les filiales, le rôle qu'elle entend jouer nécessite de trouver une

²⁶ Voir par exemple l'appel à projet lancé en 2022 de la Région Bretagne « Eau et Patrimoine »

place au sein des équipes du PnrL, qui assure déjà un travail de développement de filières agroécologiques. Pour le volet concertation, la marche à franchir pour créer des partenariats avec le monde culturel et artistique, est élevée au regard de la culture des acteurs de l'eau.

2) De même comme pour le scénario 2, ce scénario entend explorer potentiellement de nombreuses filières qui pourraient soutenir les objectifs du SAGE qu'elles soient agricoles alimentaires ou non alimentaires, piscicoles ou encore touristiques (agrotourisme) voire énergétiques. Ce scénario nécessite ainsi d'être vigilant quant au **risque de dispersion des efforts à mener pour soutenir ces filières**, en considérant bien que la stratégie du SAGE se conçoit de manière progressive : tout ne pourra pas être mené de front. À l'inverse, certains ont pointé le risque d'une forme d'homogénéisation du paysage si une seule filière était soutenue par le SAGE.

3) Cet investissement politique et d'animation fort dans les filières pourrait, par ailleurs, se faire au détriment des fonctions et actions inscrites dans le socle et participer à éloigner les gemapiens (en charge des actions de restauration des milieux) du public.

En complément de ces risques similaires au scénario 2, la spécificité de ce scénario souligne trois risques potentiels supplémentaires :

4) L'alliance promue par le SAGE repose en partie sur **un « deal » autour de l'accès à des ressources en eau, pour les exploitants impliqués dans les filières agroécologiques, qui pourrait ne pas être tenu sur le long terme**. D'une part, l'engagement du monde agricole à rechercher réellement des solutions de sobriété en eau pourrait être limité par la perspective d'avoir accès à l'eau. D'autre part, même si la Commission Locale de l'Eau définit une doctrine claire, il sera probablement très difficile de sécuriser sur le long terme la vocation des usages de cette ressource. **Au total, ce scénario repose sur un pari politique qui s'il n'est pas tenu fait peser un risque très fort sur la résilience de la fonctionnalité des milieux aquatiques.**

5) Donner la possibilité d'un accès à la ressource en eau pourrait participer, in fine, à **rendre plus vulnérable les filières agroécologiques, en les rendant plus dépendantes à l'eau**, avec des investissements à rentabiliser.

6) Des **tensions entre les agriculteurs et la société civile sur le partage de l'eau** pourraient émerger les années où la situation est tendue ainsi que des **tensions entre agriculteurs** ayant un accès à l'eau (rendu légitime par le SAGE, au travers de la participation à certaines filières) et agriculteurs sans accès à l'eau.

7) La filière agritourisme identifiée dans ce scénario comme bénéficiaire du soutien du SAGE pourrait souffrir d'une offre insuffisante sur le territoire (peu d'exploitations en capacité d'accueillir du public, peu de volonté de développer cela sur le territoire, etc.).

Plusieurs conditions de succès ont également été identifiées pour pallier certains de ces risques.

En premier lieu, on retrouve les conditions de succès identifiées dans le scénario 2 :

- Donner une assise formelle au contrat moral entre les territoires de production et les agglomérations consommatrices pour sécuriser le lancement des filières (contrat de réciprocité) ;
- S'appuyer sur une expertise pour identifier les filières « alliées de l'eau » que le SAGE choisira de soutenir ;
- Développer des outils de transformation pour structurer les filières soutenues ;
- S'assurer d'une ingénierie technique pour garantir le lien entre le développement des filières et des surfaces BNI associées et la qualité eau ;
- Impliquer les gemapiens dans l'animation socio-culturel pour éviter un éloignement entre le public et les techniciens.

Auxquelles on peut rajouter des conditions plus spécifiques à ce scénario :

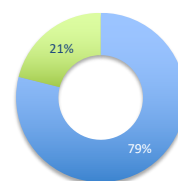
- Être rigoureux et lisible sur les conditions d'accès à l'eau auprès des élus, populations mais également des agriculteurs (notamment lisibilité dans le choix des filières potentiellement bénéficiaires, dans les conditions écologiques et climatiques à réunir) et s'assurer de moyens de contrôle ;
- Veiller à ce que le débat ne soit pas monopolisé par les demandes d'accès à l'eau, débat qui masquerait les autres plus-values structurantes de la stratégie du SAGE ;
- **Veiller également à ce que le SAGE ne soit pas considéré comme trop agrocentré ce qui fragiliserait le collectif**, en mettant en avant la diversité des partenariats, des filières soutenues et en travaillant grâce à la participation citoyenne le sentiment d'appartenance au territoire ;

- Enfin, s'assurer des conditions de soutien d'une politique d'accès à l'eau par la Région (mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective - structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire).

Estimation des efforts financiers par thème et répartition des responsabilités pour les actions spécifiques du scénario 3²⁷

Dans ce scénario, **79% des dépenses estimées renvoient aux actions du socle** (cf. partie socle). La part restante renvoie à des actions spécifiques du scénario 3.

Répartition socle / actions spécifiques — scénario 3

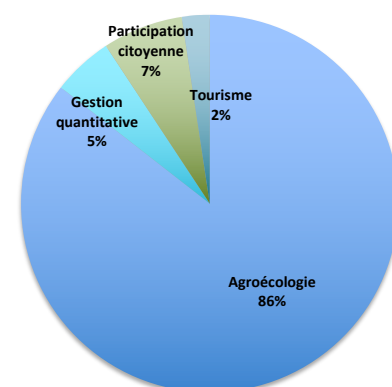


■ Socle ■ Actions spécifiques

Celles-ci concernent les thématiques suivantes :

- **Agroécologie** : développement et renforcement de filières agroécologiques synergiques avec les objectifs du SAGE, à travers la création d'une structure dédiée, la mise en réseau des acteurs, des investissements industriels, la plantation de haies, etc.
- **Gestion quantitative** : définition d'une doctrine précise par la Commission Locale de l'Eau, qui pourrait se traduire par la création de petites retenues collinaires pour des usages agroécologiques ciblés et renforcement des économies d'eau sur le territoire grâce à un accompagnement du SAGE, avec éventuellement à terme la réalisation d'interconnexions avec des ressources externes au territoire du SAGE (non chiffrées faute de références en la matière adaptées au territoire)
- **Tourisme** : soutien des initiatives des acteurs en matière de tourisme durable liée aux paysages agroécologiques et à la valorisation des produits agricoles des exploitants impliqués dans les filières agroécologiques soutenues
- **Participation citoyenne** : soutien de dispositifs de participation culturels et artistiques pour renforcer les attachements des populations aux paysages agroécologiques et aux éléments qui les structurent (prairies, haies, cours d'eau, ripisylves, etc.).

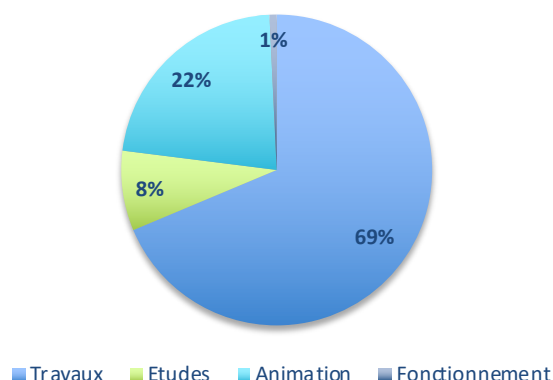
Répartition des dépenses par thème — actions spécifiques du scénario 3



²⁷ Le détail des actions prises en compte pour les estimations des dépenses sont détaillées en annexe.

En termes de type de dépenses, les actions spécifiques du scénario 3 renvoient, comme pour le scénario 2, principalement à des travaux (69% des dépenses spécifiques), en lien avec la structuration de filières agroécologiques (plantation de haies, création de chaufferies bois, création de séchoirs à fourrages, création d'un site de nettoyage et de stockage de céréales bio, création d'un atelier de transformation en viande hachée²⁸) et la création de quelques retenues collinaires. Les actions classées dans la catégorie « Animation » représentent, quant à elles, 22% des dépenses spécifiques. Elles ont trait notamment à l'accompagnement de l'émergence, du montage et du fonctionnement d'une SCIC ou autre type de structure dédiée pour structurer les filières agroécologiques, à l'animation de ces filières (y compris tourisme durable) et, dans une moindre mesure, à l'animation des démarches participatives citoyennes visant à renforcer les attachements aux paysages et à l'identité agroécologique du territoire. Enfin 8% des actions sont classées dans la catégorie « Etudes », elles renvoient à des études de filières, des appels à projet de participation citoyenne ou encore des études de suivi sur la gestion quantitative.

Répartition par type de dépenses — actions spécifiques du scénario 3



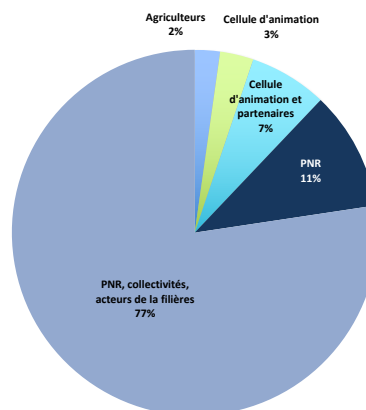
Le portage des actions spécifiques du scénario 2 repose largement sur les partenaires qui mettront en œuvre concrètement les projets filières ainsi que sur le PnrL pour son rôle dans la filière tourisme et le montage d'une SCIC.

Zoom sur la cellule d'animation du SAGE

Dans ce scénario, les moyens de la cellule d'animation du SAGE sont calés à 2 ETP permettant d'assurer, en plus des missions de base décrites dans le socle, l'accompagnement du développement des filières agroécologiques et de tourisme durable afin de porter et faire entendre la voix du SAGE dans ces développements, y compris en appuyant les élus et les membres de la Commission Locale de l'Eau dans leur travail de lobbying pour faciliter la structuration de ces filières. Dans ce scénario la cellule d'animation joue également un rôle particulier pour animer les discussions autour de l'alliance entre le monde agricole et les acteurs environnementaux (doctrine sur la gestion quantitative notamment).

En sus de ces moyens, en partenariat avec le PnrL, des moyens humains supplémentaires sont à prévoir pour mettre en place les dispositifs participatifs tels qu'envisagés dans ce scénario. Ces moyens sont estimés à environ 0,3 ETP/an (ex : élaboration et suivi d'un appel à projet pour initier des dispositifs participatifs culturels, artistiques, etc). Comme pour le scénario 1, ces moyens peuvent être envisagés avec une montée en puissance progressive et en s'appuyant et réorientant des moyens déjà existants notamment au sein du PnrL et des collectivités locales.

Répartition par type de porteur — actions spécifiques du scénario 3



²⁸ Les actions énumérées ici sont indiquées à titre illustratif. La logique a été d'identifier quelques actions type possible par filière mais sans préjuger de la pertinence de ces actions (parmi d'autres possibles) ni du choix des filières à privilégier. L'idée étant simplement à ce stade de montrer qu'il faut prévoir des coûts d'investissement pour structurer les filières qui seront soutenues par le SAGE

COMPARAISON ECONOMIQUE DES TROIS SCENARIOS STRATEGIQUES

Principes méthodologiques

L'analyse économique qui est présentée dans ce rapport est centrée sur les coûts des scénarios. Elle n'a pas vocation à proposer un chiffrage précis des actions à mettre en œuvre. Les montants annoncés sont des ordres de grandeur calculés à partir de coûts unitaires et d'assiettes estimées à dire d'experts ou sur la base de rapports d'études disponibles. Ces ordres de grandeur et estimations ont comme vocation d'éclairer les grandes masses financières en jeu. **Dans cette analyse, la comparaison des ordres de grandeur a plus de sens que les valeurs absolues proposées.**

Les actions retenues dans chaque scénario²⁹ ont par ailleurs un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par les scénarios. **Elles ne constituent pas ainsi des programmes d'actions au sens strict du terme.** La définition d'un tel programme avec le niveau de précision qui l'accompagne ne pourra se faire qu'une fois la stratégie choisie.

Les ventilations de coûts entre acteurs ne doivent pas être interprétées, quant à elles, comme des simulations de répartition de financements. Leur vocation est davantage de **donner à voir l'importance des responsabilités de chaque type d'acteur dans la mise en œuvre des actions** envisagées, sans préjuger des subventions dont ils bénéficieront pour ce faire.

Enfin, l'analyse qui est proposée fait comme si toutes les actions étaient planifiées au même rythme et en même temps. En pratique, **les efforts à développer pour mettre en œuvre le SAGE doivent se penser dans une progression**, avec des rythmiques qui peuvent varier selon les thématiques, selon la montée en compétence des équipes du SAGE et de ses partenaires, de l'évolution du contexte et des opportunités de partenariats et de financements publics.

Poursuivre le niveau d'effort historique pour mettre en œuvre les nouveaux chantiers

Pour mesurer l'effort financier induit par chaque scénario sur le territoire, une comparaison est faite avec le **niveau de dépense historique des acteurs du territoire dans le domaine de l'eau** (hors inondation, assainissement et gestion des eaux pluviales) calculé sur les 18 dernières années (2007-2024) à partir des bases de données de l'Agence de l'eau. Ces dépenses recouvrent les actions mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage du territoire : collectivités, Parc naturel régional de Lorraine, chambres d'agriculture et autres.

En moyenne, le territoire a mobilisé 3,3 M€/an³⁰ pour la politique de l'eau (hors inondation et hors thématiques non chiffrées dans le SAGE) sur les 18 dernières années³¹, dont plus de 80% pour l'eau potable (renouvellement des réseaux, travaux de sécurisation de l'approvisionnement et de lutte contre les fuites notamment). La gestion et la restauration des milieux aquatiques représente 7% des dépenses historiques, tandis que la lutte contre les pollutions d'origine agricole, la gestion quantitative et la protection de la ressource représentent chacune 4% des dépenses historiques sur le territoire du SAGE.

Ces dépenses historiques représentent en moyenne 105 €/par habitant et par an. Hors dépenses pour les réseaux d'eau potable, elles s'élèvent à 22€/hab/an.

Ces dépenses sont par ailleurs largement subventionnées par l'agence de l'eau. **Les aides historiques de l'agence de l'eau s'élèvent à environ 1,2 M€/an soit environ 37% des dépenses totales.** La capacité historique du territoire à

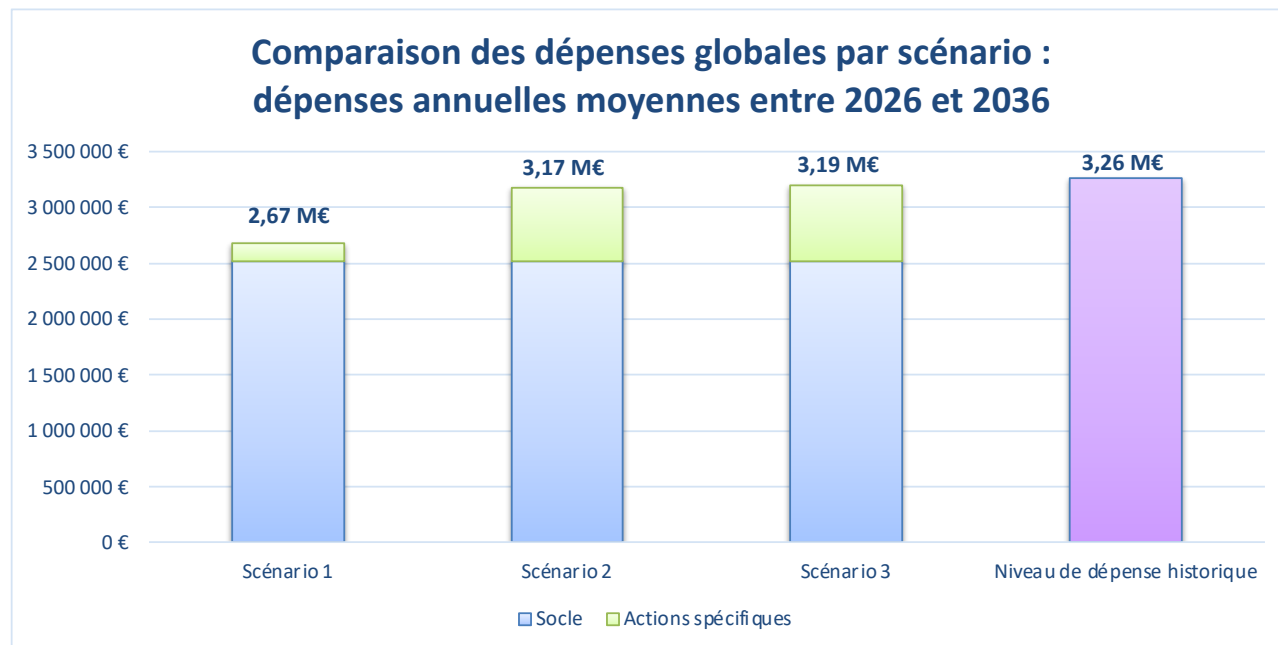
²⁹ Cf. annexe 1

³⁰ Ce montant prend en compte certaines aides de la chambre d'agriculture ou du PnrL qui concernent le territoire du SAGE mais pas uniquement. Il est donc un peu surestimé

³¹. Notons que les dépenses historiques toutes thématiques confondues (hors inondation) s'élèvent à 4,9 M€ par an, dont environ un quart est dédié à l'assainissement (réseaux et stations d'épuration).

porter des actions eau et milieux aquatiques peut ainsi être estimée à environ 2,1 M€/an (3,3-1,2) représentant 39 €/hab/an.

Le graphique ci-dessous indique l'ordre de grandeur des dépenses induites par les différents scénarios en les comparant au niveau de dépenses historique.



La mise en œuvre du SAGE Rupt de Mad Esch Trey, quel que soit le scénario retenu, se situe dans le même ordre de grandeur budgétaire que le niveau historique des dépenses. L'adoption du SAGE ne devrait donc pas se traduire par des dépenses globales en hausse mais plutôt par une affectation différente des moyens selon la stratégie choisie.

Ramenés à l'habitant, les efforts financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE s'élèvent, environ, **entre 86 € (scénario 1) et 103 € (scénarios 2 et 3) par habitant** selon les scénarios à comparer aux dépenses historiques qui s'élèvent à 105 €/hab.

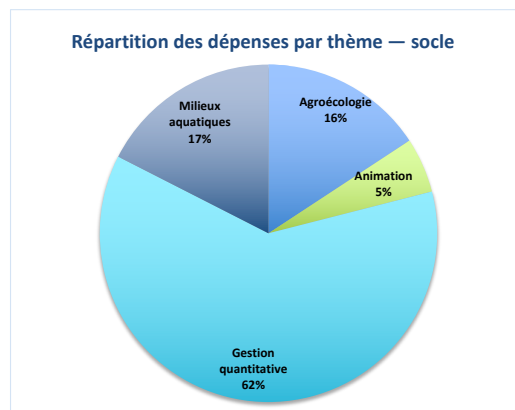
Assez logiquement, en lien avec le poids important du socle dans les dépenses de chaque scénario, les différences de coût entre les scénarios sont faibles. Les scénarios 2 et 3 sont toutefois un peu plus coûteux que le scénario 1, en lien notamment avec les investissements à réaliser pour soutenir les filières agroécologiques vertueuses (séchoirs, silos, atelier de transformation, etc.).

Un poids important des actions du « socle » quel que soit le scénario

Les actions du socle constituent une grande part du coût des scénarios. Elles sont au cœur de tous les scénarios, représentant entre 79% et 94 % des dépenses de chaque scénario.

Rappelons que les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle ont trait :

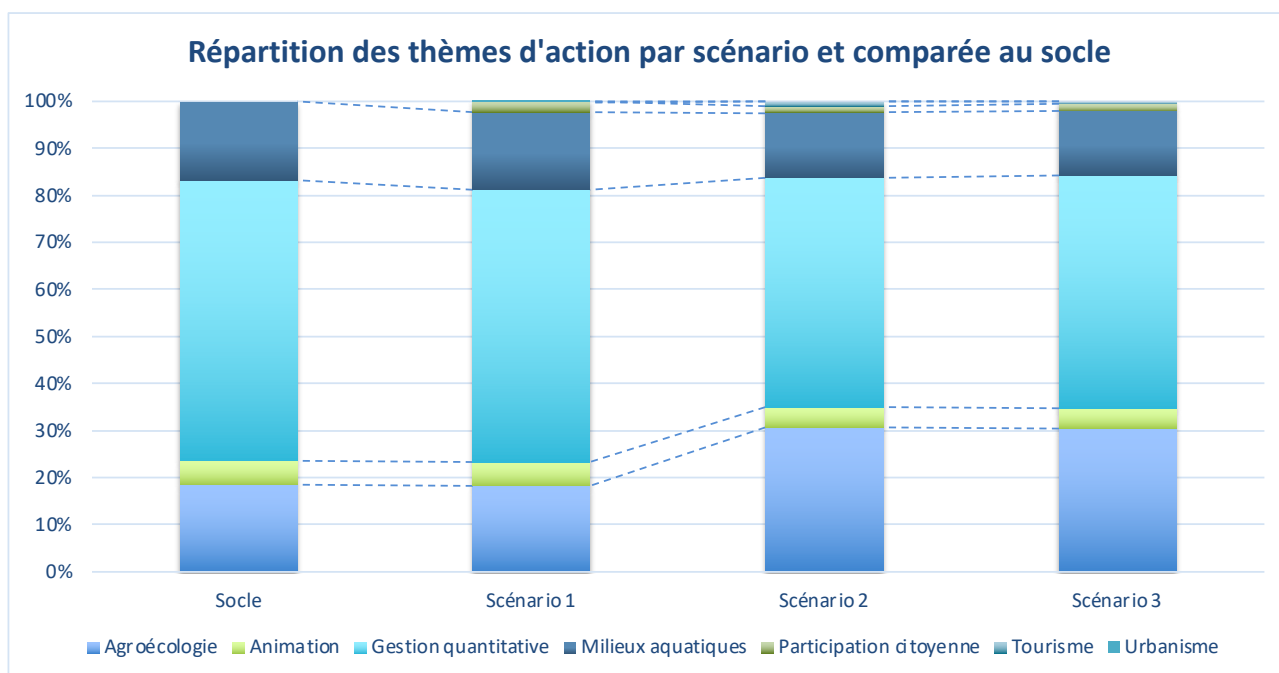
- **aux économies d'eau** — l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et dans une moindre mesure les dispositifs hydro-économiques — soit 61% des dépenses estimées du socle,
- **à la restauration des milieux aquatiques et des versants** (17%),
- **à la mise en œuvre d'actions agroécologiques** à travers les paiements pour services environnementaux (11%),
- **au travail de la cellule d'animation**



Une répartition des thématiques et des responsabilités de mise en œuvre entre scénarios peu discriminante

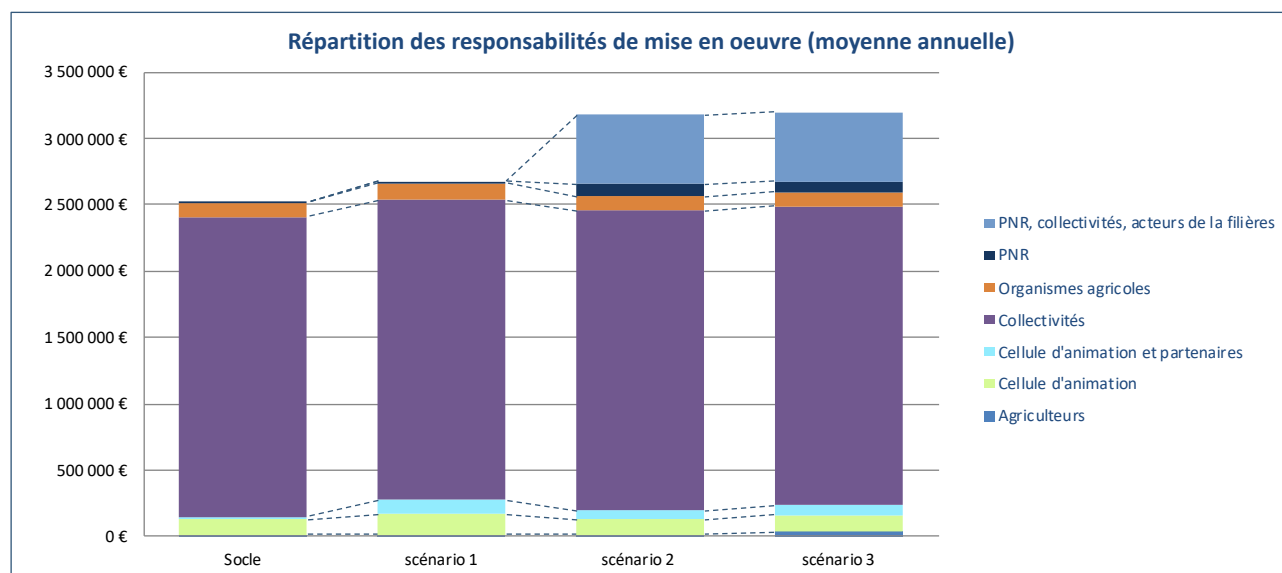
Dans la mesure où le socle constitue une part essentielle de chacun des scénarios, les dépenses liées aux différents thèmes du SAGE restent globalement similaires (cf. graphique ci-dessous) mais il est néanmoins possible de noter les différenciations suivantes :

- Dans tous les scénarios, la thématique de l'agroécologie représente une part importante, renforcée par rapport au socle, mais ce sont les scénarios 2 et 3 qui engagent le plus de moyens sur cette thématique, assez logiquement au vu de leur positionnement en soutien aux filières agroécologiques.
- La thématique tourisme durable est une originalité du scénario 2 et, dans une moindre mesure, du scénario 3.
- Les actions milieux sont incluses dans le socle et donc peu différenciantes d'une stratégie à l'autre en termes de coût. En revanche, en cohérence avec la philosophie du scénario 1 qui cherche à fédérer et amplifier les dynamiques existantes autour de ces actions, il est probable que, dans ce scénario, la réalisation des actions relatives aux milieux aquatiques se fasse à un rythme plus soutenu et avec une ambition plus importante. La part de ces actions pourrait ainsi être en réalité plus importante dans le scénario 1 que dans les deux autres scénarios.



Le graphique suivant compare la répartition des responsabilités de mise en œuvre selon les différents scénarios. De manière générale, **les grands équilibres de répartition entre les acteurs restent sensiblement les mêmes** d'un scénario à l'autre. Le **poids des collectivités est toujours prépondérant**, en lien avec les actions du socle, en particulier celles relatives à l'amélioration des rendements des **réseaux pour l'eau potable**. La plus grande différence entre les scénarios réside dans la part importante des différents partenaires du SAGE impliqués dans le développement des filières agroécologiques dans les scénarios 2 et 3..

Rappelons que la responsabilité de mise en œuvre ne préjuge pas des clés de financement qui peuvent être mises en place pour financer les actions notamment en mobilisant les aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.



Conclusion de la comparaison économique

En synthèse, cette comparaison économique souligne que l'enjeu des discussions sur le choix d'une stratégie n'est pas tant l'ampleur des efforts à fournir que le choix d'un positionnement politique et d'une logique d'actions pour le SAGE qui engage différemment la Commission Locale de l'Eau et ses partenaires, selon les scénarios.

Par ailleurs, si l'analyse économique est centrée sur les coûts, il faut considérer ces derniers non pas uniquement comme des dépenses. **Il s'agit d'investissements qui vont se traduire au final en retombées et avantages pour le territoire et ses populations.** Quel que soit le scénario, les efforts consentis pour améliorer la qualité de la ressource et des milieux aquatiques et favoriser la participation citoyenne permettent ainsi au SAGE :

- de contribuer à **l'amélioration de l'attractivité du territoire pour ses populations** mais également potentiellement **pour l'accueil d'activités économiques et notamment touristiques** ;
- de **favoriser la participation à la vie locale de la société civile**, et ce faisant de contribuer au lien social et à promouvoir des rapports apaisés dans les territoires ;
- d'**éviter des coûts futurs** de production et distribution d'une eau potable aux normes, grâce à la réduction des pressions polluantes sur la ressource en eau, d'autant plus nécessaire dans un contexte de changement climatique ;
- de **contribuer à la santé humaine** dans une vision globale « one health » où les enjeux de santé sont indissociables de la qualité de l'environnement que cela soit d'un point de vue écotoxicologique ou du point de vue de la santé mentale.

Mettre en avant ces retombées pour le territoire et ses populations est essentiel pour commencer à construire un argumentaire en faveur des actions du SAGE et des efforts financiers à y consacrer, à porter notamment auprès des collectivités. Celles-ci vont devoir, en effet, engager des dépenses pour répondre aux enjeux du SAGE, sans que cela soit nécessairement lié à une obligation réglementaire. Le sens de l'action du SAGE doit ainsi être bien explicité au risque sinon que les actions à mener ne soient pas considérées comme prioritaires.

SYNTHESE DES TROIS SCENARIOS STRATEGIQUES

Scénario 1. Un SAGE qui conforte la résilience du territoire par des hydrosystèmes fonctionnels et par la participation citoyenne

OBJECTIFS ET ACTIONS CLÉS

Finalité globale : améliorer l'effectivité de l'ambition technique inscrite dans le socle

→ **Actions essentiellement organisationnelles**

Mise en synergie des réseaux de conseil milieux/agricole, soutien montage administratif et financier des projets partenariaux, Définition et suivi d'une programmation partagée eau et MA

→ **Soutien politique aux actions techniques** : élus référents

Dispositifs de participation citoyenne pour mobiliser

- Réseau d'ambassadeurs de l'eau
- Panel de citoyen associé à la CLE
- Evénements types fêtes de l'eau
- Chantiers participatifs

Animation dédiée à l'interface eau/aménagement

PHILOSOPHIE D'ENSEMBLE

Choix structurant : rester ancré dans le monde de l'eau pour y fédérer et amplifier les dynamiques existantes

Excellence technique, Rôle fédérateur et d'aiguillon

La participation citoyenne comme moteur politique de l'action technique

Au-delà de la com/sensibilisation

Porter la voix de l'eau dans les instances de planification

Les services écosystémiques comme éléments d'attractivité du territoire

Gestion quantitative : priorité aux milieux pour la mobilisation de nouveaux volumes prélevables (hors abreuvement et maraichage bio)

FONCTIONNEMENT SAGE

CLE

Instance d'évaluation, vivier d'ambassadeurs de l'eau

Cellule d'animation

Entre pilotage et co-pilotage/dispositifs et réseaux à animer

ATOUTS

- **Légitimité acquise** et habitudes de travail en commun
- **Stratégie autonome** qui ne dépend pas de choix politiques externes
- **Au service de l'efficacité et l'effectivité des actions** : soutien technique et politique de terrain et planification à l'échelle bv
- **Meilleure assurance que les projets de restauration soient menés** : préservation cadre de vie
- **L'excellence technique un atout fort pour l'attractivité et la résilience du territoire**
- **Panel de citoyen** : dynamique moins dépendante de l'agenda électoral

RISQUES

- **Quelle lisibilité politique en l'absence de nouvelles actions phares ?**
- **Un SAGE « entre soi »** qui ne développe pas de liens avec les collectivités : moins de solidarités entre SAGE et consommateurs eau
- **Un non alignement du panel de citoyens sur la doctrine du SAGE ?**

CONDITIONS DE SUCCÈS

- **La participation citoyenne** : une condition essentielle pour la lisibilité politique, importance du maillage territorial (ambassadeurs)
- **Le panel de citoyens** : nécessité de compétences d'organisation de la participation dans la durée et programmes de formation

Scénario 2. Un SAGE qui conforte la résilience du territoire par les filières et les attachements

OBJECTIFS ET ACTIONS CLÉS

Finalité globale : développer les débouchés économiques pour les filières « alliées » de l'eau

- Groupe filière élargi à l'ensemble du bassin, mise en relation acteurs amont et aval filière haie, structuration réseau d'acteurs touristiques, etc.
- Sensibilisation des consommateurs
- Lobbying politique élus des grandes collectivités
- En point de mire : création d'une structure « filière »

Dispositifs participatifs attachés à des politiques culturelle et artistiques déclinés sur eau et MA

Accompagnement des économies d'eau

PHILOSOPHIE D'ENSEMBLE

Choix structurant : soutenir les filières économiques qui maintiennent ou valorisent les milieux fonctionnels pour l'eau

Une échelle d'action qui dépasse le périmètre classique du SAGE

Catalyser le lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

Porter un discours en matière de développement territorial dans les instances de planification

Gestion quantitative : priorité aux milieux pour la mobilisation de nouveaux volumes prélevables (hors abreuvement et maraichage bio)

FONCTIONNEMENT SAGE

CLE

- Lobbying politique pour soutenir les filières
- Promotion des paysages de l'eau et des filières dans les instances territoriales

Cellule d'animation

- accompagne le collectif pour porter la cause de l'eau
- anime la stratégie de mobilisation participative
- accompagne les économies d'eau

Partenariats diversifiés

ATOUTS

- **Approche très complète des politiques de l'eau** dans une optique préventive : une logique structurelle
- **Un SAGE contributeur direct à une économie résiliente du territoire**
- **Créer du lien entre différents mondes** eau/agriculture/culture, collectivités, acteurs économiques, populations et agriculteurs
- **Opportunité de mobiliser des moyens supplémentaires en dehors des politiques de l'eau (culture)**
- **Participation citoyenne : sentiment d'appartenance au territoire**
- **Synergie entre développement touristique et valorisation des attachements**

RISQUES

- **Légitimité du SAGE ?**
Importance du soutien politique
- **Dispersion/filières à soutenir versus intensification et homogénéisation des paysages, surtourisme ?**
- **Socle négligé et éloignement du public et des gemapiens ?**

CONDITIONS DE SUCCÈS

- **Donner une assise formelle au contrat moral entre les territoires de production et les agglo consommatrices** pour sécuriser le lancement des filières (contrat de réciprocité)
- **Donner des repères pour choisir les filières**
- **Développer des outils de transformation pour soutenir les filières**
- **Ingénierie technique pour garantir le lien entre surfaces BNI et qualité eau**
- **Impliquer les gemapiens dans l'animation socio-culturel** pour éviter un éloignement entre le public et les techniciens

Scénario. Un SAGE qui consolide l'alliance entre filières et paysages de l'eau

OBJECTIFS ET ACTIONS CLÉS

Finalité globale : développer les débouchés économiques pour les filières « alliées » de l'eau (idem SC2)

Développer sous certaines conditions un accès à l'eau pour sécuriser les exploitations agricoles impliquées dans les filières soutenues

Même dispositifs participatifs que SC2 mais centrés sur la valorisation des paysages agroécologiques, de l'identité rurale et des liens entre populations et agriculteurs

Accompagnement des économies d'eau (idem SC2)

PHILOSOPHIE D'ENSEMBLE

Choix structurant : idem SC2 mais en jouant la carte d'une alliance renforcée avec le monde agricole

- soutenir **les filières économiques** qui maintiennent les paysages agroécologiques favorables à l'eau y compris en améliorant le cas échéant leur **accès à l'eau** (de manière encadrée)

Catalyser le **lien social autour de l'identité rurale** du territoire en jouant sur les dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

Porter un discours en matière de développement territorial dans les instances de planification (idem SC2)

FONCTIONNEMENT SAGE

CLE

- idem SC2 (Lobbying)
- **Instance de discussion de l'alliance avec le monde agricole : doctrine sur les conditions d'accès à l'eau**
- suivi-évaluation
- Cellule d'animation** (idem SC2)
- accompagne le PNR pour porter la cause de l'eau
- anime la stratégie de mobilisation participative
- accompagne les économies d'eau

Partenariats sur filières diversifiées (idem SC2)

ATOUTS

- *Approche très complète des politiques de l'eau dans une optique préventive : une logique structurelle*
- **Un SAGE contributeur direct à une économie résiliente du territoire**
- **Créer du lien entre différents mondes** eau/agriculture/culture, collectivités, acteurs économiques, populations et agriculteurs
- **Opportunité de mobiliser des moyens supplémentaires en dehors des politiques de l'eau (culture)**
- **Participation citoyenne : sentiment d'appartenance au territoire**
- **Synergie entre développement touristique et valorisation des attachements**
- **Alliance renforcée avec le monde agricole** → soutien pour défendre les ambitions environnementales du SAGE (socle)
- **Diversification agricole grâce à l'eau**

RISQUES

En italique grisé = idem scénario 2

- **Légitimité du SAGE ?**
- **Dispersion/filières à soutenir versus intensification et d'homogénéisation des paysages ?**
- **Socle négligé et éloignement du public et des gemapiens ?**
- **« Deal » avec le monde agricole sur l'accès à l'eau non tenu** sur le long terme > **risque pour la fonctionnalité des milieux dans un contexte où on a déjà fait des compromis/désengagement du soutien agricole ?**
- **Vulnérabilité accrue des filières agroécologiques** plus dépendante de l'eau avec des investissements à rentabiliser
- **Tensions : entre agriculteurs et société civile sur le partage de l'eau**
- **Axe d'agritourisme clair mais y aura-t-il une offre suffisante ?**

CONDITIONS DE SUCCÈS

- **Donner une assise formelle au contrat moral entre les territoires de production et les aggro consommatrices** pour sécuriser le lancement des filières (contrat de réciprocité)
- **Donner des repères pour choisir les filières**
- **Développer des outils de transformation pour structurer les filières**
- **Ingénierie technique pour garantir le lien entre surfaces BNI et qualité eau**
- **Impliquer les gemapiens dans l'animation socio-culturel** pour éviter un éloignement entre le public et les techniciens
- **Rigueur et lisibilité sur les conditions d'accès à l'eau** y compris auprès des agri (choix des filières et conditions écologiques et climatiques) pour mieux gérer les situations limites et moyens de contrôle
- **Veiller à ce que le débat ne soit pas monopolisé par les demandes d'accès à l'eau/ oubli des autres plus-values du SAGE**
- **Veiller à ce que le SAGE ne soit pas considéré comme trop agrocentré, fragilisant le collectif** mettre en avant la diversité des partenariats, des filières soutenues et travailler grâce à la participation citoyenne le sentiment d'appartenance au territoire.
- **OUGC pour avoir le soutien de la Région**

ANNEXE 1 : HYPOTHESES RETENUES POUR LES ESTIMATIONS ECONOMIQUES

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Gestion quantitative	Collectivités	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	Dans une perspective d'économies d'eau, travaux d'amélioration du rendement des réseaux.	Territoire du SAGE	Socle	Pour améliorer le rendement des réseaux, dans une perspective d'économies d'eau, une gestion patrimoniale des réseaux ne suffit pas (elle permet le maintien de l'existant voire une légère amélioration), il faut changer les réseaux défectueux et équiper en systèmes de mesures et de détection de fuite pour intervenir au plus vite et au plus précis. <u>D'après l'annuaire des aides AERM :</u> Les projets classés "LF-Travaux d'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable" (dans la ligne programme 25 eau potable), sur la période 2020-2025 (impression que cette rubrique n'existait pas avant) : 5,6 M€ de projet, dont 5,2M€ pour le SIELL entre 2020 et 2023, et 400 000 euros pour le SIE Trey St Jean. Moyenne 1,1M€/an. <u>D'après RPQS :</u> • RPQS SIE Trey St Jean : 227 km de réseaux, taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années : 1,3%, rendement réseaux : 71%, 3600 abonnés, 370 000 M3 distribués (2024). 227000 euros de travaux de renouvellement de canalisations en 2024, 150 000 prévus en 2025 • RPQS CC Terres toulousaines 2024 : 40 000 hab, 3Mm3 d'eau potable consommés, 400 km de réseau, 80% de rendement, 1,16% du réseau renouvelé en 2024, taux moyen de 0,9% sur 5 ans • RPQS SIME Soiron : 17 845 habitants, 9400 abonnés, conso moyenne par abonné 115 M3/An, 2,3Mm3 prélevés, 378 km de réseaux, rendement réseaux : 60% (en baisse, 65% en 2022), taux moyen renouvellement réseau : 0,13% • RPQS SIELL 2024 : 11600 habitants, 6700 abonnés, 771000 m3 distribués, rendement primaire de 87,2% (bcp plus élevé que dans étude ressource 2020 : grosses améliorations à l'oeuvre ces dernières années : cf. 5M€ de travaux entre 2020 et 2023 !), 428 km de réseaux, tx renouvellement réseau : 0,66% en 2023, entre 0,6 et 0,8 sur les 5 dernières années, travaux réhabilitation de réseau pour plus de 2 M€ en 2025, 500k€ prévus sur 25 et 26. • RPQS Jézainville : 1096 hab, 489 abonnés, conso moyenne de 70m3/abonné, 54 800 m3 prélevé, pas d'info sur le linéaire de réseaux ni sur tx renouvellement, rendement 77% (hausse nette depuis 2020). • RPQS Champey Vittonville : pas dispo sur SISPEA, comme ceux de nombreuses communes. <u>Hypothèses pour estimer les dépenses de renouvellement des réseaux :</u> • Taux de renouvellement effectif de 1% par an • Coût moyen : 200 € HT/ml (d'après données de l'observatoire des coûts AERM de 2016 pour projets de moyenne ampleur en milieu rural, avec intégration de l'inflation) • Estimation de la longueur de réseaux en milieu rural : 21,5m de canalisation/habitant en milieu rural (source : https://hal.inrae.fr/hal-02603513/document, 2015) * 31000 habitants sur le SAGE = 666 km. (longueur de réseau potentiellement sous-estimée) => 666 000 m * 200 € * 1% = 1,32 M€ par an * 10 ans : 13,2 M€	13 320 000€				13 320 000€
Gestion quantitative	Collectivités	Réaliser des économies d'eau	Réaliser des économies d'eau dans les équipements publics, chez les particuliers et les opérateurs touristiques : distribution de kits hydroéconomiques, favoriser la récupération et réutilisation des eaux de pluie, kits de communication à destination des hébergeurs touristiques, etc.	Territoire du SAGE	Socle	Hypothèse que chacun des 73 communes du territoire du SAGE mènera un projet pour favoriser les économies d'eau au cours de la période. Projet estimé à 30 000 euros en moyenne par commune. 73 communes * 30 000€ = 2 190 000€ sur 10 ans. (D'après les aides versées par l'AERM, pour les projets d'économies d'eau "ECOEAU", le montant moyen des projets est de 66 000 euros entre 2021 et 2025. Si l'on enlève les projets des gros acteurs publics (universités, métropoles), en cohérence avec la configuration du territoire du SAGE, la moyenne est autour de 30 000 euros par projet).	2 190 000€				2 190 000€
Agroécologie	Agriculteurs	Faciliter l'accès à la ressource pour l'abreuvement des bêtes	Dans une optique de soutien à l'élevage herbager, les actions pour encourager l'abreuvement du bétail sont facilitées, en particulier la création ou la restauration de mares, suffisamment grandes et profondes pour allonger au maximum la période de disponibilité en eau et avec des protections pour éviter que les animaux aillent dans la mare. En zone non imperméable, il serait nécessaire de bâcher pour créer des mares, ce qui est moins intéressant moins intéressant en termes de biodiversité.	Sur les zones propices à l'existence de mares, avec des sols imperméables, qui sont celles avec le plus d'élevage, en particulier la plaine de la Woëvre	Socle	Les mares pour l'abreuvement doivent être suffisamment grandes et profondes pour assurer une disponibilité en eau la plus longue possible et aménagées pour gérer l'abreuvement du bétail (clôtures, berges en pente douce, empiérement d'un accès ou pompes à nez). Hypothèses de dimensionnement : mare de 250 m2 avec clôture et pompe : 3800 € TTC. Possible d'envisager la création ou la restauration d'environ 5 mares de ce type par an pendant 10 ans (effet de saturation du territoire et des acteurs à prévoir), soit 50 mares sur 10 ans.	190 000€				190 000€
Agroécologie	PNR	Faciliter l'accès à la ressource pour l'abreuvement des bêtes	Animation pour favoriser la création ou la restauration de mares	Territoire du SAGE	Socle	Temps de travail et d'animation pour solliciter les acteurs, les accompagner dans la réalisation des travaux et le suivi : 8000€ par an (cf. bilan CTEC MILLER 2021-2024, action portée par le PNR)			80 000€		80 000€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Animation	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Elaborer et mettre en discussion le référentiel du SAGE	Feuille de route à élaborer par la cellule d'animation et à mettre en discussion au sein des instances du SAGE, avec identification d'indicateurs à suivre, de zones prioritaires selon les thématiques considérées. puis suivi. Lien avec les CTEC. Valorisation des données et études existantes pour animer les débats. Rôle d'alerte des services de l'Etat ou des collectivités.	Territoire du SAGE	Socle	Dans les missions de la cellule d'animation du SAGE (2 ETP)					0€
Animation	Cellule d'animation et PNR	Assurer une veille sur les sujets émergents	Mettre à l'agenda de la CLE les sujets émergents avant qu'il ne soit trop tard. Travail de retours d'expériences, expérimentations sur des sites choisis, études spécifiques... après avoir mené un travail d'identification des sujets émergents. Réalisation d'études par des prestataires externes et association du conseil scientifique du PNRL. Sujets potentiels : panneaux photovoltaïques sur les étangs, usage de la biomasse des ripisylves, etc.	Territoire du SAGE	Socle	Cellule d'animation du SAGE identifie les sujets, en lien avec la CLE, appuie la rédaction de CCTP pour des études, en lien avec les chargés de mission du PNRL, valorise les résultats de l'étude, réalise des retours d'expérience en régie, définit des doctrines. Compris dans une cellule d'animation à 2 ETP. + Budget études : compter 3 études à 40 000 euros sur 10 ans (Etudes passées : méthanisation (50 k€), agrivoltaïsme (20 k€)). + Temps de suivi des études par un chargé de mission du PNR : 45 jours de travail par étude, soit 135 jours sur la période, ce qui correspond à environ 0,65 ETP sur toute la période. Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement.		120 000€	35 750€		155 750€
Animation	Cellule d'animation et PNR	Communiquer et sensibiliser	Assurer la communication du SAGE (cycle de l'eau, enjeux, orientations et règles du SAGE, porter à connaissance auprès des instances de planification, économies d'eau...), notamment à travers la formation des élus suite aux élections municipales et des animations auprès des scolaires.	Territoire du SAGE	Socle	Budget dédié à la formation des élus de la CLE (achat d'outils pédagogiques, formation des formateurs, kits de sensibilisation aux enjeux de l'eau...) et aux animations pour les scolaires (en lien avec le service dédié au PNRL et avec les associations d'éducation à l'environnement), avec maximisation des actions en régie au sein du PNRL. Budget : 5000 euros par an. Temps d'animation compris dans une cellule d'animation à 2 ETP. + Temps pour les équipes du PNR, notamment le pôle valorisation et sensibilisation : 10 jours par an, soit 100 jours sur 10 ans, ce qui correspond à 0,45 ETP sur toute la période. Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement			24 750€	50 000€	74 750€
Agroécologie	Collectivités	Mettre en œuvre un programme PSE	Poursuite et développement des PSE sur le Rupt de Mad	BV Rupt de Mad	Socle	Poursuite et extension du programme PSE qui vise l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation des paysages liés à l'eau, avec des mesures portant sur l'agriculture biologique, les cultures à bas niveau d'impact, les surfaces en herbe, etc. Dépenses pour la période 2021-2025 : 1 M€ sur 5 ans => somme à reconduire sur la période du SAGE : 2* 1M€ pour 10 ans.				2 000 000€	2 000 000€
Agroécologie	Collectivités	Mettre en œuvre un programme PSE	Mise en place de plans herbe sur les BV de l'Esch et du Trey	BV Esch et BV Trey	Socle	Lancement et renforcement de la dynamique favorable à la préservation des prairies et de l'élevage sur les bassins de l'Esch et du Trey, par exemple à travers la mise en place de plans herbes. Les premières années sont dédiées à l'animation territoriale d'une telle démarche tandis qu'il est possible d'envisager la mise en place d'un plan herbe, intégrant les PSE, sur les 5 dernières années. <u>Dans la mesure où la SAU des bassins versants de l'Esch et du Trey représente 65% de celle du bassin du Rupt</u>				650 000€	650 000€
Agroécologie	Organismes agricoles	Animer les actions agro-environnementales	Animation pour favoriser la contractualisation de MAE et la conversion à l'agriculture biologique.	Territoire du SAGE	Socle	Poursuite des animations agricoles, dans la lignée des animations Agri-Mieux portées par les organismes agricoles (Chambres d'agriculture, structures bio, etc.). Compter 1,5 ETP par an pour l'ensemble du territoire Coût unitaire d'un ETP : 70 000€ par an (en cohérence avec dépenses du CTEC MILER 2021-2024 : 0,7 ETP CA à 49 000 € par an).			1 050 000€		1 050 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Restaurer les milieux aquatiques et les versants	Restauration écologique de cours d'eau, gestion des haies, ralentissement des écoulements, etc.	Territoire du SAGE	Socle	Chiffrage estimé des études et des travaux de renaturation par les communautés de communes dotées de la compétence GEMAPI (non programmées à ce jour) : CCBPAM (Esch) : 100 k€ études+ 500 000€ travaux CCTT + ONF (Esch et Forêt de la Reine): 150 000€ + 500 000€ CCCMW (Rupt de Mad amont) : 100 000€ + 500 000€ CCM&M (Rupt de Mad aval) : 187 000€ + 750 000€ Soit un total de 537 000€ d'études et de 2,25M€ de travaux	2 225 000€	537 000€			2 762 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Restaurer les milieux aquatiques et les versants	Restauration de la continuité écologique autour du barrage d'Amaville, y compris les ouvrages amont ou aval faisant obstacle	BV Rupt de Mad	Socle	Travaux pour assurer la continuité écologique du barrage d'Amaville : entre 1M€ et 1,7M€ (étude de faisabilité, SAFEGE, octobre 2024). Au moins deux autres ouvrages, en amont et en aval, à supprimer pour assurer une restauration de la continuité écologique. Estimation : 150 000€ minimum pour les deux ouvrages (à raison de 50 000€/m de chute).	1 650 000€				1 650 000€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Milieux aquatiques	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Animer des réseaux	Mise en réseau des techniciens GEMAPI pour assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE et des contrats	Territoire du SAGE	Socle	Préparation et animation d'une réunion bilan inter-contrats par an. Compris dans le temps d'une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP.					0€
Animation	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Animation du SAGE	Missions de la cellule d'animation du SAGE	Territoire du SAGE	Socle	Cellule d'animation du SAGE composée de 2 ETP réalise notamment les missions suivantes : <u>Socle :</u> - animation de la CLE (avis à rendre, etc.) - élaborer et mettre en discussion le référentiel du SAGE - assurer une veille sur les sujets émergents - communiquer et sensibiliser - animer une réunion de bilan inter-contrats - etc. <u>Scénario 1 :</u> - animer le réseau des acteurs dédiés aux milieux aquatiques - co-animer le réseau des intervenants agricoles - co-animer le réseau des services en charge de l'urbanisme - accompagner le montage de projets partenariaux - accompagner l'élaboration de références agro-écologiques locales (élargissement des acteurs impliqués) - former les élus et citoyens futurs ambassadeurs de l'eau <u>Scénarios 2 et 3 :</u> - accompagner le développement et le renforcement des filières vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - appuyer les élus et membres de la CLE pour le soutien politique aux filières vertueuses - accompagner les petites collectivités pour encourager les économies d'eau, en lien avec les relais locaux <u>Scénario 3 :</u> - comme scénario 2 + - définir une doctrine précise sur la gestion quantitative de l'eau			1 100 000€		1 100 000€
Gestion quantitative	Collectivités	Créer des interconnexions	Créer des interconnexions pour économiser l'eau pompée sur le territoire	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Pas de chiffrage possible en l'absence de projet existant d'interconnexion.					0€
Agroécologie	PNR	Développer une structure pour organiser les filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques : appui à l'émergence, à la création puis au fonctionnement d'une SCIC (ou autre format) assurant la mise en relation des producteurs, transformateurs et consommateurs sur le territoire et ses alentours	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Appui du PNR pour accompagner l'émergence et le lancement d'une SCIC ou d'une association dédiée à la mise en relation entre producteurs, consommateurs et collectivités autour de ces filières, aussi bien à l'amont qu'à l'aval. Embauche par cette structure d'une personne spécialisée en marketing et développement commercial pour assurer le changement d'échelle nécessaire et la pérennisation de la filière. Temps d'animation estimé nécessaire : 1 ETP, d'abord pour le montage puis pour l'animation de la structure créée.			550 000€		550 000€
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière haies	Amorçage, développement et déploiement d'une filière dédiée aux haies sur le territoire du SAGE, afin de valoriser de manière conjointe la biomasse, la biodiversité et les paysages associés aux haies.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Mise en place de la filière "haies" : dynamique à impulser avec la rencontre des acteurs concernés, y compris sur les territoires voisins, et aux différents niveaux possibles. Réalisation d'une étude sur les débouchés et de retours d'expériences. Mise en place de formations auprès des agriculteurs intéressés. Temps estimé : 0,3 ETP par an, sur toute la période + appui de la cellule d'animation du SAGE (compris dans les ETP) Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. Programmes de plantations et de gestion de haies (hors ripisylves) : 20 €/mètre linéaire de haie plantée par entreprise, pour 5km/an : 100k€/an, sur toute la période	1 000 000€		165 000€		1 165 000€
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière haies	Création d'une chaufferie bois pour favoriser la filière haies et le bois énergie voire le miscanthus	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Coût moyen de la création d'une chaufferie bois de 60 à 90 kW : 240 000 euros (d'après des exemples de la filière bois en Hauts de France en 2025). Hypothèse : développement de 2 chaufferies sur l'ensemble du territoire du SAGE dans les 10 ans à venir.	480 000€				480 000€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière viande à l'herbe	Poursuite du développement de la filière élevage, à travers notamment la valorisation de la viande élevée à l'herbe. Missions d'animation, mise en relation des acteurs, identification des partenaires, actions de communication, etc., transformation de l'outil industriel, en lien avec le montage de la SCIC.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Déploiement de la filière "viande à l'herbe" en s'appuyant sur le marketing et le commercial, rapprochement avec les grandes collectivités proches (agglomérations de Metz et Nancy) et avec les "plans herbe" adjacents. Organisation de rencontres avec des démarches similaires menées ailleurs. Appui à des démarches existantes (PETR) pour soumettre des projets à des AMI. Réalisation d'études pour faire avancer la démarche. Temps d'animation : 1 ETP + appui de la cellule d'animation du SAGE (compris dans les ETP) Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. En complément de l'ETP dédié à la SCIC. Investissements dans la filière de transformation de la viande pour favoriser sa vente sur le territoire, par exemple avec la création d'un atelier de fabrication de steaks hachés. Coût estimé : 100 000 euros (sur la base de l'atelier financé par l'AMI Filières BNI Grand Est dans les Vosges).	100 000€		500 000€		600 000€
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière viande à l'herbe	Développer des solutions de stockage du fourrage pour sécuriser la ressource en fourrages (notamment en conservant les excès de fourrages produits lors des bonnes années pour les années déficitaires)	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Création de 3 séchoirs à fourrages sur le territoire du SAGE, potentiellement avec mutualisation entre plusieurs agriculteurs. Coût unitaire : 500 000 euros par séchoir (aménagement du bâtiment, griffe, déshumidificateur...) (d'après exemple de financements AERM).	1 500 000€				1 500 000€
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière agriculture biologique	Favoriser le développement de l'agriculture biologique, notamment pour les grandes cultures, avec la mise en place d'un site de stockage.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Création d'un site de nettoyage et de stockage des céréales bio. Sur la base des travaux réalisés à Evville: 1,4 M€.	1 400 000€				1 400 000€
Agroécologie	PNR, collectivités, acteurs de la filières	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques - filière poisson d'étang	Valorisation de la pisciculture locale, pratiquée sur les étangs de Lorraine, à travers une étude sur les débouchés possibles et le marketing associé.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Pour valoriser les poissons issus de la filière pisciculture locale, réalisation d'une étude sur les débouchés possibles (alimentaires, textiles, ...) et sur le marketing à envisager pour faire connaître ces produits. Etude débouchés : 40 000€ Etude marketing : 20 000€ Suivi de l'étude : 45 jours, soit 0,2 ETP. Coût d'un ETP : 50 000€/an + 5000€ de coût d'environnement		60 000€	11 000€		71 000€
Agroécologie	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Développer des filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques	Lobbying politique sur les filières agricoles vertueuses pour l'eau et les milieux aquatiques : implication des élus et des membres de la CLE pour soutenir politiquement les projets de développement de ces filières.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Accompagnement des élus avec l'élaboration des argumentaires et des éléments de langage, définition de la stratégie politique à adopter. Temps compris dans une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP.					0€
Gestion quantitative	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Accompagner les petites collectivités pour encourager les économies d'eau	Accompagnement de certaines collectivités (communes, petits syndicats en charge de l'AEP) pour les aider à mener des actions en faveur des économies d'eau (montage de dossiers, mutualisation de demandes d'aides, identification des possibilités d'incitations à mener auprès des citoyens, retours d'expériences...).	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	La cellule d'animation du SAGE s'appuie sur les relais locaux, en particulier les assistances techniques départementales (Meurthe et Moselle développement, Service d'assistance technique de l'eau de la Meuse). Compris dans le temps d'une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP.					0€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Participation citoyenne	Cellule d'animation et PNR	Renforcer les attachements aux milieux aquatiques	Renforcement des attachements à l'eau et aux milieux aquatiques via le renforcement du lien social. Plusieurs actions peuvent être envisagées : résidences d'artistes, réalisation d'atlas socio-culturels de l'eau, création de sentiers, réhabilitation du patrimoine bâti lié à l'eau, etc.	Territoire du SAGE	Scénarios 2 et 3	Réalisation d'un atlas socio-culturel de l'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE : 70 000 euros + 30 000 euros pour le site internet, sur les 2 premières années de la période. Appel à projets doté de 50 000 euros tous les 2 ans, pour lancer des résidences d'artistes, des projets. Temps d'animation par la cellule du SAGE pour animer l'appel à projet, le promouvoir, le suivre : 0,3 ETP par an sur l'ensemble de la période (non compris dans une cellule à 2 ETP). Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. Coûts réduits par la mobilisation du bénévolat.		300 000€	165 000€		465 000€
Gestion quantitative	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Définir une doctrine précise sur la gestion quantitative de l'eau	Animation des débats au sein de la CLE pour définir une doctrine précise sur la gestion quantitative de l'eau sur le territoire du SAGE. Ils pourront s'appuyer sur des retours d'expériences, les données de l'observatoire voire des études complémentaires.	Territoire du SAGE	Scénario 3	Compris dans le temps d'une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP. Budget pour réaliser 1 à 2 études complémentaires sur les 10 ans : 200 000 euros.		200 000€			200 000€
Gestion quantitative	Agriculteurs	Créer des petites retenues collinaires	Création d'une ou plusieurs retenues dédiées à l'irrigation agricole pour l'élevage herbager (modalités à définir par la CLE)	Territoire du SAGE	Scénario 3	- des retenues collinaires de petite taille (pour rester dans le régime de la déclaration, taille < 1000 m2) et plutôt des projets portés par des petits collectifs d'agriculteurs (plutôt que des projets individuels) : volume moyen de 1500 m3. 1 projet pourrait émerger chaque année, sur 10 ans, soit 10 projets sur la période. 10 retenues de 1500 m3 - Coût unitaire : 10€/m3	150 000€				150 000€
Tourisme	PNR	Encourager le tourisme s'appuyant sur les paysages agro-écologiques	Appui au développement d'un tourisme qui valorise l'ensemble des paysages agroécologiques ainsi que les productions en lien avec les filières vertueuses pour l'eau.	Territoire du SAGE	Scénario 3	Appui pour le développement d'un tourisme qui valorise les filières agroécologiques locales, avec des visites de fermes, des animations et des fêtes associant les agriculteurs, des animations participatives valorisant les paysages agroécologiques... Temps estimé : 0,2 ETP par an, sur toute la période Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. Budget communication pour accompagner cette valorisation : 5 00 euros par an			110 000€	50 000€	160 000€
Tourisme	PNR	Encourager le tourisme s'appuyant sur les paysages de l'eau	Appui au développement d'une filière touristique qui valorise l'ensemble des paysages liés à l'eau pour passer d'un tourisme centré sur le lac de Madine à un tourisme plus diffus sur le territoire du SAGE. Recensement des offres touristiques en lien avec l'eau, recensement des secteurs géographiques susceptibles d'être mieux valorisés, mise en réseau des opérateurs touristiques, développement d'un outil commun pour faciliter la réorientation des visiteurs (en cas de sécheresse ou pollution sur Madine). Retours d'expériences.	Territoire du SAGE	Scénario 2	Temps d'animation pour la mise en réseau et les retours d'expérience. Compétences marketing pour recensement et valorisation des offres existantes et des secteurs intéressants. Temps estimé : 0,3 ETP par an, sur toute la période Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. Budget communication pour accompagner cette valorisation : 10 00 euros par an Développement d'une application d'appui à la réorientation des flux auprès des acteurs touristiques : 50 000 euros au début de la période.		50 000€	165 000€	100 000€	315 000€
Milieux aquatiques	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Animer des réseaux	Animation du réseau des acteurs dédiés aux milieux aquatiques (EPCI GEMAPI, CEN, PNR...).	Territoire du SAGE	Scénario 1	Organisation de rencontres entre techniciens milieux aquatique, partage de retours d'expériences, mise en place d'expérimentations répondant à une logique de R&D. L'association des élus pourra aussi être envisagée à certains moments ainsi que l'appui sur les réseaux de techniciens plus larges géographiquement (ex : réseau Moselle aval). Temps d'animation compris dans une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP.					0€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Agroécologie	Cellule d'animation, organismes agricoles	Animer des réseaux	Animation du réseau des intervenants en matière de conseil agricole et de démarches volontaires contractuelles autour des sujets prairies, haies et cultures BNI.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Co-animation entre la cellule d'animation du SAGE, le PNRL et la chambre d'agriculture d'un réseau des acteurs agricoles : organisation de rencontres entre les conseillers agricoles (chambres d'agriculture, coopératives, agriculture biologique), PNRL, acteurs engagés dans les PSE... pour orienter le conseil agro-écologique, entre les différents secteurs, choisir les expérimentations et les références à élaborer, tester des infrastructures agro-écologiques... Temps d'animation : 1 ETP au sein de la Chambre d'agriculture (0,5 pour Rupt de Mad, 0,5 pour Esch Trey) + temps compris dans une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP. Coût unitaire d'un ETP : 70 000€ par an (en cohérence avec dépenses du CTEC MUEP 2021-2024 et avec les dépenses du SAGE).			700 000€		700 000€
Urbanisme	PNR	Animer des réseaux	Animation du réseau des services en charge de l'urbanisme dans les collectivités.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Co-animation entre le PNR et la cellule d'animation du SAGE. Mise en réseau des chargés de mission urbanisme pour favoriser l'intégration des enjeux, des orientations et des règles du SAGE dans la planification urbaine et les projets d'aménagement. En lien avec la cellule. Temps d'animation au sein du PNRL : 10 jours par an, soit 100 jours sur 10 ans, ce qui correspond à 0,45 ETP sur toute la période. Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. + temps de la cellule d'animation du SAGE (compris dans une cellule à 2 ETP)			24 750€		24 750€
Animation	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Accompagner des projets	Accompagnement au montage de projets partenariaux, de type PSE, avec un accompagnement administratif et financier. Ingénierie de projet.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Compris dans le temps d'une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP.					0€
Milieux aquatiques	Collectivités	Restaurer les milieux aquatiques et les versants	Assurer une mise en œuvre efficace des actions de restauration écologique de cours d'eau, gestion des haies, ralentissement des écoulements, etc.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Le travail d'animation mené par le SAGE permet de renforcer la mise en œuvre effective des actions de restauration écologique prévues dans le socle, grâce à une programmation plus ciselée et mieux hiérarchisée, et l'animation du réseaux des acteurs concernés. Pas de surcoût par rapport au socle.					0€
Agroécologie	Organismes agricoles, PNR	Elaborer des références agroécologiques locales	Elaborer des références agroécologiques locales pour favoriser la mise en œuvre d'actions sur le territoire (prairies, BNI...)	Territoire du SAGE	Scénario 1	Travail sur des références agroécologiques locales : travail d'agronomie, expérimentations. Implication de la Chambre d'agriculture mais aussi du PNRL (agrofosterie, prairies remarquables, auxiliaires de cultures...). Cellule d'animation a pour rôle d'élargir le cercle des acteurs impliqués et de participer aux réflexions sur les références à élaborer. La chambre et le Parc sont en charge de l'élaboration précise des références. Temps d'animation compris dans une cellule d'animation du SAGE à 2 ETP. Temps au sein de la Chambre d'agriculture et du PNR : 30 jours par an à 600€ par jour (format prestation) : 18 000€ par an, pendant 10 ans Coût des analyses : 3000 € par an		210 000€			210 000€
Participation citoyenne	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Rendre les élus et les citoyens ambassadeurs du SAGE	Formation des élus de la CLE et/ou des structures portant les politiques de l'eau (collectivités avec compétence GEMAPI, syndicats d'eau potable, ...), à travers des "classes d'eau" par exemple, afin qu'ils deviennent ambassadeurs du SAGE. Animation du réseau des élus "ambassadeurs".	Territoire du SAGE	Scénario 1	Formations centrées sur les ambassadeurs/futurs ambassadeurs du SAGE (par exemple, les membres du bureau de la CLE mais aussi les citoyens impliqués dans le panel citoyen) : une "classe d'eau" correspondant à 5 journées de formation (1/mois) lors du renouvellement de la CLE (tous les 6 ans), alternant réunions, conférences et visites sur le terrain, puis 1 à 2 jours par an sur un sujet spécifique pour faire vivre le réseau des ambassadeurs. Coût unitaire d'une journée de formation : 600€. Cellule d'animation du SAGE en charge de l'organisation de ces formations (inviter et impliquer les élus, identifier les sujets, les intervenants, les lieux de visite, etc.). Elle sollicite les différents partenaires locaux pour alimenter ces formations. 2 classes d'eau sur 10 ans : 6 000 euros 8 à 16 jours de formation sur 10 ans : 7 000 euros				13 000€	13 000€

Thème	Porteur	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Socle ou scénario	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Animation	Fonctionnement	Coût total
Participation citoyenne	Cellule d'animation (Structure porteuse)	Mobiliser les citoyens à travers un dispositif participatif	Animation d'un panel de citoyens associé de manière durable à la CLE. Mise en place de "boîtes bleues" pour faire remonter les informations.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Animation d'un panel citoyen : groupe de citoyens invités à s'impliquer dans le suivi du SAGE, à l'interface entre les habitants/usagers et les élus/membres de la CLE. Cela nécessite un travail de recrutement des personnes intéressées, de formation (cf. classes d'eau) et d'animation de la démarche, avec des rencontres régulières. Mise en place d'un dispositif type "boîtes bleues" : temps d'animation pour les mettre en place, les faire vivre, récupérer le contenu, y apporter une réponse, etc. Prévoir des relais au niveau des EPCI pour diffuser les informations, communiquer auprès des habitants, participer aux formations en tant qu'intervenants, fournir un appui logistique... • Animation : 0,3 ETP annuel en moyenne (sans doute plus au démarrage du projet et lors du renouvellement du panel, un peu moins en routine). Temps non compris dans une cellule d'animation à 2 ETP. Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. • Appui et accompagnement par un prestataire externe pour la mise en place et le lancement du panel citoyen, avec formation de la personne en charge du sujet au sein de la cellule d'animation : 60 000 € HT au démarrage, puis 15 à 25 000 € HT/an d'accompagnement en mode routine.		220 000€	165 000€		385 000€
Participation citoyenne	Cellule d'animation et PNR	Organiser des fêtes de l'eau	Organisation d'événements visibles, festifs, récurrents et itinérants au sein du territoire (ex : Fêtes de l'eau)	Territoire du SAGE	Scénario 1	Pour organiser ces fêtes de l'eau, il faut prévoir du temps d'animation pour piloter et coordonner les actions à mener, en lien notamment avec les intercommunalités et les associations locales. Estimation : 20 jours par an, pour des événements d'ampleur modeste mais réguliers, tournant sur l'ensemble du territoire du SAGE, soit près d'1 ETP sur la période complète. Coût unitaire d'un ETP : 50 000 € + 5 000€ d'environnement. Non compris dans une cellule SAGE à 2 ETP. + 10 000 euros par an pour les dépenses de communication, logistique, etc. liés aux événements organisés (moyenne des événements de ce type financés par l'AERM sur 2019-2024).			55 000€	100 000€	155 000€
Participation citoyenne	Collectivités	Dispositif participatif pour mobiliser les citoyens autour des hydrosystèmes	Organisation de chantiers participatifs pour entretenir, restaurer ou créer des milieux aquatiques. Participation des citoyens, des enfants, des élus, avec un encadrement technique par les acteurs GEMAPI qui peuvent aussi fournir le matériel. Des actions qui restent ponctuelles et démonstratives.	Territoire du SAGE	Scénario 1	Impulsion et encadrement technique par les acteurs GEMAPI. Estimation : 2000 euros en moyenne par chantier, à vocation démonstrative (chantiers participatifs financés par l'AERM entre 2019 et 2024 entre 1000 et 4000 euros). 2 chantiers par an pendant 10 ans, soit un total de 20 chantiers.	40 000€				40 000€